PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi

COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL
SEANCE DU 27 JUILLET 2026

Présents : GRENIER, Bourgmestre;
GEERAERTS, ARENA, AZZAZ, DEPREZ, CAUCHIE, Echevins;
~~FERSINI~~, Président du Conseil de l'Action Sociale;
M. BARBIEAUX, Directeur Général;

14ème objet : DEMANDE DE MADAME LAURELINE ESTIEVENART, RESPONSABLE RESEAU ET CAMPAGNE POUR LES ILES DE PAIX – VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE AINSI QU' EN PORTE-A-PORTE POUR LES ILES DE PAIX - DU 1ER JANVIER AU 15 FEVRIER 2027 SUR L'ENTITE D'AISEAU-PRESLES – POUR DECISION.

Le Collège Communal, réuni à huis clos

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la Loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines et plus spécialement l'article 5.1° ;

Vu l'Arrêté Royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes et plus spécialement l'article 6 alinéa 1 ;

Vu le règlement général de police adopté par le conseil communal par délibération datée du 18 mai 2026 ;

Vu la demande datée du 3 juillet 2026 émanant de Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne des Iles de Paix, sollicitant :

- d'une part, l'autorisation d'organiser la campagne Les Iles de Paix 2027 sur notre territoire communal par la vente d'objets sur voie publique et en porte-à-porte ;
- d'autre part, d'apporter une visibilité à celle-ci par nos moyens de communication ;

Considérant que le matériel de communication peut être commandé via un formulaire accessible via le mail de demande ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : De marquer son accord quant à la demande de Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne pour Les Iles de Paix, sollicitant :

- d'une part, l'autorisation d'organiser la campagne Les Iles de Paix 2027 sur notre territoire communal par la vente d'objets sur voie publique et en porte-à-porte ;
- d'autre part, d'apporter une visibilité à celle-ci par nos moyens de communication ;

Art. 2 : De demander aux vendeurs de **veiller au strict respect des mesures de sécurité suivantes** :

- Aucune entrave sévère à la circulation ne sera admise sur la voie publique,

Art. 3 : Le demandeur devra nettoyer sans délai le trottoir et la voie publique qui auraient été souillés suite à la vente.

Art. 4 : De charger le Service CPA du suivi du dossier et de transmettre l'autorisation à l'intéressé.

Art. 5 : De charger le service communication pour la promotion de cette campagne via nos différents canaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 27 JUILLET 2026.

Par le Collège Communal :
Par ordre,

Le Directeur Général,
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) D. GRENIER

Pour extrait conforme,

Le Directeur Général,

Bernard BARBIEAUX

Le Bourgmestre,

Dominique GRENIER

Province de Liège
Arrondissement de Huy
COMMUNE DE 4540 AMAY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SÉANCE DU 11 AOÛT 2026

Présents :
M. Stéphane DAROT, Bourgmestre f.f.;
Mme Janine DAVIGNON, Mme Vinciane SOHET, M. Lionel DE MARCO, M. Jean-Louis MATAGNE, Échevins;
Mme Amandine FRAITURE, Présidente du CPAS;
Mme Viviane GILLARDIN, Directrice Générale f.f.;
Excusés :
M. Samuel MOINY, Bourgmestre;
Mme Anne BORGHS, Directrice Générale;

OBJET : Iles de Paix - Campagne du 1er janvier au 15 février 2027 - Demande d'autorisation de vente sur la voie publique et en porte-à-porte

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu les ODD n° 1 "Pas de pauvreté", n° 2 "Faim zéro", n° 3 "Bonne santé et bien-être", n° 10 "Inégalités réduites", n° 16 "Paix, Justice et Institutions efficaces" et n° 17 "Partenariats pour la réalisation des objectifs";

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu les articles 92 et 93 du Règlement Général de Police de la Zone de Police Meuse-Hesbaye approuvé par le Conseil communal du 24 septembre 2025 relatifs aux ventes sur la voie publique et en porte-à-porte;

Considérant le mail en date du 3 juillet 2026 de l'organisme Iles de Paix informant qu'il organisera sa prochaine campagne de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier au 15 février 2027;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires s'impliqueront activement dans la campagne en vendant des objets en Wallonie et à Bruxelles;

Considérant que ces volontaires se mobiliseront sur la voie publique principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027;

Considérant qu'il est donc demandé une autorisation de vente sur le voie publique et en porte-à-porte;

Considérant qu'àfin d'offrir de la visibilité à la campagne, il est également demandé:

- de promouvoir l'action sur notre site Internet et nos réseaux sociaux ainsi que dans le bulletin communal;
- de placer des affiches dans nos locaux;
- de mettre disposition des surfaces d'affichage grand format;

Considérant que les fonds récoltés seront destinés:

- en Belgique, à contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaires de plus de 60.000 élèves, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux globaux;
- en Afrique, en Amérique latine et en Europe, à participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, à défendre le droit à l'alimentation et à promouvoir la dignité humaine;

DÉCIDE

1. D'octroyer à l'organisme Iles de Paix l'autorisation de vendre des objets sur la voie publique et en porte-à-porte durant sa campagne du 1er janvier au 15 février 2027.
2. De transmettre l'information:

- au Service Finances (pas d'application de la taxe sur le colportage);
- au Service Communication, pour diffusion via nos canaux de communication habituels;

- à la Zone de Police Meuse-Hesbaye.

Ainsi délibéré à Amay, en séance, les jour, mois et an que dessus,

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL

La Directrice Générale f.f.,
Viviane GILLARDIN

Le Bourgmestre f.f.,
Stéphane DAROT

ADMINISTRATION COMMUNALE
AMAY

De : Berthold Wirtz
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Ramona METTLEN; Jochen Lentz
Objet : WG: Kampagne "Iles de Paix " - Januar 2027
Date : lundi 13 juillet 2026 16:10:14
Pièces jointes : image003.png

Sehr geehrte Frau ESTIEVENART,

Bezugnehmend auf Ihre Email vom 03.07.2026 teilen wir Ihnen mit, dass das Gemeindekollegium in seiner Sitzung vom 10.07.2026 beschlossen hat, Ihre Aktion „Iles de Paix 2027“ zu unterstützen.
Infolgedessen bitten wir Sie um Zusendung der Dokumente in deutscher Sprache.
MfG

Berthold Wirtz
Öffentliche Arbeiten
Gemeindeverwaltung Amel
Wittenhof 9, 4770 Amel
Tel: 080 348 119 / Fax: 080 348 111
Mail: berthold.wirtz@amel.be
Web: www.amel.be

DISCLAIMER

Von: Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Gesendet: Freitag, 3. Juli 2026 11:16
Betreff: Kampagne „Iles de Paix “ – Januar 2027

Guten Tag,

Wie jedes Jahr seit über 50 Jahren organisiert **„Iles de Paix“** im Januar seine **jährliche Sensibilisierungs- und Spendenaktion.**

Die Aktion findet vom 1. Januar 2027 bis zum 15. Februar 2027 statt. Mehrere Tausend Freiwillige engagieren sich aktiv für die „Iles de Paix“-Aktion und verkaufen unsere Artikel in Wallonien und Brüssel. Sie werden vor allem am 15., 16. und 17. Januar 2027 auf öffentlichen Straßen im Einsatz sein.

Wir möchten Sie in zwei Schritten um Ihre Unterstützung bitten:

1. Um eine Genehmigung für den Verkauf auf öffentlichen Straßen sowie für die Tür-zu-Tür-Verkaufsaktion zu erhalten. Diese Genehmigung ist für unsere engagierten Freiwilligen sehr wichtig.

2. Um uns zu unterstützen, indem Sie uns Sichtbarkeit verschaffen:
   - Indem Sie unsere Aktion über Ihre Website und Ihre sozialen Netzwerke bewerben.
   - Indem Sie unsere Aktion in Ihrem Gemeindeblatt bewerben.

Unsere Aktion zu unterstützen bedeutet in Belgien, zur Erziehung zu globaler und solidarischer Bürgerschaft von mehr als 60.000 Schülerinnen und Schülern beizutragen und gleichzeitig Tausende von Bürgerinnen und Bürgern für globale Herausforderungen zu sensibilisieren. In Afrika, Lateinamerika und Europa bedeutet dies, zur Finanzierung groß angelegter Projekte für nachhaltige Ernährungssysteme beizutragen, das Recht auf Nahrung zu verteidigen und die Menschenwürde zu fördern.

Wenn Sie unsere Arbeit unterstützen, indem Sie uns diese Vollmacht erteilen und sie bekannter machen, wird dies unserer Arbeit sicherlich einen enormen Schub verleihen!

Wir danken Ihnen im Voraus für Ihre Mitarbeit und stehen Ihnen für alle Fragen zu diesem Schreiben gerne zur Verfügung.

Mit freundlichen Grüßen,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Olivier Campagne
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : Campagne Iles de Paix – Demande d'autorisation de vente itinérante
Date : vendredi 17 juillet 2026 12:58:38

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel de ce 3 juillet dernier.

Conformément à l'article 33 §2 du Règlement Général de police administrative de la Ville d'Andenne, nous vous confirmons par la présente l'autorisation de Monsieur le Bourgmestre pour l'organisation de la campagne qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027.

Très cordialement,

Olivier CAMPAGNE
Juriste
Service Juridique, Patrimoine et Assurances
Ville d'Andenne
Place du Chapitre, 7
5300 Andenne - Belgique
www.andenne.be
Pensez à l'environnement. Merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.
Le présent message n'engage pas la Ville d'Andenne

COMMUNE
D'ANDERLUES

Place Albert 1er, 21
6150 Anderlues
Province de Hainaut

Anderlues, le 09 juillet 2026

Iles de Paix
Madame Estievenart Laureline
Rue du marché, 37

4500 HUY

Concerne : Campagne Iles de Paix – Janvier 2027

Madame,

Nous accusons bonne réception de votre demande de soutien dans la visibilité de votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er au 15 février 2027.

Le Collège communal, réuni en séance du 07 juillet 2026, a émis un avis favorable sur votre requête et diffusera la promotion de votre évènement via ses divers canaux de communication.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

La Directrice générale,
Florence DOZIER

La Bourgmestre f.f.,
Corinne CUBI

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE DE
5537-ANHEE

Tél.: 082/69.86.13
Fax :

Réuni le 20 août 2026, le Collège communal, représenté par :
PRESENTS : RONDIAT Pierre, Bourgmestre;
DEKONINCK Aurélien, WILMART-MATISSE Annick-Janique, Echevin(e)(s);
MOUVET-PINON Anne, Président(e) du CPAS;
SEPTON Françoise, Directrice générale.
ABSENTS/EXCUSES : FAELES-VAN ROMPU Anne, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, Echevin(e)(s);

Festivités / Organisations / Activités diverses : Iles de Paix asbl: promotion de la campagne 2027 (affichage et diffusion via nos canaux de communication)

Suite à la demande de l'asbl ILES DE PAIX à Huy, représentée par Mme Laureline ESTIEVENART;

DECIDE, A L'UNANIMITE:
d'autoriser l'asbl ILES DE PAIX à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 sur le territoire communal et à annoncer cette campagne par un affichage promotionnel à la Maison Communale, sur le site internet communal et dans le bulletin communal ; cette organisation étant prévue du 1er janvier au 15 février 2027.

Par le Collège communal :

La Directrice générale — **Le Bourgmestre,**

Vu pour copie certifiée conforme à l'original,
Anhée le 20 août 2026.

La Directrice générale — **Le Bourgmestre,**

Françoise SEPTON. — **Pierre RONDIAT.**

Province de Liège	Arrondissement de Huy	Commune d'Anthisnes

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026.-

Présents : M. Marc TARABELLA, **Bourgmestre**
M. Michel EVANS, M. Toni PELOSATO, Mme Nathalie SERON, **Échevins**
Mme Coralie ARNOLS, **Présidente du CPAS**
Mme Alicia RENARD, **Directrice générale**

Le Collège,

10. **Iles de paix - campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.-**

Vu le courriel reçu en date du 3 juillet 2026 informant qu'Iles de Paix organisera sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Vu la demande de soutien en faisant la promotion de l'action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal, la pose d'affiches ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

De marquer son accord sur le soutien à l'action menée par Iles de Paix en assurant la promotion de celle-ci sur nos différents canaux de communication.

Pour extrait conforme,
Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,
SWENNEN C

Le Bourgmestre,
TARABELLA M

Province de Hainaut

Ville
d'Antoing

Tél : 069/33.29.11
Fax : 069/33.29.06
antoing@antoing.net
www.antoing.net

Antoing le 16 septembre 2026.

Iles de Paix
Madame ESTIEVENART Laureline
Rue du marché, 37

4500 HUY

CDU : -1.841.73/CQ/HM

Madame,

Objet : Campagne Iles de Paix – 2027.

Le Collège, réuni en séance du 11 septembre 2026, vous autorise la vente en porte-à-porte ainsi que sur la voie publique sur le territoire de la commune, du 1er janvier au 15 février 2027, suivant avis favorable de Monsieur l'Inspecteur Principal de police et aux conditions suivantes :

- Les bénévoles devront être porteurs d'un signe distinctif à l'effigie de l'opération ;
- Affichage autorisé moyennant respect du Règlement Général de Police, uniquement sur les panneaux prévus à cet effet, et en y respectant l'affichage antérieur toujours en cours ;
- Si l'affichage est prévu sur des voiries gérées par le S.P.W., une demande d'autorisation doit être introduite auprès de cette Administration.

L'opération sera relayée via les canaux habituels de communication de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale, ff,

M. EVRARD

Le Bourgmestre,

G. DUDANT

Annexes : liste des emplacements réservés à l'affichage – article 190 du R.G.P.

Agent traitant : QUINTARD Camille et MESSIEN Hélène -☎069/33.29.11 – antoing@antoing.net

Authentique & attractive

Arlon, le 10 août 2026

ILES DE PAIX asbl
Rue du Marché, 37
B-4500 HUY

Nos réf. : S36373
Vos réf. : CBE/PLANU/20260720-49
Agent traitant : Aurelie PINSCH

IMIO012670000036708

Objet : Réponse:Campagne Iles de Paix 2027: demande d'autorisation pour la vente sur la voie publique et le porte-à-porte les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Collège communal, en séance du 20 juillet 2026, a décidé d'autoriser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le domaine public pour « Iles de Paix » du 1er janvier 2027 au 15 février 2027.

Par ailleurs, le Collège a aussi décidé de refuser la signature des domiciliations sur l'espace public dans le cadre de la campagne.

Si vous souhaitez d'autres informations, nous vous invitons à contacter le service PLANU au 063/24.56.21 durant les heures de bureau.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Par le Collège,

Le Directrice générale f.f,

M. STEVART

Le Bourgmestre,

V. MAGNUS

Ville d'Arlon
8, rue Paul Reuter
6700 Arlon
+32 63 245 600
administration@arlon.be
www.arlon.be

PROVINCE DE NAMUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

013533000013231

Séance du 28 juillet 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE

5330 ASSESSE

Présents :
Monsieur Gilles GRAINDORGE, Bourgmestre - Président;
Monsieur Jean-Luc MOSSERAY, Monsieur Vincent WAUTHIER, Madame Marielle MERCIER, Échevins;
Madame Wivine LAMBERT, Directrice Générale;

Excusés :
Monsieur Xavier MULLENS, Échevin;
Madame Anne-Françoise AVALOSSE, Présidente du CPAS;

OBJET : Activités Publiques - Iles de Paix - Collecte sur le territoire communal - du 1er janvier au 15 février 2027

Le Collège Communal,

Vu la demande introduite par Madame Laureline ESTIEVENART, au nom de l'asbl "Iles de Paix", en vue d'obtenir un accord de principe quant à la récolte de fonds sur la voie publique sur le territoire de l'entité d'Assesse dans le cadre de la campagne annuelle qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027 et principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Vu la demande de soutien en offrant une visibilité à l'action :

- En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
- En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
- En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
- Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Attendu que cette demande a pour but de prendre toutes les précautions possibles au niveau de la sécurité en rapport avec l'animation prévue ;

Attendu que l'organisateur est l'unique responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de l'organisation susvisée ;

Vu la législation en la matière ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE:

Article 1 : un accord de principe est donné à l'asbl "Iles de Paix" pour l'organisation d'une récolte de fonds sur la voie publique du territoire de l'entité d'Assesse dans le cadre de la campagne annuelle qui se déroulera les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Article 2 : d'afficher le visuel des Iles de Paix à l'accueil de l'Administration communale et de promouvoir l'action via le site internet et les réseaux sociaux de la commune.

Article 3 : copie de la présente délibération sera transmise :

- à Madame Laureline ESTIEVENART, responsable réseau et campagne de l'asbl
- aux Responsables de l'Antenne locale de Police
- au Service Technique.

Ainsi fait en séance susmentionnée

Par le Collège Communal,

La Directrice Générale,

(s) Wivine LAMBERT.

Le Bourgmestre - Président,

(s) Gilles GRAINDORGE.

COMMUNE D'ASSESSE
Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Wivine LAMBERT

Le Bourgmestre - Président,

Gilles GRAINDORGE

Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Protocole, des Fêtes et des Cérémonies - Location des salles
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 11 21
events@ath.be - www.ath.be

V/correspondant : Axel Foucart

Ath, le 6 juillet 2026

Madame Estievenart

Iles de Paix
Rue du Marché 37
4500 Huy

Chère Madame Estievenart,

Nous accusons bonne réception de votre courrier par lequel vous sollicitiez l'autorisation de pouvoir organiser des actions de promotion et de sensibilisation dans notre commune pour l'année 2027.

Le Collège communal a examiné votre requête et a marqué son accord. Nous vous rappelons qu'en aucun cas, vos recruteurs ne pourront harceler les passants ni gêner les usagers de la route.

Nous vous prions de croire, chère Madame Estievenart, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général (s) ff,

David BATAILLE

Le Bourgmestre,

Florent VAN GROOTENBRULLE

De : Communication
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : Re: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : jeudi 23 juillet 2026 13:38:03
Pièces jointes : JiGfFM4PHNAZQ1Ao.png
OdAFrO5yz1YsHUH2.png
image003.png

Bonjour Madame,

Nous vous prions de trouver ci-dessous la décision de collège par rapport à votre demande.

N°2

Le Collège,

Vu l'article L11 23-23 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le courriel de Madame Estievenart pour la campagne Iles de Paix 2027 ;

Considérant leur demande d'autorisation pour la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porteles **15, 16 et 17 janvier 2027** ;

DECIDE de participer à la campagne de communication d'Iles de Paix et de les autoriser pour la vente en porte–à-porte.

DECIDE d'autoriser Iles de Paix à contacter les écoles communales pour les actions de sensibilisation comme chaque année ;

CHARGE le service communication du suivi et du retour à Iles de Paix.

Belle journée.

VILLE D'AUBANGE

Cyrielle ASTGEN
Service communication
22 rue Haute, 6791 Athus
Tél. : +32 63 43 03 96

www.aubange.be
Ville d'Aubange
admaubange
Ville d'Aubange

Ce message n'engage aucunement la commune et reste informel.Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre et revêtu de la signature du Bourgmestre et du contreseing du directeur général conformément à l'article L1132-3 du Code de la démocratie locale.
Cet E-mail et tous les fichiers transmis par lui sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés.
Si vous avez reçu cet E-mail par erreur veuillez informer le gestionnaire du système.

Le 03-07-26 à 10:49, Laureline ESTIEVENART a écrit :

> Bonjour,
>
> Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**

   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

2. **Pourriez-vous mettre à notre disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?**

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** Celui-ci est disponible ici. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action permet :

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05

ilesdepaix.org

Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de Liège – Arrondissement de VERVIERS - Commune de 4880 AUBEL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 31 août 2026

Présents :
M. F. LEJEUNE, Bourgmestre;
M. B. DORTHU, Mme A. JORIS, Échevins;
Mme C. LEKEU, Directrice générale f.f.;
Excusés :
Mme C. DENOEL-HUBIN, Présidente du CPAS;
M. A. VERMEIRE, Échevin;
Mme V. GOOSSE, Directrice générale;

PATRIMOINE - Ambulants/autres que marchés - (A) - Demande autorisation d'occupation du domaine public - Vente et porte-à-porte - Campagne Iles de Paix

Le Collège communal,

Vu le mail du 18 août 2026 de Madame Laurence ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne pour Iles de Paix, par lequel elle informe du lancement de la campagne Iles de Paix du 1er janvier au 15 février 2027 ;

Considérant que, dans ce cadre, elle sollicite l'autorisation de la Commune d'Aubel afin de permettre à son réseau de volontaires d'effectuer des ventes sur le domaine public ainsi que du porte-à-porte, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que le Collège communal soutient cette initiative ;

Après avoir en délibéré ;

DÉCIDE,

Article unique : D'autoriser le réseau de volontaires d'Iles de Paix à proposer à la vente les objets de sa campagne et à effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la Commune d'Aubel , du vendredi 15 janvier au dimanche 17 janvier 2027.

Par le Collège Communal,

La Directrice générale f.f.,
(s) C. LEKEU

Le Bourgmestre,
(s) F. LEJEUNE

Pour extrait conforme,
Par le Collège Communal,

La Directrice générale f.f.

Céline LEKEU

ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBEL
LIÈGE

Le Bourgmestre

Freddy LEJEUNE

De : Info
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Brigitte DEDRY
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mardi 18 août 2026 11:50:20
Pièces jointes : image002.png

Bonjour Mme Estievenart,

Apparemment, ma collègue, Mme Dedry, a fait un suivi par rapport à votre mail du mois de juillet : le point est passé au Collège communal du 16 juillet dernier. En voici la décision :

« *Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié;*

Vu la demande de l'asbl "Iles de Paix" qui sollicite le collège communal pour soutenir la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds, les 15, 16 et 17 janvier 2027 via:

*"1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.*

2. *Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :***

- *En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.*
- *En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.*
- *En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.*
- *Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) "*

Vu les articles 701 et 702 de notre Règlement Général de police administrative qui réglementent cette matière;

Considérant que la promotion de la campagne pourra se faire via l'affichage, via l'annonce dans le bulletin communal sous réserve de la place disponible et via le site internet communal ;

Pour ces motifs,

***DECIDE**, unanimement de soutenir la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds " Iles de Paix", les 15, 16 et 17 janvier 2027*

1: d'autoriser la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte;

2: d'assurer la promotion de l'opération "Iles de paix 2027" par voie d'affichage dans nos services et la publication de l'annonce dans le bulletin communal sous réserve de la place disponible et via le site internet communal.

Le secrétariat du Bourgmestre est chargé du suivi. »

Elle est en congés pour le moment mais nous lira en copie dès son retour.

Avec mes meilleures salutations,

Nathalie Chabot
Secrétariat du Bourgmestre
Service des Affaires Economiques
rue des Ecoles, 4
4340 Awans
Tél.: 04/364.06.28
nathalie.chabot@awans.be

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>

Envoyé : mardi 18 août 2026 10:57
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre précédent courrier relatif à la campagne annuelle d'Iles de Paix, qui **se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027**.

Auriez-vous eu l'occasion d'en prendre connaissance ?

Nous vous sollicitions en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Pourriez-vous compléter notre formulaire en ligne ? Celui-ci est disponible ici. Il vous permettra de commander notre matériel de communication et, le cas échéant, d'y joindre les documents nécessaires (PV du collège communal, etc.).

Votre soutien est précieux **: en donnant de la visibilité à notre campagne et en nous accordant cette autorisation,** vous contribuez à mobiliser les citoyennes et citoyens autour de nos actions en faveur du droit à l'alimentation.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:58
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou

plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Aywaille, le 03/08/2026

Administration Communale
4920 AYWAILLE

Service Secrétariat 2
Nos réf. : 121176
Vos Réf. :
Annexes :

ILES DE PAIX
Madame Laurelilne ESTIEVENART
rue du Marché, 37
4500 HUY

Objet : 624.93 - Demande d'autorisation et de soutien de l'ORG ILES DE PAIX - campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 15 au 17 janvier 2027

Madame Estievenart,

Nous avons l'honneur de revenir sur votre demande, mieux décrite sous rubrique, et avons le plaisir de vous faire savoir que le Collège communal, réuni en sa séance le 30 juillet dernier, a marqué son accord sur votre campagne annuelle de sensibilisation et de récoltes de fonds sur le territoire communal du 15 au 17 janvier 2027.

Le Collège a également marqué son accord sur la diffusion de cette collecte via les différents canaux de communication de la Commune et sur nos différents panneaux d'affichage.

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, plein succès pour cette opération et vous prions d'agréer, Madame Estievenart, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale,

N. HENROTTIN

Le Bourgmestre,

T. CARPENTIER

Administration communale, rue de la Heid 8 à 4920 Aywaille. 04.384.40.17 – 04.384.77.92 – info@aywaille.be – www.aywaille.be
Agent traitant : **Annick PONCELET** – 04/267 64 65 – annick.poncelet@aywaille.be

Commune de Baelen

La vie grandeur nature

Extrait du Registre aux délibérations
Province de LIEGE - Arrondissement de VERVIERS - Commune de 4837 BAELEN

Séance du COLLÈGE COMMUNAL du 3 SEPTEMBRE 2026

Présents : Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre ;
Denis SCHYNTS, Fabrice MASSENAUX, Jonathan NICOLL, Échevins ;
Christian PERICK, Président du CPAS ;
Jean-Abdon HARDENNE, Directeur général f.f. ;

Objet : Mail du 18.08.2026 - Campagne Iles de Paix - Autorisation de vente - Décision.

Le Collège,

Considérant la demande d'autorisation introduite par Madame Laureline Estievenart par mail du 18.08.2026 concernant la vente sur le territoire communal lors de la campagne Iles de Paix qui se déroulera du 01 janvier au 15 février 2027 et, sur la voie publique, principalement les 15, 16 et 17 janvier ;
Considérant que la vente se fait sur la voie publique et en porte-à-porte ;
Considérant la demande de soutien par l'offre de visibilité : promouvoir l'action via le site internet et le réseau social de la Commune, via le bulletin communal et par affiches ;

Décide :

Art. 1 : D'autoriser la vente sur le territoire communal lors de la campagne Iles de Paix qui se déroulera du 01 janvier au 15 février 2027 et, sur la voie publique, principalement les 15, 16 et 17 janvier.
Art. 2 : De soutenir l'action par les moyens sollicités.

Par le Collège :

Le Directeur général f.f., La Bourgmestre,
J.-A. HARDENNE N. THÖNNISSEN

BAELEN, le 03/09/2026, pour extrait conforme :

Le Directeur général f.f., La Bourgmestre,

J.-A. HARDENNE N. THÖNNISSEN

Bastogne

Bastogne, le
22 juillet 2026

ÎLES DE PAIX ASBL
C/O MADAME LAURELINE ESTIEVENART
RUE DU MARCHÉ, 37
4500 HUY

Copie à Secrétariat général, Police, Agents Constatateurs, Planu, Communication.

AGENT TRAITANT
Sarah ALI OU ALLA, service Occupation du Domaine Public – 061 621 972 – odp@bastogne.be

OBJET
BASTOGNE - Iles de Paix 2027 : votre campagne de sensibilisation et collecte de fonds, du 15 au 17 janvier 2027.

Chère Madame ESTIEVENART,

Nous accusons bonne réception de votre courrier et avons le plaisir de vous informer que le Collège communal, réuni en séance le vendredi 17 juillet 2026, a décidé de vous autoriser à vendre sur la voie publique, les 15, 16 et 17 janvier 2027 des modules et des cartes dans le cadre de la campagne citée en objet.

Notre autorisation porte uniquement sur le territoire de la Commune de Bastogne et ne dispense pas de celles requises par d'autres dispositions légales et réglementaires notamment en ce qui concerne l'assurance RC. De plus, vous veillerez à ne pas importuner de manière intempestive les passants et personnes que vous solliciterez.

Enfin, votre campagne 2027 sera annoncée sur le site internet de la Ville, les réseaux sociaux et/ou dans le bulletin communal et une affiche sera placée sur la valve officielle de l'Hôtel de Ville.

Nous osons espérer avoir pu ainsi vous être agréables et souhaitons d'ores et déjà plein succès à votre collecte de fonds.

Nous restons à votre disposition chaque fois que vous le jugerez opportun et vous prions de croire, chère Madame ESTIEVENART, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Kévin GUEIBE
Directeur général

Benoît LUTGEN
Bourgmestre

VILLE DE
BEAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 29 juillet 2026.

Présents :
M. B. LAMBERT, Président;
M. T. LECUT, Mme C. MORMAL, ~~Mme F. DEVERGNIES-BOGERS~~, Échevins;
Monsieur C. DE MARTIN, Président du CPAS f.f.;
Mme S. WERION, Secrétaire;

Objet : Campagne Îles de Paix 2027 – Autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte

Le Collège communal,

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 5 du Règlement de Police relatif aux manifestations et rassemblements sur la voie publiques ;

Vu la demande introduite par l'association Îles de Paix, en date du 6 juillet 2026, relative à sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027, avec une mobilisation principale des volontaires les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que cette campagne poursuit un objectif d'intérêt général, de solidarité internationale et de sensibilisation à la citoyenneté mondiale ;

DÉCIDE à l'unanimité :
Article 1er
D'autoriser l'association Îles de Paix à procéder à la vente de ses produits sur la voie publique sur le territoire de la Ville de Beaumont dans le cadre de sa campagne annuelle, du 1er janvier au 15 février 2027, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Article 2
D'autoriser l'association Îles de Paix à effectuer une campagne de vente en porte-à-porte sur le territoire communal durant la même période, dans le respect de la tranquillité publique et des dispositions légales applicables.
Article 3
La présente autorisation est accordée exclusivement dans le cadre de la campagne annuelle d'Îles de Paix et ne dispense pas l'organisateur de solliciter toute autre autorisation qui serait éventuellement requise par la réglementation en vigueur.
Article 4
Une copie de la présente décision sera transmise à l'association Îles de Paix pour suite utile.

Par le Collège :

La Secrétaire,
(s) S. WERION

Le Président,
(s) B. LAMBERT

Pour extrait certifié conforme :
Le 30 juillet 2026

La Directrice générale f.f.,

S. WÉRION

Administration Communale de BEAUMONT (Ht)

Le Bourgmestre,

B. LAMBERT

Province de NAMUR

VILLE DE BEAURAING

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 21 août 2026

La séance est ouverte à 8h
Présents :
Mr *Marc LEJEUNE*, Député-Bourgmestre-Président ;
MM *Benoît ROLLAND*, ~~*Pierre DURY*~~, *Cyrille MASSET* et *Caroline BRACK*, Echevins ;
Mme *Ana RODRIGUEZ VERDASCO*, Présidente du Conseil de l'Action sociale ;
Assistés de Mr *Denis JUILLAN*, Directeur général.

POINT N° 17 -CDU 1.754.91

Le Collège communal,

Demandes de collaboration-démarchage

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-23, marque son accord à l'unanimité sur la demande de collaboration suivante :

- *« Iles de Paix »* pour l'organisation de sa campagne annuelle 2027 de sensibilisation et de récolte de fonds sur territoire communal (courriels des 03-07-26 et 18-08-26).

Pour approbation en séance du 28-08-26

Le Directeur général, Le Député-Bourgmestre,

Denis JUILLAN Marc LEJEUNE

Pour extrait conforme délivré le 24 août 2026

Le Directeur général, Le Député-Bourgmestre,

Denis JUILLAN Marc LEJEUNE

VILLE DE BEAURAING COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

V/Réf. :
N/Réf. : MP/2026/S378.237

Annexe(s) :/

Iles de Paix
Rue du Marché 37

4500 HUY

Objet : Vente sur la voie publique et en porte-à-porte. Campagne Iles de Paix – Autorisation.

ARRETE D'AUTORISATION DU BOURGMESTRE

La Bourgmestre,

Vu la requête de Madame Laureline Estievenart, pour les Iles de Paix, sollicitant l'autorisation de vendre les produits Iles de Paix sur la voie publique du territoire de Beauvechain ainsi que du porte-à-porte dans toute l'entité, du 1er janvier au 15 février 2027 inclus.

L'autorisation est accordée pour l'activité énoncée ci-dessus, à l'organisation suivante :

1. Iles de Paix, rue du Marché 37 à 4500 HUY.

La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation de solliciter les autorisations imposées par d'autres lois ou règlements.

Une copie du présent arrêté sera transmise au requérant qui devra l'exhiber à toute réquisition de l'autorité compétente.

Fait à Beauvechain, le 25 août 2026.

COMMUNE DE BEAUVECHAIN BRABANT WALLON

La Bourgmestre,

Carole GHIOT

SECRETARIAT
Rue du Fraity 76 - 7320 Bernissart
Tél.069/59.00.60 - Fax.069/56.16.30
La Directrice générale : Véronique BILOUET
069/59.00.72 - veronique.bilouet@bernissart.be

COMMUNE DE
Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

Agent traitant : Marjorie VANDERSTRAETEN
marjorie.vanderstraeten@bernissart.be
Tél.069/59.00.61

Centre administratif du Préau
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h30.

Bernissart, le – 7 JUIL. 2026

Nos Réf.: 1796/vb /mv

Madame ESTIEVENART Laureline
Responsable réseau et campagne

laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Objet : Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds pour les Iles de Paix du 1er janvier au 15 février 2027.

Madame,

Nous accusons bonne réception de votre demande relative à l'objet mieux décrit sous rubrique et qui a retenu notre meilleure attention.

Par la présente nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a souhaité soutenir votre campagne de la manière suivante :

- en accordant à vos bénévoles l'autorisation de se mobiliser sur nos voiries communales les 15, 16 et 17 janvier prochains ;
- en promouvant votre action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- en insérant un article dans notre bulletin communal (merci de nous envoyer l'article à insérer);
- en plaçant les affiches que vous nous fournirez prochainement dans les différents bâtiments communaux.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, nous vous souhaitons bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale

Véronique BILOUET

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

Wallonie picarde
acteur de l'eurométropole lille-kortrijk-tournai

CAMPAGNE 2027
15, 16 et 17 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 10 DÉCEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE ET PORTE à PORTE
☑ Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique et en porte à porte, du 15 au 17 janvier 2027.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : BERTRIX

Date : 03/07/2026

Nom, fonction et signature : Rommelaere Mathieu, Bourgmestre

.....

.....

Administration Communale de BERTRIX LUX

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE 4610 – BEYNE-HEUSAY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 20 août 2026.

Présents :
Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA, Madame Mireille GEHOULET, Monsieur Serge FRANCOTTE, Echevins;
Monsieur Jean-Louis FREDERICK, Président du CPAS;
Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général;

Objet : Iles de Paix - Récolte de fonds sur le territoire communal du 15 au 17 janvier 2027 / Point n°31

Le Collège communal, à huis clos,

Vu le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal du 22 septembre 1823 relatif aux collectes à domicile ;

Vu la demande d'autorisation de collecte introduite en date du 11 septembre 2025 par "*Iles de Paix*" sollicitant l'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte du 15 au 17 janvier 2027 ;

Attendu que rien ne s'oppose à accorder l'autorisation au vu du caractère social et philanthropique de l'organisation ;

À l'unanimité des membres présents,

AUTORISE "*Iles de Paix*" à collecter sur la commune de Beyne-Heusay du 15 au 17 janvier 2027.

La présente délibération sera transmise :

- à Iles de Paix,
- à la zone de police.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général Le Bourgmestre

Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune des Bons Villers

Commune des Bons Villers

Extrait du registre
des délibérations
du Collège communal

Collège du 25 août 2026

PRESENTS : MM. **M. PERIN, Bourgmestre Président ;**
A. MATHELART, B. PATTE, J.-J. ALLART, E. VANCOMPERNOLLE, Echevins ;
B. MGHARI, Président du CPAS ;
B. WALLEMACQ, Directeur général.

OBJET. **Iles de Paix – Campagne de sensibilisation et de récolte de fonds 2027 - Autorisation**

20260825 - 35630

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L1123-23 ;

Vu l'e-mail du 18 août 2026, par lequel l'ASBL « Îles de Paix », Rue du Marché, 37, 4500 Huy, C/O Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne, sollicite, dans le cadre de la campagne qui sera organisée du 1er janvier 2026 au 15 février 2027;

- l'autorisation de mener une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique;

- l'autorisation de réaliser un affichage dans la Commune;

- la publication d'une annonce dans le bulletin communal et/ou sur le site internet communal ;

Considérant que la récolte sur la voie publique se fera principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1er. D'accorder l'insertion d'une annonce sur le site internet communal et sur Facebook.

Article 2. De demander des affiches relatives à l'opération « Îles de Paix » auprès de l'ASBL, aux fins d'affichage aux valves de la Commune.

Article 3. D'insérer une annonce dans le bulletin communal.

Article 4. D'autoriser la campagne annuelle de sensibilisation et la récolte de fonds sur la voie publique.

Article 5. De charger le Secrétariat Général du suivi de la présente délibération, en collaboration avec le service communication.

LE COLLÈGE :

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,**

(s) B. WALLEMACQ **(s) M. PERIN**

POUR EXTRAIT CONFORME LE 25/08/2026

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE**

B. WALLEMACQ **M. PERIN**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE BOUILLON

==========

- SEANCE DU 14 JUILLET 2026 -

Présents : MM : Mme Marie-Julie NEMERY, **Bourgmestre**;
M. Denis ROULEFF, M. Bertrand GOBERT, ~~M. Pol DE WACHTER~~, Mme Justine SERSON, **Échevins**;
Mme Stéphanie DE WACHTER, **Présidente du CPAS**;
~~M. Jean MATHIEU~~, **Directeur général**;
Mme Nicole PIROTTE, **Directrice générale f.f.**;

Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Le Collège Communal,

Considérant l'email reçu en date du 03.07.2026 de Mme Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne de l'association Iles de Paix informant que la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds se tiendra du 01.01.2027 au 15.02.2027 ;

Considérant que, durant cette campagne, plusieurs milliers de volontaires s'impliquent dans cette démarche en vendant des objets sur la voie publique, principalement les 15-16-17 janvier 2027 ;

Considérant que l'association souhaite obtenir le soutien de l'Administration par l'octroi d'une autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte à porte ;

Considérant que le soutien de l'Administration passe également par la visibilité de la campagne grâce à la promotion de la campagne sur les différents canaux de communication de celle-ci ;

Considérant que via son site internet *https://www.ilesdepaix.org/formulaire-communes*, l'association met à disposition un formulaire simplifié permettant d'annexer la délibération du Collège communal et d'obtenir gratuitement un pack communication digitale ainsi qu'un pack d'affiches ;

Considérant que les actions menées par l'association Iles de Paix poursuivent un objectif d'intérêt général en matière de solidarité et de sensibilisation du public.

DECIDE :

Le Collège souhaite soutenir la campagne 2027 et charge le service secrétariat de transmettre cette décision ainsi que de commander le pack de communication digitale et le pack d'affiches.

Le Collège charge le service Travaux de placer les 10 affiches A3 aux valves communales, ainsi que le service Secrétariat de transmettre les 5 affiches A2 au service Population ; CPAS ; Bibliothèque et de placer les affiches restantes sur les panneaux d'affichage au sein de l'Administration.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Nicole PIROTTE & Marie-Julie NEMERY
Pour extrait conforme :

La Directrice Générale f.f

Nicole PIROTTE

Ville de BOUILLON LUXEMBOURG

La Bourgmestre

Marie-Julie NEMERY

BL'A | Commune de Braine-l'Alleud

IMIO012142000010355

Secrétariat
T | 02/854.04.60
secretariat@braine-lalleud.be

Copie : Zone de police de Braine-l'Alleud
service Relations Publiques

ILES DE PAIX A.S.B.L.
A l'attention de Madame Laureline ESTIEVENART

PAR COURRIEL
laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Nos références :	Votre courrier du :	Vos références :	N° d'entrée :
2026-S54811	03.07.2026		26-E62211

A rappeler impérativement dans tout courrier.
Merci de ne pas utiliser d'agrafe.

Annexe(s) :

Braine-l'Alleud, le 10 JUIL. 2026

Madame,

Objet : Autorisation - Îles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds - 2027

J'ai le plaisir de vous faire part de mon accord quant à l'organisation d'une collecte de fonds sur le territoire de Braine-l'Alleud les 15, 16 et 17.01.2027 au profit des « Îles de Paix ».

Je vous invite toutefois à renseigner aux services de police l'identité de vos collaborateurs ainsi que les heures exactes de leur présence et ce un mois avant. Ces personnes veilleront à faire preuve de politesse envers les passants et à ne pas les importuner s'ils ne désirent pas participer à vos actions.

En outre, ils devront être identifiés par un badge officiel de votre organisation et veiller à ne pas entraver l'accès aux commerces ni la circulation des usagers de la route.

Par ailleurs, je vous demande de ne pas distribuer de dépliants à la volée. Aucun dépliant ne pourra être laissé sur la voie publique ni aucun stand y être installé.

Enfin, je vous confirme également que votre campagne sera relayée via notre site internet communal.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD · BRABANT WALLON ·

Le Député-Bourgmestre,

V. SCOURNEAU

Braine-le-Comte ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du 14 août 2026 à 12H00

Correspondant : Nancy Allard – Référence : Ref. 20260814/19

Présents : Maxime DAYE, Député - Bourgmestre, Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, André-Paul COPPENS ADAM, Pierre-Yves HUBAUT, Sylvie BRANCART, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
Bernard ANTOINE, Directeur général.

Objet n°19 - Iles de Paix - Campagne d'affichage et récolte de fonds sur le territoire brainois.

Le Collège Communal,

Vu le CDLD;

Vu le mail du 3 juillet 2026 de Madame Laureline Estievenart, pour l'équipe campagne d'Iles de Paix, qui sollicite l'autorisation d'organiser une campagne d'affichages au sein des bâtiments communaux du 1er janvier au 15 février 2027 de publier une annonce dans nos infos communales.

Vu ce même courrier dans lequel il demande de pouvoir organiser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique du 15 au 17 janvier 2027 inclus.

Vu l'avis favorable du Planu;

Vu l'avis favorable du service Communication;

Considérant que rien ne s'oppose à accepter sa demande;

À l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er - de charger la Direction générale de compléter le formulaire en ligne pour commander des affiches Iles de Paix.

Article 2 - d'autoriser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique tout en veillant à la libre circulation des piétons du 15 au 17 janvier 2027 dans le respect des normes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

Article 3 - d'envoyer la présente délibération au requérant et au Service communication pour suite utile.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général

Bernard ANTOINE

Le Président,

Maxime DAYE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général

Bernard ANTOINE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRAINE-LE-COMTE (HAINAUT)

Le Bourgmestre, f.f.

Léandre HUART

PROVINCE DE HAINAUT

Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE DE BRUNEHAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEHAUT

Agent traitant
Corine VANBECELAERE

Service Permis de conduire
Affaires sociales
Conseil Communal Consultatif des Aînés (C.C.C.A.)

☎ : 069/36.29.66

corine.vanbecelaere@commune-brunehaut.be

Brunehaut
AU CŒUR DU BIEN-ÊTRE

Site internet

Page Facebook

Wallonie picarde

acteur de l'eurométropole lille kortrijk tournai

Brunehaut, le 2 septembre 2026

Iles de Paix
Campagne 2027
Rue du Marché 37
4500 – Huy

Concerne : Campagne 2027 - Commune de Brunehaut.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, **nous refusons** l'autorisation de collecte sur notre Commune. **Nous n'acceptons pas de vente à domicile, pas de porte à porte, ni de vente aux abords des écoles !**

Une vente aux abords des commerces peut être envisagée sous réserve de l'obtention de l'autorisation des commerces concernés.

Nous annoncerons votre campagne sur notre site web.

Si vous placez des affiches, nous vous demandons par ordre de Police que les affiches soient apposées aux endroits prévus à cet effet, de manière à ne pas gêner la circulation et ne pourront être fixées sur la signalisation routière.

Le long de la **RN507,** les panneaux devront être placés sur des espaces privés. En effet, le SPW n'autorise pas l'affichage le long des voiries régionales.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Collège Communal,

La Directrice générale,

Nathalie BAUDUIN

Administration Communale de Brunehaut - Hainaut

La Bourgmestre,

Clara HURBAIN

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Bourgmestre.

De : Horst Reiter
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : WG: Kampagne „Iles de Paix " – Januar 2027
Date : mercredi 22 juillet 2026 12:21:35
Pièces jointes : image003.png
image001.png

Sehr geehrte Frau Estievenart,

Ich beziehe mich auf Ihren Antrag vom 03.07.2026.

Das Gemeindekollegium hat Ihren Antrag in seiner Sitzung vom 13.07.2026 geprüft und die Durchführung der Tür-zu-Tür-Verkaufsaktion vom 15. bis 17. Januar 2026 genehmigt.

Wir möchten Sie jedoch darauf hinweisen, dass die Gemeinde diese Verkaufsaktion nicht durch Werbemaßnahmen oder sonstige Öffentlichkeitsarbeit unterstützen wird.

Mit freundlichen Grüßen,

Namens des Kollegiums :

Rainer STOFFELS, Bürgermeister
Julia KEIFENS, Genraldirektorin

Im Auftrag,

Horst REITER
Bevölkerungsdienst

T : +32 (0)80 64 00 01

Hauptstraße 16
B-4760 Büllingen
www.buellingen.be

Gemeinde Büllingen

Von: Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Gesendet: Freitag, 3. Juli 2026 11:16
Betreff: Kampagne „Iles de Paix " – Januar 2027

Guten Tag,

Wie jedes Jahr seit über 50 Jahren organisiert **„Iles de Paix"** im Januar seine **jährliche Sensibilisierungs- und Spendenaktion.**

Die Aktion findet vom 1. Januar 2027 bis zum 15. Februar 2027 statt. Mehrere Tausend Freiwillige engagieren sich aktiv für die „Iles de Paix"-Aktion und verkaufen unsere Artikel in Wallonien und Brüssel. Sie werden vor allem am 15., 16. und 17. Januar 2027 auf öffentlichen Straßen im Einsatz sein.

Wir möchten Sie in zwei Schritten um Ihre Unterstützung bitten:

1. Um eine Genehmigung für den Verkauf auf öffentlichen Straßen sowie für die Tür-zu-Tür-Verkaufsaktion zu erhalten. Diese Genehmigung ist für unsere engagierten Freiwilligen sehr wichtig.

2. Um uns zu unterstützen, indem Sie uns Sichtbarkeit verschaffen:
   - Indem Sie unsere Aktion über Ihre Website und Ihre sozialen Netzwerke bewerben.
   - Indem Sie unsere Aktion in Ihrem Gemeindeblatt bewerben.

Unsere Aktion zu unterstützen bedeutet in Belgien, zur Erziehung zu globaler und solidarischer Bürgerschaft von mehr als 60.000 Schülerinnen und Schülern beizutragen und gleichzeitig Tausende von Bürgerinnen und Bürgern für globale Herausforderungen zu sensibilisieren. In Afrika, Lateinamerika und Europa bedeutet dies, zur Finanzierung groß angelegter Projekte für nachhaltige Ernährungssysteme beizutragen, das Recht auf Nahrung zu verteidigen und die Menschenwürde zu

fördern.

Wenn Sie unsere Arbeit unterstützen, indem Sie uns diese Vollmacht erteilen und sie bekannter machen, wird dies unserer Arbeit sicherlich einen enormen Schub verleihen!

Wir danken Ihnen im Voraus für Ihre Mitarbeit und stehen Ihnen für alle Fragen zu diesem Schreiben gerne zur Verfügung.

Mit freundlichen Grüßen,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de Namur
COMMUNE DE CERFONTAINE

SEANCE DU COLLÈGE COMMUNAL DU 6 JUILLET 2026
*****

PROVINCE DE HAINAUT

Arrondissement de Charleroi

COMMUNE
de
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
(7160)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026.

Présents :
M. Mourad SAHLI, Bourgmestre - Président;
Mme Tatiana JEREBKOV, Conseillère communale et Présidente du CPAS;
M. Birol AYDIN, Mme Nathalie GILLET, M. Alain JACOBEUS, Mme Dagmär CORNET, Échevins;
Mme Emel ISKENDER, Directrice Générale;
Excusé :
M. Karl DE VOS, Échevin;

Objet : Information - Campagne Îles de Paix 2027

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement l'article L1123-23 ;

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (P.C.S) dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au P.C.S pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Considérant que comme chaque année, depuis cinquante ans, Îles de Paix organisera sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 ;

Considérant que de nombreux volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la campagne Îles de Paix et vendent des objets en Wallonie et à Bruxelles ;

Considérant qu'en soutenant l'action en Belgique, on participera à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves ;

Considérant qu'en Afrique, en Amérique latine et en Europe, on contribuera au financement d'importants projets pour des systèmes alimentaires durables, à défendre le droit à l'alimentation et à promouvoir la dignité humaine ;

Considérant qu'il nous est demandé de les autoriser à vendre sur notre commune et d'un point de vue communication, d'en informer nos citoyens dans le journal communal, d'utiliser nos réseaux sociaux et d'afficher les affiches qui seront fournies gratuitement sur simple demande ;

Considérant que pour répondre à cette demande, un formulaire en ligne est joint ;

À l'unanimité, **DÉCIDE** :

Article 1er : d'autoriser la vente d'objets sur notre territoire dans le cadre de la campagne Îles de Paix 2027, tant sur la voie publique qu'en porte-à-porte.

Art 2 : de charger le Service CEF d'informer en temps voulu les citoyens via nos canaux de communication, avec la collaboration des services de l'Administration.

Par le Collège,

La Secrétaire,
(s) Emel ISKENDER

Le Bourgmestre - Président,
(s) Mourad SAHLI

Pour extrait conforme, le 18 août 2026

La Directrice générale,

Emel ISKENDER

Le Bourgmestre,

Mourad SAHLI

De : HUTSENBAND Vanessa
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Zp Charleroi Dirops; Evenement; DUTRIEUX Kenzo; "info@charleroicentreville.com"
Objet : AUTORISATION - Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 23 septembre 2026 10:31:53
Pièces jointes : image006.png
RGP-2023 avec modification apportées.docx

Madame,

En égard aux articles 9, 15, 230 et 241 du règlement général de Police en vigueur sur le territoire communal et dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux Droits humains, **l'ASBL ILES DE PAIX** est autorisée à effectuer une campagne de sensibilisation et récolte de fonds sur la voie publique et ainsi que de porte-à-porte sur le territoire communal de **Charleroi, les 15, 16 et 17 janvier 2027 de 9h00 à 18h00.**

Vos délégués devront être parfaitement identifiables et devront veiller à permettre le cheminement des piétons sur la voie publique et ne pas importuner outre mesure.

La présente autorisation devra être présentée sur simple requête des services de Police.

En cas de non-respect de la présente autorisation, un P.V. et/ou CRA sera établi pour contravention aux articles susvisés du règlement général de police et sera sanctionné d'une amende administrative.

Les services de police nous lisent en copie.

Bien à vous,

Vanessa HUTSENBAND
Assistante administrative
Police administrative

VILLE DE CHARLEROI
Direction Coordination Sécurité
Tél + 32 (0)71/86.17.91

http://www.charleroi.be/

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:33
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**
Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.** Ils sont en effet des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se

mobilisent.

Pourrions-nous obtenir cette autorisation pour ces 3 dates, s'il vous plaît ?

Soutenir notre action permet :
Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

A titre d'information, voici les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à l'usage de la personne à laquelle ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à la personne émettrice. Les idées et opinions incluses dans cet e-mail sont celles de l'auteur·rice et ne représentent pas nécessairement celles de l'administration (ou Ville de Charleroi...) et ne peuvent en aucun cas lui en être automatiquement imputable.

Il est strictement interdit de publier ou distribuer ce message ainsi que ses attachements. Leur impression ou leur copie sont réservées uniquement à ses destinataires.

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026

Présents : M. Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre - Président
M. Dominique VERLAINE, Mme Anne THANS - DEBRUGE, M. Laurent RADERMECKER, Mme Caroline VEYS, ~~M. Alain JEUNEHOMME~~, Echevins
M. Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du Conseil de l'Action sociale
Sabine GATHOT, Directeur général ff. - Secrétaire.
~~M. Laurent GRAVA~~, Directeur général - Secrétaire.

Service : Direction générale
Agent traitant : BREVER Fabienne
Objet : **Iles de Paix : campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds**

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le courriel reçu le 3 juillet dernier concernant l'organisation en janvier 2027 de la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des "Iles de Paix";

Vu que la sollicitation porte sur :

1- l'autorisation de vente sur la voie publique ainsi que sur le porte à porte;

2- un soutien en offrant une visibilité :
- Via le site internet et les réseaux sociaux communaux;
- Via le bulletin communal;
- En plaçant des affiches dans les bureaux.

A ces causes,

En Séance à Huis-clos,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1

Autorise la vente sur la voie publique ainsi que sur le porte à porte.

Article 2

De les soutenir en offrant une visibilité :

- Via le site internet et les réseaux sociaux communaux;
- Via le bulletin communal;
- En plaçant des affiches dans les bureaux.

Par le Collège,

La Secrétaire,
(s) Sabine GATHOT

Le Président,
(s) Daniel BACQUELAINE

Pour extrait conforme, le 14/07/2026
Par le Collège,

Le Directeur général,

Laurent GRAVA

Le Bourgmestre,

Daniel BACQUELAINE

Province
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
ATH

VILLE
DE
CHIEVRES

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 10 JUILLET 2026

Présents :
Mme Z. DELHAYE, Bourgmestre - Présidente;
M. C. DEMAREZ, M. F. JONCKERS, M. R. LABIE, Mme J. THEUS, Échevins;
Mme E. GOSSUIN, Présidente du CPAS;
Madame I. JENNART, Directrice Générale f.f.;
Excusé :
M. A. DELCOURT, Directeur Général;

Objet : Administration générale - Campagne de sensibilisation - Ile de paix : approbation

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Considérant le courrier émanant des Iles de paix du 3 juillet 2026, dans lequel ils demandent l'autorisation de vente sur la voie publique, ainsi que le porte-à-porte les 15, 16 et 17 janvier 2027;

Considérant leur demande de soutien en faisant part de cette campagne dans nos différents supports de communication;

Après délibération,

DECIDE,

Article unique : d'autoriser aux Iles de Paix la vente les 15, 16 et 17 janvier 2027, uniquement à la sortie des commerces et sur le marché dominical.

En séance à Chièvres, date que dessus
PAR LE COLLEGE

La Directrice Générale f.f.,
I. JENNART

La Présidente,
Z. DELHAYE

POUR EXPEDITION CONFORME
en date du 14 juillet 2026

La Directrice Générale f.f.

Mme I. JENNART

Pour la Bourgmestre absente, En vertu de l'article L1123-5, §1er, al. 2 du CDLD Son remplaçant,

M. C. DEMAREZ

VILLE DE CHIEVRES

Ville de Chimay
GOURMANDE DE NATURE
Province de Hainaut

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 29 septembre 2026

Présents :
Tanguy DARDENNE, Bourgmestre;
Florent THONET, Jolan VEREECKE, Guillaume COLSON, Clémentine MAGNIETTE, Échevins;
Martine GENOVA, Présidente du CPAS;
Stéphane WOLTECHE, Directeur général;

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES - EVÈNEMENTS - CHIMAY - Demande autorisation de vente - Demande de soutien de visibilité - Campagne annuelle Iles de Paix - Du 01 janvier au 15 février 2027 - Décision

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et les dispositions légales en la matière ;

Vu le Règlement Général de Police de la Botte du HAINAUT et notamment le chapitre II – Section 1, article 5 §1 et 2, article 7 ;

Vu la demande de Madame Laureline ESTIEVENART, responsable réseau et campagne "Iles de Paix", laquelle sollicite l'autorisation de vendre des objets par le réseau de volontaires sur la voie publique et par le porte-à-porte sur le territoire de la Ville de CHIMAY les 15, 16 et 17 janvier 2027 ainsi que l'approbation d'un soutien offrant une visibilité de la campagne du 01 janvier au 15 février 2027;

Vu que la collecte de fonds et la vente sur la voie publique de l'ONG **Iles de Paix** sont historiquement régies par l'**arrêté royal du 22 septembre 1823** contenant des dispositions à l'égard des collectes;

Considérant que soutenir cette action contribue à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de soixante mille élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyens aux enjeux globaux ;

Considérant qu'en Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que le soutien offrant une visibilité de l'action de l'ONG peut se promouvoir de diverses façons, à savoir :

- Via le site internet de la ville et ses réseaux sociaux.

- Dans le bulletin communal.

- Par le placement dans les bureaux de l'administration, du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027, des affiches à commander.

- En mettant à disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format (125x175cm)

Considérant que l'appui de la ville de CHIMAY est précieux, en donnant de la visibilité à la campagne et en accordant l'autorisation de celle-ci, la ville contribue à mobiliser les citoyennes et citoyens autour de ces actions en faveur du droit à l'alimentation ;

Vu la demande de la responsable réseau et campagne de compléter un formulaire en ligne (lien sur le courrier annexe) qui permettra de commander le matériel de communication et, le cas échéant, d'y joindre les documents nécessaires (Délibération du collège communal...) ;

Considérant que les organisateurs se conformeront à l'ensemble des dispositions contenues dans le Règlement Général de Police dans la mesure où elles trouvent à s'appliquer dans le cadre de l'organisation dont il s'agit ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Madame Laureline ESTIEVENART, à vendre les objets "Iles de Paix" par le réseau de volontaires sur la voie publique et par le porte-à-porte sur le territoire de la Ville de CHIMAY les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Article 2 : D'approuver un soutien offrant une visibilité de la campagne "Iles de Paix" du 01 janvier au 15 février 2027.

Article 3 : De charger les services communication de la Ville à promouvoir la campagne via le site internet de la ville et de ses réseaux sociaux, dans le bulletin communal et de charger le service des festivités à compléter le formulaire en ligne pour la commande du matériel et de placer les affiches dans les bureaux de l'administration, du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.

Article 4 : De transmettre une copie de la présente décision à l'organisateur

Par le Collège communal :

Le Directeur général,
(s) S. WOLTECHE

Le Bourgmestre,
(s) T. DARDENNE

Pour extrait conforme :

Le Directeur général

Le Bourgmestre

Stéphane WOLTECHE

Tanguy DARDENNE

Ville de Chiny

Province de Luxembourg – Arrondissement de Virton

Extrait du registre aux délibérations
du COLLEGE COMMUNAL
Séance du 2 SEPTEMBRE 2026

Présents :
Sébastian PIRLOT, Bourgmestre ;
Lisiane MALHAGE, Vovo NZUZI KAMBU, Alain MAITREJEAN, François PONCELET, Échevins ;
Caroline GILLET, Présidente du CPAS ;
Patrick ADAM, Directeur général .

SERVICE CULTURE & MANIFESTATIONS

45. CDU-1.754.91 - Îles de Paix – Campagne 2027 – Autorisation et soutien communal

Le Collège Communal,

Vu le courrier de l'ASBL « Iles de Paix » sollicitant le soutien de la Commune de CHINY dans le cadre de sa campagne annuelle qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027 ;
Considérant que l'ASBL sollicite l'autorisation d'organiser la vente de ses produits de campagne sur la voie publique ainsi que par porte-à-porte sur le territoire communal, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
Considérant qu'elle sollicite également le soutien de la Commune afin d'assurer la visibilité de cette campagne, notamment par sa promotion sur le site internet et les réseaux sociaux de la Commune, dans le bulletin communal et par l'affichage de supports promotionnels dans les bureaux communaux ;

DECIDE

- d'accorder à l'ASBL « Iles de Paix » l'autorisation d'organiser la vente de ses produits de campagne sur la voie publique ainsi que par porte-à-porte sur le territoire de la commune de CHINY, dans le cadre de sa campagne annuelle qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027 ;
- de soutenir la campagne par la diffusion des supports de communication d'Iles de Paix via les canaux de communication communaux disponibles ;
- de compléter le formulaire destiné aux communes et de transmettre à l'ASBL « Iles de Paix » les documents nécessaires relatifs à la présente décision.

Par le Collège Communal.

Le Directeur général,
(s) Patrick ADAM

Le Bourgmestre,
(s) Sébastian PIRLOT

Pour extrait conforme,
Chiny, le 3 septembre 2026

Le Directeur général,

Patrick ADAM

VILLE DE CHINY LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

Sébastian PIRLOT

PROVINCE DE NAMUR **ARRONDISSEMENT DE DINANT**

VILLE DE CINEY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 24 août 2026

OBJET : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Présents :
M. Frédéric DEVILLE, Bourgmestre - Président;
M. Frédérick BOTIN, M. Luc FONTAINE, M. Benoît DAVIN, Mme Géraldine FURNEMONT, Échevins;
Mme Séverine GOEDERT, Présidente du CPAS;
Mme Nathalie CONSTANT, Directrice générale;
Excusé :
M. Guy MILCAMPS, Échevin;

LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Collège Communal prend connaissance du courriel par lequel Les Iles de Paix précisent que leur campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds se tiendra du 1er janvier 2027 au 15 février 2027.
Leurs volontaires se mobiliseront sur la voie publique et ce, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.
Pour les soutenir, les Iles de Paix sollicitent de la Ville la promotion de leur action via le site internet et les réseaux sociaux, le bulletin communal, la pose d'affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.
Le Collège Communal marque son accord pour que les volontaires puissent être présents sur la voie publique principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,
Nathalie CONSTANT

Le Président,
Frédéric DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,
Nathalie CONSTANT

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CINEY * NAMUR *

Le Bourgmestre,
Frédéric DEVILLE

PROVINCE DU BRABANT WALLON **COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE**

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Présents :
M. S. DE WEVERE, Bourgmestre;
M. A. ECTORS, Mme S. OLEFFE, Mme M.-L. ROMAIN, Échevins;
Mme S. GODFROID, Présidente du CPAS;
M. F. PETRE, Directeur Général;
Excusés :
M. J.-C. JAUMOTTE, Mme B. PEYSKENS, Échevins;

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

DOSSIER 260427 - Iles de Paix - du 01 janvier au 15 février 2027 : demande d'autorisation

LE COLLEGE COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1123-23 relatif aux compétences du Collège communal ;

Considérant le courriel daté du 03 juillet 2026 de Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne pour la campagne Iles de Paix 2027, relatif :

- à une demande d'autorisation de la vente des produits Iles de Paix par des bénévoles sur le territoire de la commune du 01 janvier 2027 au 15 février 2027 ;
- à une demande d'autorisation de vente pour le porte-à-porte du 01 janvier 2027 au 15 février 2027 ;

Considérant que cette campagne participe au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que la commune peut recevoir gratuitement :

- un pack « communication digitale » pour faire la promotion de l'action sur notre site web et les réseaux sociaux ;
- un pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2) ;
- un pack « bulletin/mensuel communal » pour faire la promotion de l'action dans notre bulletin communal ;

Considérant que l'article 48.4 du Règlement de Police Général devra être respecté à savoir : "Il est interdit de harceler les passants ou les automobilistes, de perturber la circulation, de sonner aux portes dans le seul but d'importuner les habitants, d'entraver l'entrée d'immeubles et édifices publics ou privés ainsi que l'accès à un commerce."

DECIDE

Article 1er : d'autoriser la vente des produits Iles de Paix par des bénévoles sur le territoire de la commune du 01 janvier au 15 février 2027.
Article 2 : de ne pas commander le pack « communication digitale » pour faire la promotion de votre action sur notre site web et les réseaux sociaux.
Article 3 : de ne pas commander le pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2).
Article 4 : de ne pas commander le pack « bulletin/mensuel communal » pour faire la promotion de votre action dans notre bulletin communal.
Article 5 : d'informer le demandeur et la Zone de police de la présente décision.

Fait en séance date que dessus

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général,
(sé) F. PETRE

Le Bourgmestre,
(sé) S. DE WEVERE

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. PETRE

S. DE WEVERE

PROVINCE DE NAMUR - Arrondissement de Philippeville

Ville de COUVIN

Couvin, le 26 août 2026

ASBL Iles de Paix
laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Concerne : suivi de Collège du 24 août 2026

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre courriel du 18 août dernier par lequel vous sollicitez le soutien et l'autorisation de la Ville de Couvin dans le cadre de la prochaine campagne de l'ASBL Îles de Paix, prévue les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Après examen de votre demande lors de sa séance, le Collège communal a le plaisir de vous informer des décisions suivantes :

- **Collecte sur la voie publique :** Le Collège autorise la réalisation de la collecte sur la voie publique sur le territoire communal durant le week-end des 15, 16 et 17 janvier 2027.
- **Communication et visibilité :** Un soutien sera apporté pour assurer la promotion de votre action via nos canaux de communication officiels, à savoir le site internet de la Ville, nos réseaux sociaux ainsi que le bulletin communal.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Collège Communal,

La Directrice générale,

Isabelle CHARLIER

ADMINISTRATION COMMUNALE DE COUVIN - NAMUR -

Le Bourgmestre,

Raymond DOUNIAUX

La commune de CRISNEE

autorise Iles de Paix
à récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027

Crisnée, le 07/06/2026
le Bourgmestre,

La commune de CRISNEE

autorise Iles de Paix
à récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027

Crisnée, le 07/06/2026
le Bourgmestre,

La commune de CRISNEE

autorise Iles de Paix
à récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027

Crisnée, le 07/06/2026
le Bourgmestre,

La commune de CRISNEE

autorise Iles de Paix
à récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027

Crisnée, le 07/06/2026
le Bourgmestre,

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
D A L H E M
Code postal 4607

Agent traitant :
Marjorie MATHYS,
Employée d'administration
04/379.18.22
marjorie.mathys@commune-dalhem.be

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Présents :
~~Monsieur Benoit DEFAUWES~~, Bourgmestre;
Madame Marie CHARLIER, Mme Daniela CREMA-WAGMANS, ~~Madame Audrey GIJSENS~~, Échevines;
Madame Nathalie HODY-LINOTTE, Présidente du CPAS;
Mme Ariane POLMANS, Directrice générale;
M. Michel VONCKEN, Bourgmestre f.f.;

OBJET : Demande d'autorisation de porte-à-porte - Iles de Paix - campagne de sensibilisation et de récolte de fonds - Requête de Madame Laureline Estievenart

Le Collège Communal,

ACCUSE RÉCEPTION du mail du 03 juillet 2026 par lequel Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne des Iles de Paix, sollicite l'autorisation de pouvoir faire du porte-à-porte au sein de la commune pour récolter des fonds afin de participer aux financements de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Après en avoir délibéré ;

Statuant à l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article 1 - D'AUTORISER les Iles de paix à faire du porte-à-porte sur le territoire de la Commune de DALHEM.

Article 2 - D'INFORMER l'intéressée que les affiches seront placées dans les valves des différents villages et que la publicité sera diffusée sur le site communal et la page Facebook.

Article 3 - DE PORTER la présente à la connaissance de Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne – laureline.estievenart@ilesdepaix.org.

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,
Ariane POLMANS.

Le Bourgmestre f.f.,
Michel VONCKEN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
Ariane POLMANS.

ADMINISTRATION DE DALHEM LIEGE

Le Bourgmestre,
Benoit DEFAUWES.

VILLE DE
DINANT

Dinant
LA VOIX CUIVREE

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU COLLÈGE COMMUNAL DE DINANT

61355000013924

COMMUNICATION - Asbl Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds - Janvier 2027

Séance du 22 juillet 2026 N° 6

PRESENTS :
~~M. Richard FOURNAUX~~, Bourgmestre - Président;
M. Niels ADNET-BECKER, Président f.f.;
Mme Camille CASTAIGNE, M. Julien FLOYMONT, Mme Christelle MAURER, ~~M. Christophe TUMERELLE~~, Echevins;
M. Lionel NAOME, Président du CPAS;
Mme Valentine ROSIER, Directrice Générale;

LE COLLÈGE COMMUNAL :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises et à domicile ;

Vu le Règlement Général de Police arrêté par le Conseil communal en séance du 20 mars 2017 ;

Attendu que par courriel du 3 juillet 2026, Mme Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne de : **ILES DE PAIX asbl** - rue du Marché 37, 4500 HUY (+32 456 64 26 05 - campagne@ilesdepaix.org) informe que, comme chaque année depuis plus de 50 ans, l'asbl Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;**

Attendu que la **campagne se tiendra du 1er janvier 2027 au 15 février 2027** et que les bénévoles se mobiliseront sur la voie publique, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027 ;**

Considérant qu'en soutenant l'action de l'asbl Iles de Paix, nous contribuons au financement d'importants projets de développement d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable, qui viennent directement en aide à plus de 300.000 personnes en Amérique latine et en Afrique ; que nous participons également la sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire de 50.000 élèves en Belgique ;

Attendu que la Ville de Dinant est sollicitée pour soutenir Iles de Paix en faisant la promotion de son action via les réseaux sociaux, sur internet, via le bulletin communal, la pose d'affiches, ... Et que cela peut être concrétisé de plusieurs manières :

- **lui offrir de la visibilité :**

- **Communication digitale** : en promouvant son action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- **Bulletin communal** : en promouvant son action dans notre bulletin communal ;
- **Affichage** : en plaçant des affiches Iles de Paix sur les panneaux communaux (idéalement) à partir de mi-décembre 2026 jusqu'au 27 janvier 2027 ; Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à leurs volontaires présents sur la voie publique.

Considérant que chaque année, l'action « Iles de Paix » fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur, dès réception, sur simple demande ;

Considérant que la collecte envisagée répond aux prescrits de l'Arrêté royal susmentionné ;

Considérant que la demande de l'asbl Iles de Paix est recevable ;

DECIDE

Article 1er :

D'autoriser l'asbl Iles de Paix à collecter sur le territoire de la commune de Dinant les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Le produit net de la collecte est destiné à la réalisation des buts poursuivis par l'association.

L'organisation s'engage à appliquer les principes de transparence et de bonne gouvernance dans son chef lors de l'organisation et durant le suivi des opérations de collecte.

Article 2 :

Au cours des opérations de collecte, les collecteurs devront toujours être porteurs d'une copie de la présente autorisation ainsi que de l'arrêté royal et d'une attestation nominative délivrée par l'association et les habilitant à se présenter en son nom.

Aucune commission ou pourcentage sur les biens ou les sommes recueillis par les collecteurs ne peut leur être octroyé.

Article 3 :

Toute convention ayant pour objet l'utilisation de la présente autorisation par des tiers est interdite.

Article 4 :

Cette autorisation ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles prévues dans la requête de l'asbl Iles de Paix.

Article 5 :

De communiquer la présente décision pour information / suite utile à :

- l'ASBL Iles de Paix ;

- A.D.L. ;
- Service Communication.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE :

La Directrice Générale,
Valentine ROSIER

Le Président f.f.,
Niels ADNET-BECKER

POUR COPIE CONFORME :

La Directrice Générale,

Valentine ROSIER

Le Bourgmestre,

Richard FOURNAUX

DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

Dison, le 07 septembre 2026

Agent traitant :
Aurélie Lemoine
Environnement
N/réf. : S2026/46844

Îles de Paix
Mme Laureline Estievenart,
Reponsable réseau et campagne
rue du Marché, 37
4500 Huy

Objet : Autorisation - Collecte "Iles de Paix" - 1er janvier au 15 février 2027

Madame,

En sa séance du 31 août dernier, le Collège communal a pris connaissance de votre demande d'autorisation de collecter sur la voie publique et de procéder à son affichage sur les panneaux communaux.

Il a, d'une part, marqué son accord sur ces demandes et d'autre part, décidé de commander 10 affiches qui seront apposées dans les écoles et aux fenêtres de l'Administration communale.

L'information de cette collecte sera publiée sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

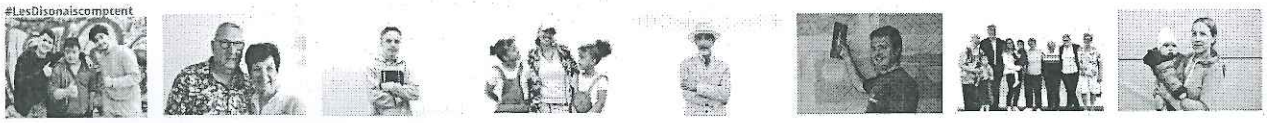
Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.
Arnaud Sangiovanni

Administration Communale de DISON (Liège)

La Bourgmestre
Véronique Bonni



COMMUNE DE DOISCHE

Maison communale
114, rue Martin Sandron
B – 5680 DOISCHE
Tél. : 082/21.47.20 – Fax : 082/21.47.31
Mail : info@doische.be – www.doische.be

Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal

Séance du 22.07.2026

Présents : MM. Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président ;
Bénédicte Hamoir, Luc Noël, Xavier Pauly, Echevin.e.s ;
Eric Dubuc, Président C.P.A.S. ;
assisté de Pauline Renard, Directrice générale ff.

Excusés :
Absents :

OBJET : AUTORISATION - ILES DE PAIX - CAMPAGNE DE JANVIER 2027 : APPROBATION

LE COLLEGE,

Vu le mail en date du 03 juillet 2026 de Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne pour "Îles de Paix" sollicitant notre commune pour soutenir la campagne Îles de Paix de janvier 2027 ;

Vu les dispositions légales en la matière ;

Pour ces motifs,
D E C I D E :

Article 1 :

De soutenir la campagne Îles de Paix de janvier 2027 en faisant la promotion de l'action via les réseaux sociaux, le site internet, le bulletin communal et la pose d'affiches.

Article 2 :

Autorise la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte pour la campagne "Îles de Paix" sur son territoire du 15 au 17 janvier 2027.

Article 3 :

Copie de la présente décision sera transmise pour suite utile au demandeur.

PAR LE COLLEGE,
La Directrice générale ff,
(sé)P. RENARD
POUR EXPEDITION CONFORME,
- 5680 Doische, le 23 juillet 2026
La Directrice générale f.f
P. RENARD

Le Président,
(sé)P. JACQUIEZ

Le Bourgmestre
P. JACQUIEZ

ADMINISTRATION COMMUNALE - DOISCHE -

PROVINCE DE HAINAUT

ÉCAUSSINNES
CITÉ DE L'AMOUR

Ecaussinnes, le 04 août 2026

Iles de paix asbl
Rue du Marché, 37
4500 Huy

OBJET : Décision du Collège communal - Campagne annuelle et récolte de fonds du 15 au 17 janvier 2027

Référence : S6222

Agent traitant : Laurie WANCQUET - 067/64.53.10 - laurie.wancquet@ecaussinnes.be

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a décidé :

- de marquer son accord sur la demande introduite par Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne de l'Organisation Iles de Paix, demeurant Rue du Marché,37 à 4500 Huy, sollicitant l'autorisation du Collège communal en vue d'organiser sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds qui se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 ;
- de marquer son accord pour la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte ;
- de marquer son accord pour les soutenir en leur offrant de la visibilité :
  - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
  - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
  - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27
  - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général f.f.,
Emmanuel AUDRIT

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ECAUSSINNES - HAINAUT

Le Bourgmestre,
Sébastien DESCHAMPS

Eghezée
Administration communale
Route de Gembloux 43
5310 Eghezée

PROVINCE DE NAMUR –
ARRONDISSEMENT DE NAMUR
COMMUNE DE EGHEZEE

AUTORISATION DU BOURGMESTRE
« Les îles de Paix » - Collecte sur la voie publique – les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Vu la Nouvelle loi communale, les articles 133, al. 2 et 135, §2 ;

Vu l'Ordonnance générale de police adoptée par le conseil communal le 24 novembre 2016, l'article 83 ;

Considérant la demande introduite par Madame Laureline ESTIEVENART, pour l'équipe campagne d'Iles de Paix, par laquelle elle sollicite l'autorisation d'organiser une collecte sur la voie publique, en faveur des Iles de Paix, les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant qu'en aucun cas la collecte ne peut entraver l'intervention des secours ou la ralentir ;

Considérant qu'elle se déroule sous l'entière responsabilité de l'organisateur et des bénévoles, qu'en cas d'accident ou d'incident l'Administration communale d'Éghezée ne peut être tenue pour responsable ;

ARRETE

Article 1 - La collecte sur la voie publique, en faveur des Iles de Paix, 15, 16 et 17 janvier 2027, sur le territoire d'Eghezée est autorisée.

Article 2 - L'organisateur est tenu d'obtempérer aux injonctions signifiées par la zone de police ou par tout autre service de sécurité.

Article 3 – L'arrêté est notifié à Madame Laureline ESTIEVENART, pour l'équipe campagne d'Iles de Paix, et est transmis pour information aux services de police de la zone Orneau-Mehaigne zp.orneaumehaigne@police.belgium.eu

Fait à Éghezée, le 24 août 2026.

Le Bourgmestre,

Administration Communale D'EGHEZEE - Namur -

R. DELHAISE

Province du Luxembourg
Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE D'EREZEE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 20 AOUT 2026

PRESENTS : MM. Michel JACQUET, Bourgmestre,
Daniel DUMONT, ~~Anne DAISNE~~, ~~Bénédicte WATHY~~, Echevins,
Julien PETER, Président du CPAS,
Frédéric WARZEE, Directeur général,

OBJET: COURRIERS ET DEMANDES DIVERS

Le Collège communal,

Prend connaissance de :

[redacted]

2. Campagne Îles de Paix – 15-16-17/01/27

L'organisation Îles de Paix, représentée par Madame Laureline ESTIEVENART, sollicite la participation de la Commune à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds. Celle-ci aura lieu du 1er janvier au 15 février 2027 et des bénévoles seront présents sur la voie publique pour de la vente en porte-à-porte du 15 au 17 janvier.

Les autorisations demandées sont les suivantes :

- obtention d'une autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte ;
- soutien de l'action en la promouvant via nos réseaux sociaux et le bulletin communal.

Le Collège accède à la demande.

[redacted]

Par le Collège

Le Directeur général
(s) Frédéric WARZEE

Le Bourgmestre
(s) Michel JACQUET

Pour extrait conforme,

Le Directeur général
Frédéric WARZEE

Le Bourgmestre
Michel JACQUET

COMMUNE DE EREZEE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Province et Arrondissement de Liège
Commune d'Esneux
Place Jean D'Ardenne, 1
4130 Esneux

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du 31 août 2026
SÉANCE HUIS-CLOS

Sont présents : Madame IKER Laura, Bourgmestre-Présidente;
Madame GOBIN Pauline, Madame FLAGOTHIER Anne-Catherine, Monsieur GEORIS Pierre, Monsieur KALBUSCH Serge, Monsieur RIGAUX Vincent, Membres du Collège communal;
Monsieur METELITZIN Steve, Président du CPAS;
Monsieur KAZMIERCZAK Stefan, Directeur général.

7. Manifestation sur le domaine public - Campagne et collecte Iles de Paix les 15-16 et 17 janvier 2027 - JG

LE COLLÈGE COMMUNAL,
Vu les articles 133 et 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale ;
Vu la circulaire du 03 juin 1991 du Ministre de l'Intérieur sur les collectes ;
Vu le règlement de police sur l'occupation privative du domaine public adopté par le Conseil communal en sa séance du 28 mai 2008 ;
Vu l'ordonnance de police administrative portant sanction des incivilités adoptée par le Conseil communal en séance du 27 février 2025 ;
Considérant la demande introduite par l'ASBL Iles de Paix (c/o Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne), siège rue du Marché, 37 à 4500 Huy, sollicitant l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et de collecte de fonds sur le domaine public les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
Considérant que cette récolte de fonds est destinée à "contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves et participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables" ;
DECIDE à l'unanimité;
1. D'autoriser l'organisation de la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds dont question, sous réserve des conditions de sécurité qui pourraient être imposées par Madame la Bourgmestre
2. D'accorder aux organisateurs l'autorisation d'occuper le domaine public, à savoir les voiries d'Esneux et de Tilff
3. De fixer le délai de validité de la présente permission de voirie du 15 au 17 janvier 2027
4. D'enjoindre l'association demanderesse à se conformer aux règlements en vigueur et à la propreté publique (nettoyage et remise en état des lieux)
5. Que la présente ne concerne pas les portions du domaine public qui auraient fait l'objet d'une concession à caractère permanent
6. Qu'un contrat d'assurance en responsabilité civile devra être souscrit par l'organisateur pour couvrir les risques d'accident

Par le Collège communal,

Le Directeur général,
(sé) Stefan **KAZMIERCZAK**

La Bourgmestre,
(sé) Laura **IKER**

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK

COMMUNE DE ESNEUX

La Bourgmestre,
Laura IKER

De : Catherine Derasse
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Pauline Pruvost
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : lundi 13 juillet 2026 09:23:57
Pièces jointes : image001.png

Madame,

Pour faire suite à votre mail de ce 03 juillet, je vous confirme que le Collège, réuni en séance ce 10 juillet, a marqué son accord sur votre demande.

Je vous invite à prendre contact avec Madame Pauline Pruvost (pauline.pruvost@estaimpuis.be), qui nous lit par ailleurs en copie, pour les modalités pratiques.

Bien cordialement.

Catherine Derasse

Secrétaire de Virginie Breyne - Directrice Générale
Commune d'Estaimpuis

Rue de Berne, 4
7730 Estaimpuis
+32 (0)56/ 48.13.53

catherine.derasse@estaimpuis.be

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de laureline.estievenart@ilesdepaix.org. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIÈRE
ADMINISTRATION COMMUNALE D'

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU

COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026

Présents :
Mme Aurore TOURNEUR, Députée-Bourgmestre-Présidente;
Mme Delphine DENEUFBOURG, M. Alexandre JAUPART, M. Olivier BAYEUL, Échevins;
Mme Géraldine DUJARDIN, Présidente du C.P.A.S.;
M. David VOLANT, Directeur Général;
Excusé :
M. Albert ANTHOINE, Échevin;

Objet n°8 : Demande d'autorisation de l'ASBL "Iles de paix" pour la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds du 01 janvier au 15 février 2027
Agent traitant : Valérie BLAIRVACQ

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation notamment les articles L1123-23 ;

Vu le règlement général de police ;

Considérant la demande du 3 juillet 2026, de Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds pour l'ASBL "Iles de Paix" sollicitant l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et récolte de fonds sur le territoire d'Estinnes du 01 janvier au 15 février 2027 ;

Considérant que cette demande est récurrente (tous les ans) ;

Considérant que la demande pour l'organisation de cette campagne comporte les volets suivants :

- Communication digitale : en promouvant l'action via le site internet et nos réseaux sociaux.
- Bulletin communal : en promouvant l'action dans le bulletin communal.
- Affichage : en plaçant des affiches Iles de Paix sur les panneaux communaux. Les affiches seront idéalement visibles sur le territoire communal entre le 16 décembre 2026 et 27 janvier 2027 pour soutenir les volontaires sur la voie publique. Celles-ci seront fournies gratuitement.

Considérant le formulaire d'accord et d'affichage validant l'autorisation de la Commune ;

Considérant que pour le bon déroulement de la campagne, il serait nécessaire de compléter le formulaire en ligne ;

Considérant que chaque année, l'action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur ;

DÉCIDE

Article 1er : d'autoriser l'affichage relatif à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique menée par l'ASBL "Iles de paix" ; les affiches seront publiées du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 sur les valves communales, à l'accueil de l'Administration communale ;

Article 2 : d'autoriser la publication de la Campagne sur le portail et les réseaux sociaux de la Commune et dans le bulletin communal ;

Article 3 : d'émettre un accord de principe favorable à l'ASBL "Iles de Paix" à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique, ce sous réserve que les mesures décrétées par le Conseil national de sécurité le permettent au moment de la campagne ; cet accord de principe sera réévalué une semaine avant que la récolte des fonds sur la voie publique n'ait lieu ;

Article 4 : de charger le secrétariat communal de compléter le formulaire en ligne.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,
(signé) David VOLANT

La Députée-Bourgmestre-Présidente,
(signé) Aurore TOURNEUR

Pour extrait conforme à l'original. Fait à Estinnes, le 14 juillet 2026.

Le Directeur général,
David VOLANT

La Députée-Bourgmestre,
Aurore TOURNEUR

CAMPAGNE 2027
15, 16 et 17 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE
☒ Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : ETALLE

Date : 06/07/2026

Nom, fonction et signature : THIRY Henri, Bourgmestre

.....

.....

Laureline ESTIEVENART

De: WAEGENEER Sophie <sophie.waegeneer@eupen.be>
Envoyé: jeudi 8 octobre 2026 12:26
À: Laureline ESTIEVENART
Objet: Campagne „Iles de Paix "

Madame,

Par la présente, je vous informe que le Collège communal marque son accord uniquement pour une action de vente sur la voie publique le 15, 16 et 17 janvier 2027. Une opération de vente en porte-à-porte n'est pas souhaitée.

En ce qui concerne la demande de soutien visant à accroître la visibilité de cette action sur le site internet de la Ville, sur les réseaux sociaux ainsi que dans la publication « Eupen erleben », le Collège ne voit aucune possibilité d'apporter son soutien,
étant donné qu'il ne s'agit ni d'une initiative communale, ni d'une organisation établie à Eupen.

Nous vous souhaitons plein succès.

Bien à Vous

Sophie Waegeneer
Sekretariat
Tel.: 087 59 58 31

eupen
Deine STADT

Stadt Eupen
Am Stadthaus 1,
4700 Eupen
www.eupen.be

Ostbelgien

De :	Promotion economique (AC-Evere)
A :	Laureline ESTIEVENART
Cc :	SECRETARIAT du bourgmestre (AC-Evere); VANDERHAEGEN Rachel; GUILLITTE Françoise; FRANSSEN Nigel; BOULOUFA ANAS; DGHOGHI Moulay-Mehdy; BEDDIAF Zakaria
Objet :	TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date :	vendredi 11 septembre 2026 10:48:55
Pièces jointes :	image004.png image001.png facebookarrondi3_9ddbcaf6-f707-43a3-8e8f-47fc92037263.png instagramarrondi3_b23a1817-0c83-487f-b492-9f92998b91aa.png linkedInarrondi3_18ed3175-797c-4803-9b83-07419b0d01d8.png boutonirisbox4_4fe4a45d-a529-49c5-b4db-7532466c949f.png facebookarrondi3_9ddbcaf6-f707-43a3-8e8f-47fc92037263.png instagramarrondi3_b23a1817-0c83-487f-b492-9f92998b91aa.png linkedInarrondi3_18ed3175-797c-4803-9b83-07419b0d01d8.png boutonirisbox4_4fe4a45d-a529-49c5-b4db-7532466c949f.png facebookarrondi3_9ddbcaf6-f707-43a3-8e8f-47fc92037263.png instagramarrondi3_b23a1817-0c83-487f-b492-9f92998b91aa.png linkedInarrondi3_18ed3175-797c-4803-9b83-07419b0d01d8.png boutonirisbox4_4fe4a45d-a529-49c5-b4db-7532466c949f.png
Importance :	Haute

Chère Madame Estievenart,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Collège des Bourgmestre et Echevins, en sa séance du 08.09.2026 a émis un avis favorable à votre demande d'occuper la voie publique à Evere aux dates des 15.01.2027 au 17.01.2027 inclus, pour votre campagne de récolte de fonds et de sensibilisation annuelle.

Nous tenons à porter à votre connaissance que les articles 46 et 92 du règlement général de Police commun aux 19 Communes bruxelloises, vous interdisent sur l'espace public de sonner ou de frapper aux portes pour des collectes, ventes-collectes et ce, afin de ne pas importuner les habitants. Nous vous demandons pour cela avec insistance de veiller à ce que vos équipes sur le terrains aient été informés de ces interdictions et qu'ils respectent les injonctions définies dans règlement général de Police.

Il vous est également demandé de veiller à ce que vos collaborateurs/bénévoles soient identifiables par un vêtement visible portant le nom de votre asbl et qu'ils soient munis d'un badge officiel d'identification de votre organisation.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions.

Bien cordialement,

Saniye Gashi

Promotion économique • Economische promotie

T 02/247 63 16 • 02/247 63 32
promeco@evere.brussels
www.evere.brussels



De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : mardi 18 août 2026 10:41
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande ci-dessous **d'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte** dans le cadre de la Campagne Iles de Paix 2027.

Pourriez-vous nous confirmer si cette autorisation pourra être accordée pour les **15, 16 et 17 janvier 2027** ?

Cette autorisation est précieuse pour les nombreux volontaires qui se mobiliseront dans le cadre de notre campagne.

Nous vous remercions d'avance pour votre retour et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:33
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**
Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.** Ils sont en effet des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

Pourrions-nous obtenir cette autorisation pour ces 3 dates, s'il vous plaît ?

Soutenir notre action permet :

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

A titre d'information, voici les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

PROVINCE DE LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
COMMUNE DE
FAUVILLERS

BELFIUS BE15 0910 0050 4530

T.V.A. 0207.383.129

LA COMMUNE DE

FAUVILLERS

Autorise la collecte de Iles de Paix sur son territoire le 15, 16 et 17 janvier 2027.

Nom et coordonnées du responsable communal à contacter éventuellement par le délégué de Iles de Paix.

Mme. ALAIME Marie
Téléphone : 063/608.329
Mail : marie.alaime@fauvillers.be

Fait à Fauvillers

Le 17 juillet 2026

Le Bourgmestre,

G. CHETTER

COMMUNE DE FERRIÈRES Place de Chablis, 21 4190 FERRIÈRES

AC - Julie Thill
julie.thill@ferrieres.be

☎N° d'appel général : 086/40 99 44
e-mail : info@ferrieres.be

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026

Présents : Monsieur Christian Verdin, **Bourgmestre**
Madame Rébecca Licher, Monsieur Yvon Rollin, Madame Marianne Dupont, Monsieur Raphaël Lambotte, **Échevins**
Monsieur Thomas Laruelle, **Directeur Général**
Excusé(s) : Madame Pascale Schmitz, **Présidente du CPAS**

Secrétariat communal - Autorisation de vente sur la voie publique - Iles de la Paix

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu les articles 68 à 70 du règlement général de police adopté en séance du conseil communal du 09/11/2023 relatif "*aux collectes et ventes effectuées sur la voie publique, dans les parcs et autres parties du domaine public" celui-ci stipulant que "toute collecte effectuée sur la voie publique, dans les parcs publics et autres parties du domaine public est interdite sauf autorisation du Bourgmestre*" ;

Considérant que ces articles stipulent que "[...] toute vente de biens ou services effectuée au porte-à-porte ou sur la voie publique doit être déclarée par écrit au Bourgmestre au moins huit jours avant la date souhaitée pour la vente" ;

Considérant la demande écrite datant du 03 juillet 2026 adressée à notre administration émanant de l'ASBL "Iles de paix" dont le siège social est situé à Rue du marché, 37 à 4500 Huy ;

DÉCIDE :

art. 1 - d'autoriser l'ASBL "Iles de paix" de vendre au porte-à-porte ou sur la voie publique leurs articles à condition que le matériel utilisé et le dispositif de vente n'entrave pas la circulation des usagers de la route.
art. 2 - Cette activité se déroulera exclusivement du 15 au 17 janvier 2027.
art. 3 - Les vendeurs doivent en permanence pouvoir présenter la présente autorisation aux services de police ou agents communaux.
art. 4 - L'emplacement devra être laissé dans un état de propreté irréprochable après chaque journée de vente.
art. 5 - L'ASBL s'engage à reverser les bénéfices conformément aux buts sociaux inscrits dans ses statuts.
art. 6 - La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable à tout moment par le Bourgmestre pour des raisons de sécurité, d'ordre public ou en cas de non-respect des conditions ci-dessus.
art. 7 - Une copie du présent arrêté sera transmise à l'ASBL demanderesse et à la Zone de Police locale.

Par le Collège Communal,
En séance susmentionnée,

Le Directeur Général
Thomas Laruelle

Le Bourgmestre
Christian Verdin

Pour extrait conforme, délivré le lundi 13 juillet 2026.

Le Directeur général,

T. LARUELLE

Le Bourgmestre,

C. VERDIN

FLÉRON
La ville à la campagne

Fléron, le 21 août 2026

www.fleron.be
Commune de Fléron

Iles de Paix
Madame Laureline ESTIEVENART
Laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Notre référence : S2026-0602

Madame ESTIEVENART,

Objet : campagne Iles de Paix - Janvier 2027.

J'accuse bonne réception de vos courriels des 3 juillet 2026 et 18 août 2026.

Dès réception de ceux-ci, ils ont été transmis, pour suivi et avis, aux services « Communication et Police » de notre commune.

Je vous informe que mes services de police ont émis, en date du 20 août 2026, un avis favorable pour l'organisation de votre récolte de fonds, sur le territoire de la commune de Fléron, durant votre campagne de sensibilisation qui est organisée les 15-16 et 17 janvier 2027.

Ils vous demandent toutefois que les vendeurs en porte-à-porte, soient identifiables par une carte personnelle de votre association et porteurs de cette présente autorisation.

Dès lors, je vous octroie la présente autorisation pour cette récolte de fonds durant la période susmentionnée.

Je vous prie d'agréer, Madame ESTIEVENART, mes salutations distinguées.

Commune de FLÉRON - Liège -

Le Bourgmestre,

Thierry ANCION

BOURGMESTRE - SECRÉTARIAT
Rue François Lapierre, 33 • 4620 Fléron
Agent traitant : Colette SCHOONBROODT
Courriel : colette.schoonbroodt@fleron.be
Téléphone : 04 355 91 01 •

IMIO012462000001292

PROVINCE de LUXEMBOURG

VILLE de

F L O R E N V I L L E

~

Du registre aux délibérations du Collège Communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 10 juillet 2026

Présents : Madame Camille MAITREJEAN, **Bourgmestre - Présidente**
Madame Caroline GODFRIN, Madame Sylvie THEODORE, Monsieur Christian SCHÖLER, Monsieur Bérenger GOFFETTE, **Échevins**
~~Monsieur Dorian SIMON~~, **Président du CPAS**
Madame Réjane STRUELENS, **Directrice Générale**

Réf. : SECR/20260710-7

Objet : Campagne "Iles de Paix" - du 1er au 15.01.2027

Le Collège Communal,

Vu le courriel émanant de Madame Laureline ESTIEVENART , Responsable Réseau et campagne, concernant la campagne "Iles de Paix" du 01 au 15.01.2027, par lequel elle sollicite le soutien de la commune de plusieurs manières :

- L'autorisation de mener la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique;
- La publication d'une annonce sur le site internet communal et les réseaux sociaux;
- La publication d'une annonce sur le bulletin communal;
- Le placement d'affiches;
- La sensibilisation des élèves des écoles communales en proposant:
  - la participation des élèves et des écoles à la campagne;
  - le matériel pédagogique, mis gratuitement, à disposition sur le site internet;
  - des formations gratuites de sensibilisation aux professeurs des écoles;

Considérant que les volontaires seront mobilisés sur la voie publique, principalement, les 15, 16 et 17 janvier 2027;

Considérant que cette action fait l'objet d'une autorisation du Ministère de l'Intérieur;

AUTORISE "Iles de Paix" à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique et ce du 15 au 17 janvier 2027;

MARQUE NOTRE ACCORD pour la commande d'affiches et la publication d'une annonce sur le site internet communal;

CHARGE:

- le service Communication de placer l'annonce sur le site internet communal;
- le service Secrétariat de commander le pack communication et le pack affiches via le formulaire prévu à cet effet;

- le service Enseignement et Secrétariat d'informer les écoles communales des formations et outils pédagogiques disponibles gratuitement pour sensibiliser les élèves à la campagne.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Réjane STRUELENS

Administration Communale de FLORENVILLE - Lux. -

La Bourgmestre,

Camille MAITREJEAN

De : Mettens Valerie
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Daphnee Cordier
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 16 septembre 2026 12:32:22
Pièces jointes : image004.png
image001.png
image.png

Bonjour Madame

Je vous prie de noter que le collège communal, en séance du 15/09/2026, a marqué son autorisation pour votre évènement, à savoir :

Article 1er : D'apporter l'appui et l'aide de la Ville de Fontaine-l'Evêque à l'asbl "Iles de Paix" pour leur campagne annuelle de sensibilisation, **du 1er janvier au 15 février 2027**.

Article 2 : D'autoriser l'asbl "Iles de Paix" a circuler sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Article 3: De ne pas marquer son accord sur la demande de parution de cette campagne dans le bulletin communal, la prochaine édition étant prévue mi janvier 2027.

Article 4 : Des affiches seront commandées afin de les placer dans les services communaux.

Article 5 : La publication de cette campagne sera mise sur le site internet de la Ville et sur le Facebook ainsi que sur le panneau d'affichage de la place de la Wallonie.

Article 6 : La présente sera transmise aux services concernés, à la Zone de Police des Trieux ainsi qu'à l'asbl "Iles de Paix".

Je vous en souhaite bonne réception.
Bàv

Ville de FONTAINE-L'ÉVÊQUE

Valérie METTENS
Dpt Direction Générale Stratégie et Communication
Services Secrétariat - Santé
T. 071 54 81 45

Le présent courriel n'a aucun caractère officiel et ne peut être considéré comme émanant de l'administration communale. Conformément à l'article L1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, seuls les courriers signés par le Bourgmestre et contresignés par le Directeur général ont une valeur probante.

De : Gianni GALLUZZO <gianni.galluzzo@villedefontaine.be>
Envoyé : jeudi 3 septembre 2026 16:11
À : Secretariat <secretariat1@villedefontaine.be>
Objet : TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

De : Laureline ESTIEVENART <
>
Envoyé : mardi 18 août 2026 10:56
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre précédent courrier relatif à la campagne annuelle d'Iles de Paix, qui **se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027**.

Auriez-vous eu l'occasion d'en prendre connaissance ?

Nous vous sollicitions en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Pourriez-vous compléter notre formulaire en ligne ? Celui-ci est disponible ici. Il vous permettra de commander notre matériel de communication et, le cas échéant, d'y joindre les documents nécessaires (PV du collège communal, etc.).

Votre soutien est précieux **: en donnant de la visibilité à notre campagne et en nous accordant cette autorisation,** vous contribuez à mobiliser les citoyennes et citoyens autour de nos actions en faveur du droit à l'alimentation.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:58
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux

enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Fosses-la-Ville
commune envie de projet

ILES DE PAIX
C/o Mme Laureline ESTIEVENART

Rue du Marché, 37
4500 HUY

Votre correspondant
M. Thomas DEPREZ
Cabinet du Bourgmestre
Tél : 071/12.12.40
bourgmestre@fosses-la-ville.be

Fosses-la-Ville, le 31 juillet 2026

Objet Campagne Iles de Paix – Janvier 2027
Nos réf./ CB/TD/2026/participation campagne/260731.01
Vos réf./

Madame Estievenart,

Le Collège Communal, en sa séance du 30 juillet 2026, a pris connaissance de votre demande par laquelle vous le soutien de la Ville pour la campagne qui se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 et sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Le Collège communal **a marqué son accord** sur le soutien de la Ville à l'action organisée par ILES DE PAIX sis 37 Rue du Marché à HUY, qui se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 et sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027, en promouvant l'action sur le site internet de la Ville, sur son réseau social et dans le bulletin communal ainsi qu'en plaçant des affiches sur les panneaux d'affichages communaux habituels

Vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Madame Estievenart, nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale,

S. CANARD

ADMINISTRATION COMMUNALE FOSSES-LA-VILLE NAMUR

Le Bourgmestre,

G. de BILDERLING

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

COMMUNE DE FRAMERIES

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 30 JUILLET 2026.

Présents : ~~M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;~~
M. G. STIEVENART, Bourgmestre - Président ff. ;
MM. ~~F. van HOUT,~~ A. MURATORE,
~~F. DESPRETZ,~~ F. DEFOURNY; Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale.

Réf. : RELEXT/20260730-24

Objet : Campagne Iles de Paix 2027 - Autorisation de vente

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu les articles L1123-23 §1 et 3 et L1123-29 du décret relatif au code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation du 27 mai 2004 ;

Vu l'arrêté royal du 22 septembre 1823 relatif aux dispositions à l'égard des collectes dans les églises ou à domicile ;

Vu les articles 1, 2,3 et 4 du Règlement de police approuvé par le Conseil de police du 21 décembre 2011 ;

Considérant que comme chaque année depuis près de 50 ans, Iles de Paix organisera sa campagne de sensibilisation et de récoltes de fond du 01/01/2027 au 15/02/2027 ;

Considérant que les responsables d'Iles de Paix sollicitent l'autorisation pour son réseau de bénévoles de proposer à la vente divers objets sur le territoire de Frameries du 15/01/2027 au 17/01/2027 ;

Considérant que parallèlement à cela, les organisateurs sollicitent aussi la collaboration de l'Administration communale afin de promouvoir cette campagne via les réseaux sociaux, le site internet, ainsi que par le biais d'affiches ;

Considérant qu'un kit de communication papier et digital est disponible et peut être commandé gratuitement par l'Administration communale ;

Considérant que la police émet un avis favorable aux conditions suivantes :
- les bénévoles devront être parfaitement identifiables et le logo de l'association devra être visible,

- les démarcheurs devront détenir l'autorisation communale pour la présenter lors de tout contrôle de police,
- l'association devra être capable de certifier que la personne travaille bien pour elle (document prouvant son appartenance à l'action Iles de Paix) ;

D E C I D E :

Article 1er :
d'autoriser Iles de Paix à vendre ses objets sur le territoire de Frameries du 15/01/2027 au 17/01/2027 suivant les conditions émises par la police, à savoir :
- les bénévoles devront être parfaitement identifiables et le logo de l'association devra être visible,
- les démarcheurs devront détenir l'autorisation communale pour la présenter lors de tout contrôle de police,
- l'association devra être capable de certifier que la personne travaille bien pour elle (document prouvant son appartenance à l'action CAP48).

Articel 2 :
de charger le service communication :

- de commander le kit de communication gratuit
- de promouvoir la campagne via les différents moyens de communication ci-dessus

En séance, date que dessus.

Par le Collège:
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES

COMMUNE DE FRAMERIES
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Bourgmestre ff.,

G. STIEVENART

PROVINCE DU HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

DU COLLEGE COMMUNAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2026

Présents : M. ~~Jacques DUPIRE~~, Bourgmestre-Président,
MM Jacky FOUCART, Bourgmestre f.f. - Président
Amaury de LANNOY, Laure BRUYERE, Vincent DUCHÂTEAU, Dominique ROMBAUT, Echevin(e)s;
~~MME Charlotte PAREZ-DE GRAEVE, Présidente du CPAS,~~
MME Valérie MAES, Directeur général f.f.- Secrétaire

OBJET : Campagne annuelle d'Îles de Paix – Autorisation de vente sur la voie publique et en porte-à-porte – Janvier 2027

LE COLLEGE COMMUNAL :

Vu le courrier de Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne auprès de l'association Îles de Paix, daté du 3 juillet 2026, sollicitant l'autorisation d'organiser une campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire communal ;

Considérant que cette campagne se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027, avec une présence des volontaires principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que la demande porte sur l'autorisation de procéder à la vente d'objets sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte dans le cadre de cette campagne de récolte de fonds ;

Considérant que les activités de l'association poursuivent des objectifs d'intérêt général en matière de solidarité internationale, d'éducation à la citoyenneté mondiale et de développement durable ;

DÉCIDE:

Article 1er
D'autoriser l'association Îles de Paix à organiser sa campagne annuelle de vente d'objets sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte sur le territoire de la commune, durant la période comprise entre le 1er janvier et le 15 février 2027.

Article 2
De marquer son soutien à cette campagne en assurant, dans la mesure des possibilités de la commune, une diffusion de l'information via les supports de communication communaux (site internet, réseaux sociaux et/ou bulletin communal) ainsi que par l'affichage dans les bâtiments communaux, sous réserve des disponibilités et de l'organisation des services.

Article 3
De transmettre la présente délibération à l'association Îles de Paix.

En séance, date que dessus.
PAR LE COLLEGE COMMUNAL :

Le Secrétaire,
MME Valérie MAES

Le Président,
M. Jacky FOUCART

Le Directeur général f.f.
Mme Valérie MAES

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Bourgmestre
M. Jacques DUPIRE

De : Stéphanie ECKER
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Nathalie BRIAND
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 19 août 2026 08:15:11
Pièces jointes : image002.png
image003.png
image004.png

Bonjour Madame Estievenart,

Je m'excuse pour le délai de réponse.
N'ayant pas eu de séance du Collège pendant un mois, les délais de traitement ont été un peu plus longs.
Je vous confirme toutefois que votre demande a été approuvée lors du Collège du 13 août 2026.

Je vous souhaite une bonne journée,

Sincères salutations
Vriendelijke groeten

Stéphanie Ecker
Assistante administrative – Administratief assistente
Secrétariat communal - Gemeentesecretariaat

Commune de Ganshoren
Gemeente Ganshoren
Avenue Charles-Quint, 140 – Keizer Karellaan, 140
1083 Bruxelles – 1083 Brussel
02/563.46.02

Denk aan het milieu: is het echt nodig deze email af te drukken!
Deze e-mail is niet bekrachtigd door een elektronische handtekening zoals de wet van 9 juli 2001, het voorschrijft en heeft dus geen officiële waarde. Deze e-mail vervangt het document getekend door de gemeentelijke overheid niet.

Ce courrier n'est pas revêtu de la signature électronique prévue par la loi du 9 juillet 2001, il n'a donc pas de valeur officielle et ne remplace pas le document signé par l'autorité communale.
Pensez à l'environnement: n'imprimez ce courriel que si nécessaire!

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : mardi 18 août 2026 10:41
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

> Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de laureline.estievenart@ilesdepaix.org. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre demande ci-dessous **d'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte** dans le cadre de la Campagne Iles de Paix 2027.

Pourriez-vous nous confirmer si cette autorisation pourra être accordée pour les **15, 16 et 17 janvier 2027** ?

Cette autorisation est précieuse pour les nombreux volontaires qui se mobiliseront dans le cadre de notre campagne.

Nous vous remercions d'avance pour votre retour et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:33
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**
Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.** Ils sont en effet des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

Pourrions-nous obtenir cette autorisation pour ces 3 dates, s'il vous plaît ?

Soutenir notre action permet :
Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

A titre d'information, voici les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Ville de Gembloux

Iles de Paix A.S.B.L.
Madame Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché, 37

4500 HUY

Dossier traité par: Isabelle DAVIN
Service Secrétariat: 081/62.63.19
N. Réf.: 235.560 CDU: 1.754.91

Gembloux, le 6 juillet 2026

Objet : Campagne Iles de Paix - Vente sur la voie publique et porte-à-porte.

Madame,

J'ai le plaisir de vous autoriser à procéder à la campagne Iles de Paix sur le territoire de GEMBLOUX, les 15, 16 et 17 janvier 2027, sous la condition de ne pas entraver ou gêner la circulation.

L'administration communale renforcera l'impact de votre action par la publication d'un avis dans les publications communales selon les disponibilités et sur le site internet de la Ville.

Les Services de police ont pris connaissance de votre opération.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Député-Bourgmestre,

Benoît DISPA

Administration communale de Gembloux
Parc d'Épinal • 5030 Gembloux
081 62 63 31 081 62 63 36 • administration@gembloux.be

PROVINCE DU BRABANT WALLON

GENAPPE, le

31 JUIL. 2026

VILLE DE GENAPPE
BRABANT WALLON

IMIO011147000027281
527150

Iles de Paix
A l'attention de Madame Laureline ESTIEVENART

Laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Nos références à rappeler	*Votre courriel du*	*Entrée n°E51655*
AG/API/iles de paix aout 2027	*3 juillet 2026*	

Objet : Votre demande d'autorisation de vente pour la campagne 2027 d'Iles de Paix sur le territoire de Genappe

Madame Estievenart

À la suite de votre courrier du 3 juillet dernier le Collège Communal s'est réuni en séance du 29 juillet 2026. Il autorise l'asbl Iles de paix à la tenue de sa campagne les 15, 16 et 17 janvier 2027 sur la voie publique sur le territoire de la Ville de Genappe.

Nous transmettons également cette décision à nos services de Police et ne manquerons pas de faire la publicité de la campagne sur nos réseaux.

Nous souhaitons vous commander quelques affiches pour les apposer dans les locaux administratifs.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance
La Directrice Générale,

M. TOCK

VILLE DE GENAPPE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Bourgmestre,

G. COURONNÉ

Gestionnaire du dossier : PIQUE Angie – 067/794.243

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Bourgmestre – Espace 2000 n°3 à 1470-GENAPPE.

Séance à huis clos du 20 août 2026

Commune de Habay
Arrondissement de Virton
Province de Luxembourg

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

Présents :
M. O. BARTHÉLEMY, Bourgmestre - Président;
M. F. JACQUES, M. Philippe JEANTY, Échevins;
Mme C. LE GROS, Présidente du CPAS;
Mr Alexis VANDEWALLE, Directeur général f.f.;
Excusés :
Mme Cindy VAN DE WALLE, M. Ahmed BERTHOME, Échevins;
Mme F. BRADFER, Directrice générale;

Police administrative – autorisation : demande d'autorisation pour la campagne 2027 des Iles de Paix sur la Commune de Habay.

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le règlement général de police arrêté par le Conseil communal, le 13 juin 2007 ;
Considérant la demande de l'ASBL LES AMIS DES ILES DE PAIX (BCE 0480.908.151) – rue du Marché, n°37 à 4500 HUY, représentée par Mme ESTIEVENART Laureline, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds pour la campagne 2027 (mobilisation des volontaires sur la voie publique et en porte-à-porte – les 15, 16 et 17 janvier 2027) ;

AUTORISE l'ASBL les Amis des ILES DE PAIX, représentée par Mme ESTIEVENART Laureline, à organiser la campagne annuelle 2027 de sensibilisation et de récoltes de fonds (mobilisation des volontaires sur la voie publique et en porte-à-porte sur le territoire communal les 15, 16 et 17 janvier 2027.
Copie de la présente autorisation et de la demande est transmise pour information et/ou disposition au fonctionnaire PLANU de la Commune de Habay, à la police locale de Habay et à la zone de police.

Fait en séance à HABAY, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur général f.f.,
(s) Alexis VANDEWALLE

Le Président,
(s) O. BARTHÉLEMY

Pour extrait conforme,
Le Directeur général f.f.

ADMINISTRATION COMMUNALE de HABAY - Lux

HABAY, le 25 août 2026
Le Bourgmestre

Alexis VANDEWALLE

Olivier BARTHÉLEMY

PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE HUY
COMMUNE DE HAMOIR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLÈGE COMMUNAL.

Séance Collège du 03 août 2026.

Présents : MM. Patrick Lecerf, Bourgmestre;
Céline Fagnoulle, Nadège Vanbever, Claude Kriescher, Échevins;
Aline Van Mullem, Présidente du CPAS;
Fabrice Maka, Directeur Général;

Iles de Paix : Campagne de récolte de fonds et de sensibilisation 2027.

Le Collège,

Vu la demande, adressée à la Commune de Hamoir, de participation à la Campagne 2027 de récolte de fonds et de sensibilisation des Iles de paix.

DECIDE :

D'accepter et de compléter le formulaire en ligne afin de recevoir gratuitement :

- le pack "Communication digitale" pour promouvoir l'action via le site internet et les réseaux sociaux ;
- le pack "Affichage" pour placer des affiches sur les panneaux communaux (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique.

D'autoriser le colportage et la vente, par les volontaires, sur la voie publique durant la Campagne 2027 de récolte de fonds et de sensibilisation des Iles de paix.

Par le Collège,

Le Directeur Général,
Fabrice Maka

Le Bourgmestre,
Patrick Lecerf

Pour extrait conforme

Le Directeur général,
Fabrice Maka

Le Bourgmestre,
Patrick Lecerf

Commune de HAMOIR (Liège)

PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE THUIN

COMMUNE DE

HAM-SUR-HEURE-NALINNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DU 9 JUILLET 2026

Présents :
M. Olivier LECLERCQ, Bourgmestre f.f. - Président;
Mme Clémence BINON, Mme Laurence ROULIN-DURIEUX, Mme Marie-Astrid ATTOUT-BERNY, M. Olivier DANDOIS, M. Pierre GUADAGNIN, Échevins;
Mme Catherine DE LONGUEVILLE, Présidente du CPAS;
Mme Astrid VAN RIJMENANT, Directrice générale f.f.;
Excusée :
Mme Alice BOULANGER, Directrice générale;

Objet: Vie sociale et associative : demande d'autorisaton de vente sur le territoire communal de l'association " Iles de Paix".

Le Collège communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1123-23 ;
Considérant le courrier électronique de l'ASBL Îles de Paix sollicitant l'autorisation d'organiser, sur le territoire communal, une campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;
Considérant que cette campagne se déroulera du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 ;
Considérant que les volontaires de l'ASBL seront principalement mobilisés sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027, ainsi que dans le cadre d'une campagne de porte-à-porte ;
Considérant que cette campagne annuelle est organisée depuis plus de cinquante ans et vise à sensibiliser la population aux enjeux de la citoyenneté mondiale et solidaire, du droit à l'alimentation et du développement durable ;
Considérant que les fonds récoltés permettront de financer des projets en Afrique, en Amérique latine et en Europe, en faveur de systèmes alimentaires durables, de soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale en Belgique et de promouvoir la dignité humaine ;
Considérant que les organisateurs s'engagent à veiller au respect de la tranquillité publique ainsi qu'à l'application des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
Considérant que cette action ne devrait entraîner aucune perturbation de l'ordre public ni de la vie citoyenne ;
A l'unanimité, décide :
Article 1er : d'autoriser l'ASBL Îles de Paix et son réseau de volontaires à organiser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire communal, comprenant la vente d'objets sur la voie publique ainsi que le porte-à-porte, du 1er janvier 2027 au 15 février 2027, avec une mobilisation principale des volontaires les 15, 16 et 17 janvier 2027.
Art. 2 : de charger le service Vie sociale et associative de transmettre la présente décision à l'ASBL Îles de Paix pour suite utile.

Par le Collège communal.

PAR ORD. La Directrice générale f.f.,
Astrid VAN RIJMENANT

Le Président,
Olivier LECLERCQ

Pour extrait certifié conforme : Ham-sur-Heure-Nalinnes, le mardi 14 juillet 2026

La Directrice générale f.f.,

Thelma CAMPOS-MARTIN

Le Bourgmestre f.f.,

Olivier LECLERCQ

ville de hannut

Hannut, le 08/10/2026

Secrétariat du Bourgmestre et des Echevins

Iles de Paix
Laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Votre correspondant : Dominique KEMPENEERS
Tél. : 019/51 93 51
Fax: 019/51 93 99
Mail: bourgmestre@hannut.be
Nos réf. : 08/10/2026 //BL/DK/ BG1.5. 24860

Objet: Campagne de sensibilisation - Demande d'autorisation

Madame,

J'accuse bonne réception de votre demande de réaliser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier prochains sur le territoire hannutois.

J'ai le plaisir de vous délivrer l'autorisation de démarchage durant la période susmentionnée.

Je vous conseille de vous munir de la présente lors du démarchage pour tout éventuel contrôle.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Bourgmestre,

Emmanuel DOUETTE

PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE DINANT
COMMUNE DE HASTIERE

Du registre aux délibérations du COLLEGE COMMUNAL de cette commune, il a été extrait ce qui suit : séance du 06 juillet 2026

Présents :	BULTOT Simon, Président; VINCKE Philippe, ~~DE RYCKE Fabrice~~, CASTELEYN Joëlle, ROUSSEAUX Maud, Echevins; MATHON David, Président du CPAS; ~~DEFECHE Valérie~~, Directrice générale. SAUSSEZ Arnaud, Directeur général faisant fonction.

49 - CDU -2.075.2 / 152302

Courrier reçu le 03/07/2026 de ESTIEVENART Laureline (Iles de Paix) demandant l'autorisation pour la réalisation de la campagne annuelle d'Iles de Paix du 15 au 17 janvier 2027

LE COLLEGE COMMUNAL,

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** Celui-ci est disponible ici. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour

des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 - 4500 Huy

DECIDE à l'unanimité :
Article 1er.

De marquer son accord sur la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.

Article 2.

De marquer son accord sur la promotion de la campagne 2026 des Iles de Paix.

PAR LE COLLEGE,
s)Le Directeur général faisant fonction,
Arnaud SAUSSEZ

s)Le Bourgmestre,
Simon BULTOT

POUR EXTRAIT CONFORME LE 06-07-2026
Le Directeur général faisant fonction,

Arnaud SAUSSEZ

Le Bourgmestre,

Simon BULTOT

PROVINCE
de
NAMUR

ARRONDISSEMENT
de
DINANT
COMMUNE
De
HAVELANGE

Du registre aux délibérations du COLLÈGE COMMUNAL de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Présents :
Nathalie DEMANET, Bourgmestre - Présidente;
Frank MAILLEUX, Aurélie BROUIR, Gilles RAMELOT, André-Marie GIGOT, Échevins;
Renaud DELLIEU, Président du CPAS;
Fabienne MANDERSCHEID, Directrice Générale;

Le Collège Communal,

Objet : Iles de Paix - Campagne janvier 2027

Vu la demande reçue par e-mail de Madame Laureline Estievenart, représentante de la Campagne Iles de paix qui se déroulera du 1er janvier au 15 février et principalement sur la voie publique du 15 au 17 janvier 2027.

Considérant qu'il est demandé à l'Administration communale de soutenir cette campagne en autorisant Iles de Paix à mener sa campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique, de placer des affiches à la Maison communale, de publier une annonce dans le prochain bulletin communal et/ou sur le site internet ainsi que de sensibiliser les élèves des écoles de la commune.

DECIDE

Article premier : d'émettre un avis favorable à la demande ;

Article 2: de transmettre la présente à l'ASBL Iles de paix .

PAR LE COLLEGE,

La Directrice Générale
Fabienne MANDERSCHEID

La Bourgmestre - Présidente
Nathalie DEMANET

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général f.f.
Philippe SCHOEMANS

COMMUNE DE HAVELANGE - NAMUR -

La Bourgmestre
Nathalie DEMANET

CAMPAGNE 2027
15, 16 et 17 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE
☒ Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : ...HELECINE rue le Broucq, 2 à 1357 Hélécine.....

Date : ...18/08/2026.....

Nom, fonction et signature : ...Bourgmestre - COLLIN Pascal.....

.....

.....

De : Caroline Leboutte
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : vendredi 17 juillet 2026 11:12:41
Pièces jointes : image002.png
image003.png

Bonjour,

Je vous informe que le Collège communal de Hotton a marqué son accord pour l'autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour du porte-à-porte par les bénévoles pour la campagne Iles de paix.

Nous pourrons promouvoir l'action dans notre bulletin communal via un petit entrefilet et nous pourrons placer des affiches à l'administration communale. Le Collège n'a, par contre, pas accédé à la demande de promotion sur les réseaux sociaux et le site internet.

Bien à vous,

Caroline LEBOUTTE
Conseillère en mobilité
Gestionnaire du Patrimoine
Gestionnaire des Cimetières
Responsable du Bulletin communal
Commune de Hotton
Rue des écoles, 50, 6990 Hotton
Téléphone : +32 (0)84 36 03 28
Email : caroline.leboutte@hotton.be

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:03
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne. Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de LUXEMBOURG
Arrondissement de BASTOGNE

Houffalize, le 28 juillet 2026

Rue de Schaerbeek, 1 - B-6660 Houffalize
Tél 061 280 040 - Fax 061 280 041
www.houffalize.be

Objet : Autorisation accordée à l'ASBL Îles de Paix pour sa campagne de sensibilisation et de vente

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal de la Ville de Houffalize, réuni en séance le lundi 27 juillet dernier, a marqué son accord pour soutenir la campagne menée par l'ASBL Îles de Paix.

Dans ce cadre, le Collège communal autorise :

- La vente en porte-à-porte ainsi que sur la voie publique des modules proposés par l'ASBL Îles de Paix ;
- La promotion de la campagne via le site internet de la Ville, ses réseaux sociaux ainsi que le bulletin communal ;
- L'affichage des supports de communication dans les locaux communaux.

Nous espérons que ce soutien contribuera au succès de votre campagne et vous souhaitons pleine réussite dans vos actions de sensibilisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

Le Directeur Général
JY BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Pour notre planète, utilisons du papier recyclé.

Agent traitant : MARTIN Laurence – 061/28.00.47 – laurence.martin@houffalize.be
Rue de Schaerbeek n°1 6660 Houffalize

ville de
huy

Police administrative

Votre correspondante : BODART S.
Qualité : Employée d'adminsitration

ASBL "Îles de Paix"
rue du Marché, n° 37

4500 HUY

Nos réf: *PAD-SB / 2026-11014*
(à rappeler s.v.p.)

Huy, le *14 juillet 2026*

Annexes : ***1.***
Objet : ***Campagne "Îles de Paix" du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 inclus.***

Madame,

J'accuse réception de votre courriel du 3 juillet 2026 relatif à la campagne « Îles de Paix » que votre Association organisera **du 1er janvier au 15 janvier 2027 inclus**.

J'ai l'honneur de vous annoncer que durant la période précitée, j'autorise cette campagne de collecte de fonds, ***sur la voie publique à Huy***, ainsi que l'affichage publicitaire annonçant cette campagne, dont vous trouverez l'arrêté d'autorisation en annexe à la présente.

Je vous rappelle, toutefois, qu'il vous appartient de veiller :

- à ce que la présence de vos vendeurs sur la voie publique ne constitue pas un embarras pour la circulation, ni pour le passage des piétons ;
- à ce que l'attention du public ne soit attirée par des cris ou interpellations ;
- à ce que vos opérations de vente ne se tiennent pas après la tombée de la nuit ;
- à respecter les éventuelles directives vous transmises par mes Services de Police.

Je vous précise qu'en application de l'article 49 du Règlement Général de Police de la Ville, je pourrai interdire cette vente sur la voie publique si le maintien de l'ordre le requiert.

Je vous souhaite bonne réception du présent envoi et vous prie d'agréer, **Madame**, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Député-Bourgmestre,

Ch. COLLIGNON.

VILLE DE HUY

huy
plus
belle la ville

AFFICHAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE
- AUTORISATION -

Le Député-Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus particulièrement l'article 135, § 2 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté par le Conseil communal en date du 14 juillet 2015, coordonné par le Collège communal en date du 15 février 2021 et applicable à partir du 1er mars 2021, et plus particulièrement ses articles 114 à 127 inclus;

Vu la requête du 3 juillet 2026, par laquelle ***Madame Laureline ESTIEVENART, représentant l'ASBL « Îles de Paix », implantée rue du Marché, n° 37, à 4500 - Huy,*** sollicite l'autorisation de placer, à Huy, en divers endroits de la Ville, des panneaux publicitaires annonçant la ***« Campagne de sensibilisation des Îles de Paix 2027 »*** ;

A R R Ê T E :

Article 1er - L'autorisation sollicitée est accordée aux conditions suivantes :

a) les panneaux publicitaires ne pourront être contraires aux bonnes mœurs, ni inciter à la boisson ;

b) l'Association requérante **devra également obtenir l'autorisation** du *Service Public de Wallonie, DGO2, Direction des Voies Hydrauliques de Liège, Esplanade Simone Veil, n° 1 à 4000 – Liège*, pour ce qui concerne le placement des panneaux publicitaires le long des voiries régionales ;

c) l'Association requérante devra respecter les conditions qui lui seront données par le Département ministériel cité ci-avant, pour ce qui concerne le placement des panneaux publicitaires le long des routes de la Région Wallonne et sur les garde-corps de la Meuse, à proximité du Pont Roi Baudouin ;

d) les panneaux publicitaires dont question seront semi-rigides et, ***ne pourront être placés dans un rayon de 50 mètres des carrefours, et 75 mètres pour les carrefours munis d'une signalisation lumineuse*** ;

e) ces panneaux publicitaires devront être solidement fixés de façon à ne pas être renversés par le vent ou toute autre cause ;

f) ils ne pourront masquer les signaux routiers, ni prêter à confusion avec ceux-ci ; ils ne pourront être fixés sur les fûts de signalisation ; ils ne pourront gêner la visibilité des usagers, ni constituer une entrave au passage des piétons ; ils seront placés à l'extrême limite du domaine public ; seules des mentions relatives à la manifestation projetée pourront y figurer ;

g) la responsabilité de la Ville et de la Région Wallonne ne pourra être engagée en cas d'accidents ou de dégâts qui résulteraient de la défectuosité du système d'attache des panneaux publicitaires, soit simplement de l'existence de ceux-ci ;

h) ces panneaux publicitaires pourront être placés **au maximum 15 jours avant la campagne de collecte de fonds** et devront être enlevés au plus tard **48 heures après la clôture de celle-ci**.

Article 2 - Le présent arrêté sera transmis ***à l'Association requérante, à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et à la Direction Générale Opérationnelle des Routes et des Bâtiments du Service Public de Wallonie, à Liège***.

Huy, le 14 juillet 2026.

Le Député-Bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HUY LIEGE

Ch. COLLIGNON.

Extraits : *(1) Dossier - (1) Arrêtés - (1) Association requérante - (1) M. le Commissaire Divisionnaire de Police - (1) Service Public de Wallonie, à Liège.*

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE du BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT de NIVELLES

COMMUNE De ITTRE

Îles de Paix - Campagne 2027 - Demande de soutien - Décision

Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 31 août 2026

Présents : Christian Fayt, Bourgmestre;
Pascal Henry, Fabienne Mollaert, Lindsay Gorez, Jacques Wautier, Échevins;
Françoise Peeterbroeck, Présidente du CPAS;
Carole Spaute, Directrice Générale;

LE Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-23 et suivants relatifs aux compétences du Collège communal;
Vu le Règlement Général de Police adopté en séance du Conseil communal du 17/10/2023 et modifié en séance du Conseil communal du 14/04/2026 et plus particulièrement son article 68 relatif aux Collectes de fonds libellé comme suit :
" *§1 - Les collectes de fonds financiers ou d'objets ainsi que les ventes effectuées sur la voie publique par tous les autres établissements, institutions, associations ou groupements publics ou privés ainsi que par des personnes privées sont soumises à l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. L'autorisation, laquelle est demandée à la commune au moins 30 jours à l'avance, et un document officiel d'identification doivent être présentés d'office par le collecteur aux personnes qu'il sollicite.* " ;

Considérant le courrier de l'ASBL Îles de Paix sollicitant l'autorisation de récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027 sur la voie publique ;
Considérant que l'ASBL demande également le soutien de la commune à l'occasion de leur campagne annuelle de sensibilisation du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 :

- En promouvant leur action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- En promouvant leur action dans notre bulletin communal ;
- En plaçant des affiches sur nos panneaux communaux du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien aux volontaires présents sur la voie publique.

Considérant qu'il est proposé de se prononcer sur lesdites demandes ;

Le Collège communal,
À l'unanimité,
DÉCIDE :
Article 1er. De répondre favorablement aux différentes sollicitations de la manière suivante :

- Autorisation d'organiser leur récolte de fonds sur la voie publique en porte-à-porte les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
- Promouvoir leur action via notre site internet et nos réseaux sociaux ;

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE du BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT de NIVELLES

COMMUNE De ITTRE

Îles de Paix - Campagne 2027 - Demande de soutien - Décision

- Placer des affiches sur nos panneaux communaux du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix.

Article 2: De charger le service des Affaires générales d'informer le demandeur de la présente décision.

Pour le Collège Communal :

La Directrice Générale,
(s) C. Spaute

Le Bourgmestre,
(s) Ch. Fayt

Pour extrait conforme :
Par Ordonnance :

La Directrice générale

Carole SPAUTE

Le Bourgmestre

Christian FAYT

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE

JEMEPPE SUR Sambre
VIVRE SON HISTOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 31 AOÛT 2026

Présents

M. V. VANROSSOMME, Bourgmestre - Président;
Mme C. MOUREAUX, ~~Mme J. HONNAY~~, ~~M. J-L GLORIEUX~~,
M. A. CAMBRON, Mme S. MAES, Échevins;
M. J. DELVAUX, Président du CPAS;
M. D. TONNEAU, Directeur Général;

OBJET : ***Direction générale - Iles de Paix – Campagne annuelle 2027 – Autorisation de vente sur la voie publique et soutien à la campagne de sensibilisation***

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant son courriel du 03 juillet 2026 par lequel l'ASBL *Iles de Paix* sollicite l'autorisation du Collège communal afin d'organiser sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire communal ;

Considérant que la campagne s'étend du 1er janvier au 15 février 2027 et que les actions de vente sur la voie publique sont principalement prévues les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que des opérations de porte-à-porte pourront également être organisées durant cette période ;

Considérant que l'ASBL sollicite également le soutien de la Commune par la promotion de sa campagne via :

- le site internet ;
- les réseaux sociaux ;
- le bulletin communal ;
- des affiches placées dans les bureaux de l'Administration communale ;
- tout autre moyen de diffusion.

Considérant que l'ASBL précise que cette campagne, organisée depuis plus de cinquante ans, permet de soutenir des actions d'éducation à la citoyenneté mondiale en Belgique ainsi que des projets de développement en Afrique, en Amérique latine et en Europe ;

Considérant que cette campagne poursuit un objectif d'intérêt général en soutenant des projets de solidarité internationale et des actions de sensibilisation à la citoyenneté mondiale.

Le Collège communal,

Décide :

Article 1er. D'autoriser l'ASBL *Iles de Paix* à organiser sa campagne annuelle de vente sur la voie publique et en porte-à-porte sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre du 1er janvier au 15 février 2027, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Article 2. De marquer son accord de principe quant au soutien de cette campagne par la diffusion de l'information via les moyens de communication communaux.

Article 3. De charger le service Communication de ladite diffusion.

Article 4. De notifier la présente décision à l'ASBL *Iles de Paix*.

Article 5. De charger la Direction générale du suivi de la présente décision.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

Par le Collège

Le Directeur Général,

(s) D. TONNEAU

Le Bourgmestre - Président,

(s) V. VANROSSOMME

Pour extrait conforme

Le Directeur général

D. TONNEAU

COMMUNE DE JEMEPPE-SUR-SAMBRE - NAMUR -

Le Bourgmestre

V. VANROSSOMME

Jette, le 16/07/2026

Iles de paix ASBL
Madame Laureline ESTIEVENART
Responsable réseau et campagne
Rue du Marché 37
4500 HUY
(envoyé par e-mail à l'adresse : laureline.estievenart@ilesdepaix.org)

Notre référence : AG/JN/AutBgm/2026 – n° 021

Annexes : /

Objet : Action de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique en faveur de l'asbl Iles de Paix le 17 janvier 2027 – Autorisation

Madame,

En réponse à votre courrier électronique du 03/07/2026, j'ai le plaisir de vous donner l'autorisation de réaliser la campagne annuelle pour les Iles de Paix sur le territoire de ma commune sur le site du marché dominical le dimanche 17 janvier 2027.

Les activités prévues ne pourront en aucun cas troubler l'ordre public ni entraver les bonnes mœurs.

Je demande toutefois que vos collaborateurs (2 à 3 personnes maximum) soient porteur d'un badge qui permet de les identifier personnellement et comme membre ou représentant de l'association. Ils ne pourront pas importuner ni harceler le public, ni stationner en groupe sur la voie publique.

La présente autorisation devra être produite à toute réquisition de la police ou d'un agent communal habilité.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La Bourgmestre,

Claire Vandevivere

Votre correspondant
Jennyfer NOOTENS
Collaboratrice administrative – Service Affaires générales
affaires.generales@jette.brussels
02 423 13 23
Commune de Jette
Chaussée de Wemmel, 100 – 1090 Jette
02 423 12 11 – infojette@jette.brussels – www.jette.be

Ville de JODOIGNE

Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal
Séance du 17 juillet 2026
Séance à huis-clos

Objet : N° 105 - Service Développement économique – Soutien à la campagne Iles de Paix

Présents : *Monsieur Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre;*
Monsieur Olivier DEBROEK, Madame Bénédicte DELMEZ, Madame Ludivine HENRIOULLE, Monsieur Humbert DUBOIS, Madame Juliette DONEUX, Echevins;
Jonathan Piret, Directeur général.
Excusés : *Madame Marie-Louise HOUART, Présidente du C.P.A.S., Conseillère communale;*

Le Collège communal,

Considérant qu'Iles de Paix organisera sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 ;

Considérant la demande d'autorisation de vente sur la voie publique et en porte-à-porte principalement du 15 au 17 janvier ;

Considérant la demande de soutien pour promouvoir la campagne au niveau de la visibilité : canaux communaux, affiches...

DECIDE à l'unanimité

Article 1. : D'autoriser la vente sur voie publique et en porte-à-porte du 1er janvier au 15 février 2027.

Article 2. : De soutenir la campagne sur les canaux communaux en commandant gratuitement les packs prévus à cet effet.

Par le Collège communal :
Le Directeur général,
s/ Jonathan Piret

Le Bourgmestre,
s/ Jean-Luc MEURICE

Pour extrait conforme :
Jodoigne, le 20/07/2026
Par Ordonnance :

Le Directeur général,

Jonathan Piret

Le Bourgmestre,

Jean-Luc MEURICE

De : Christelle Selvais
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 29 juillet 2026 15:17:03
Pièces jointes : image002.png
image003.png

Bonjour Madame Estiévenart,

Le Collège Communal réuni en sa séance du 16 juillet 2026 a émis un avis positif en ce qui concerne votre demande d'autorisation de vente sur la voie publique.
Le formulaire en ligne a également été complété.

Nous vous prions d'agréer, Madame Estiévenart, nos sentiments les meilleurs

Christelle SELVAIS
Commune de Jurbise
Affaires
Générales
Gestion des salles communales
Sécurité – Police administrative
Rue du Moustier, 1A
7050 Jurbise
Tel. : 065/37.74.69 –
0490/66.58.39

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27..
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui

donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

GEMEINDE
COMMUNE DE

KELMIS
LA CALAMINE

Anwesend

D. HILLIGSMANN,
Bürgermeister - Vorsitzender
B. KLINKENBERG,
~~P. KREUSEN~~,
N. ROTHEUDT,
S. NYSSEN,
~~R. LENAERTS~~,
Schöffen
N. WIMMER,
Generaldirektorin

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLLBUCH DES GEMEINDEKOLLEGIUMS

Geschlossene Sitzung vom 06.08.2026

Punkt 5 der Tagesordnung: Antrag auf Verkäufe und Sammlungen auf öffentlichen Straßen und von Tür zu Tür für die Sensibilisierungs- und Spendenaktion "Îles de Paix"

DAS GEMEINDEKOLLEGIUM

Aufgrund der spezifischen Polizeiverordnung der Gemeinde Kelmis in ihrer aktuell geltenden Fassung, insbesondere die Artikel K1 bis K3 des Titels I über die Organisation von Tombolas, Verkäufen und Sammlungen auf öffentlichen Straßen;

In Erwägung des Antrags von Laureline ESTIEVENART, Verantwortliche des „Réseau et Campagne Îles de Paix", vom 03.07.2026 auf Erteilung einer Genehmigung für den Verkauf von Artikeln der Organisation „Îles de Paix" auf öffentlicher Straße sowie von Tür zu Tür auf dem Gebiet der Großgemeinde Kelmis in der Zeit vom 15. bis zum 17. Januar 2027.

BESCHLIESST EINSTIMMIG:

Artikel 1

den Antrag unter Einhaltung der Bestimmungen der spezifischen Polizeiverordnung der Gemeinde Kelmis über die Organisation von Tombolas, Verkäufen und Sammlungen auf öffentlichen Straßen (Artikel K1-K3) zu genehmigen.

Artikel 2

den Antragsteller und die lokale Polizei über gegenwärtige Entscheidung zu informieren.

Im Auftrag des Gemeindekollegiums:

Die Generaldirektorin,
gez. N. WIMMER

Der Bürgermeister - Vorsitzende,
gez. D. HILLIGSMANN

Für gleichlautende Ausfertigung:
Kelmis, den 07.08.2026

Die Generaldirektorin,

Der Bürgermeister,

De : Eva Di Lauro
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Yves Depas
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mardi 18 août 2026 15:57:00
Pièces jointes : image004.png
image001.png
image.png
image.png
image.png

Bonjour Madame Estievenart,

Je fais suite à votre courriel ci-dessous daté de ce jour.

Après discussion avec Monsieur le Bourgmestre qui nous lit en copie, voici sa position concernant votre requête :

1. Il vous donne l'autorisation de vente sur la voie publique. Le porte-à-porte n'est en revanche pas autorisé.
2. Par ailleurs, Monsieur Depas est d'accord de faire la lumière sur votre campagne au travers de notre bulletin communal qui sera distribué en toutes-boîtes à la mi-octobre, ainsi qu'en plaçant des affiches dans nos valves extérieures mais aussi dans le hall de notre Administration communale. Notre site Internet et nos réseaux sociaux sont quant à eux réservés à la publication d'actualités de nature strictement communale. Enfin, pour ce qui est des surfaces d'affichage grand format, nous n'en disposons pas à La Bruyère.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai fait le nécessaire sur votre formulaire en ligne afin de commander gratuitement des affiches papier ainsi qu'un kit de communication pour notre bulletin communal.

Je vous souhaite, Madame Estievenart, bonne réception de ces éléments d'information.

Belle fin d'après-midi.

Cordialement,

La Bruyère
Commune Citoyenne

Eva Di Lauro - Attachée
Secrétariat général et communication
081 23 65 04 – eva.dilauro@labruyere.be
Commune de La Bruyère - Rue des Dames Blanches, 1 - 5080 Rhisnes
https://labruyere.be

Règlement Général de Protection des données

Ce message reste informel et n'engage aucunement la Commune de La Bruyère. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre, contresignée par le Directeur Général et recevoir en sus le sceau communal conformément à l'article L 1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce message et tous les fichiers transmis en annexe sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à

qui ils sont adressés. Si vous avez reçu ce message par erreur, ayez la gentillesse d'en informer l'auteur. Veillez également à ne pas copier, conserver ou divulguer son contenu à une autre partie. La sécurité, la confidentialité et l'intégrité des mails ne peuvent en aucun cas être garanties ; l'expéditeur ne pourra être tenu pour responsable des dommages consécutifs à l'utilisation du courrier électronique (contamination virale, interception, altération des transmissions, etc.).

De: Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé: Mardi 18 août 2026 10:56
Objet: RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre précédent courrier relatif à la campagne annuelle d'Iles de Paix, qui **se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027**.

Auriez-vous eu l'occasion d'en prendre connaissance ?

Nous vous sollicitions en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Pourriez-vous compléter notre formulaire en ligne ? Celui-ci est disponible ici. Il vous permettra de commander notre matériel de communication et, le cas échéant, d'y joindre les documents nécessaires (PV du collège communal, etc.).

Votre soutien est précieux **: en donnant de la visibilité à notre campagne et en nous accordant cette autorisation,** vous contribuez à mobiliser les citoyennes et citoyens autour de nos actions en faveur du droit à l'alimentation.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:58

Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Le Rœulx

Délibération du Collège Communal

Séance du 08 juillet 2026.

Présents : ~~*Madame Virginie KULAWIK*~~*, Bourgmestre;*
~~*Monsieur Damien SAUVAGE*~~*, Monsieur Jean-Francis FORMULE, Monsieur Jérôme WASTIAU, Échevins;*
Madame Martine PATERNOSTRE, Présidente du CPAS;
Madame Marjorie REDKO, Directrice Générale;
Monsieur Ronny TOURNAY, Bourgmestre f.f.;

Campagne annuelle d'Iles de Paix 2027 – Autorisation de vente sur la voie publique et soutien à la campagne de communication

Le Collège,
Vu le courrier transmis par l'ASBL Iles de Paix sollicitant l'autorisation d'organiser sa campagne annuelle de vente d'objets sur la voie publique et en porte-à-porte dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de récolte de fonds 2027 ,
Considérant que cette campagne se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027, avec une présence plus particulièrement prévue sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
Considérant que l'association Iles de Paix organise cette campagne depuis plus de cinquante ans grâce à la mobilisation de milliers de bénévoles en Wallonie et à Bruxelles ;
Considérant que les fonds récoltés permettent de soutenir des projets de développement en faveur de systèmes alimentaires durables, de promouvoir le droit à l'alimentation et de renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
Considérant que l'association sollicite également le soutien de la Ville afin d'assurer une meilleure visibilité à cette campagne, notamment via :

- les supports de communication communaux (site internet, réseaux sociaux et bulletin communal) ;
- l'affichage de la campagne dans les bâtiments communaux ;
- la mise à disposition, si disponible, de surfaces d'affichage grand format ;

Considérant que cette action poursuit un objectif d'intérêt général et présente un caractère humanitaire et solidaire ;

DECIDE :
Article 1 : D'autoriser l'ASBL Iles de Paix à organiser la vente de ses objets sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte sur le territoire de la Ville du Roeulx dans le cadre de sa campagne annuelle, du 1er janvier au 15 février 2027, et plus particulièrement les 15, 16 et 17 janvier 2027, dans le respect de la réglementation en vigueur
Article 2 . De soutenir la campagne de communication de l'ASBL Iles de Paix en relayant celle-ci ses canaux de communication: réseaux sociaux, web, Bulletin communal.

Article 3 : D'autoriser, dans la mesure des possibilités, l'affichage des supports de communication de l'association dans les bâtiments communaux.
Article 4 : De charger le Service Infocom de compléter le formulaire de participation transmis par l'association, de transmettre la présente délibération et d'assurer le suivi administratif du dossier.

Par le Collège,

La Directrice Générale,
Marjorie REDKO

Le Bourgmestre f.f.,
Ronny TOURNAY

Pour expédition conforme, délivré le 9 juillet 2026

La Directrice générale



Marjorie Redko

La Bourgmestre



Virginie Kulawik

De : Antoine Motte
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Virginia Fantoni
Objet : TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : lundi 6 juillet 2026 12:07:44
Pièces jointes : image001.png

Bonjour Madame,

Je vous donne mon autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Je transmets vos autres demandes à notre Service Communication.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées,

LESSINES
UN PARFUM DE SURREALISME

Antoine Motte
Bourgmestre

Privé
+32 (0)68 251 595
motte-antoine@lessines.be

Secrétariat
+32 (0)68 251 510
secretariatbourgmestre@lessines.be

Ville de Lessines | Grand'Place, 12 7860 Lessines | www.lessines.be

Ce message n'engage aucunement l'Administration communale de Lessines et reste informel. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre, revêtu du sceau et des signatures de M^elle le Directeur Général et d'un représentant du Collège communal.

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,
Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**
Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**

- En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
- En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.

- En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
- Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**
Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !
Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.
Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Libramont-Chevigny, le 20 août 2026

Iles de paix
Md Laureline Estievenart

Madame ESTIEVENART,

OBJET : Campagnes Iles de paix – janvier 2027.

Suite à votre mail du 18 août 2026, dans lequel vous sollicitez l'autorisation de vendre sur la voie publique et en portes à portes des objets relatif à la campagne des Iles de paix, nous avons le plaisir de vous informer que l'autorisation sollicitée vous est accordée.

Conformément à l'article 8 du règlement Général de Police, nous vous rappelons que les organisateurs de manifestations sont tenus de remettre les lieux de la manifestation et les abords de ceux-ci immédiatement après la manifestation dans leur pristin état.

Enfin, nous vous rappelons que l'organisateur est responsable de la sécurité de la manifestation qu'il organise.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans votre projet, nous vous prions de croire, Madame ESTIEVENART, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège ;

Le Directeur Général,

J. RATY
Directeur général f.f.

M. GUEIBE.

Administration Communale de Libramont-Chevigny Lux.

La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX

Agent traitant *: Johan RATY, Tél : 061/51.01.48 – johan.raty@libramont.be*

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de VERVIERS

V I L L E D E

4830 LIMBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du

COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 27 août 2026

Présents :
Madame Valérie DEJARDIN, Bourgmestre;
Monsieur Martin MOBERS, Monsieur Hugo DEFAWES, Échevins;
Mme Jeannine HERCOT, Présidente du CPAS;
Monsieur Denis MARTIN, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Grégory SCHMITS, Monsieur Vincent CHARPENTIER, Échevins;

Objet : Ile de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 01.01.2027 au 15.02.2027 - Demande d'autorisation et de promotion - Décision

Le Collège prend connaissance d'une demande émanant de l'association Ile de Paix sollicitant l'autorisation d'organiser la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 01.01.2027 au 15.02.2027 sur le territoire communal et émet un avis favorable à cet égard.

Par le Collège Communal :

Le Directeur Général,
DENIS MARTIN.

La Bourgmestre,
VALÉRIE DEJARDIN.

Pour extrait conforme :

Le Directeur Général,
DENIS MARTIN.

La Bourgmestre,
VALÉRIE DEJARDIN.

GEMEINDE LONTZEN · COMMUNE DE LONTZEN
Kirchstraße 46 · Rue de l'Eglise 46 · B-4710 Lontzen

ILES DE PAIX
Madame Laureline Estievenart
Rue du Marché, 37

4500 Huy

laureline.estievenart@ilesdepaix.org

SECRETARIAT	NOS RÉFÉRENCES	VOS RÉFÉRENCES	ANNEXE	DATE
	GK 01/09/2026			05/09/2026

Votre lettre du 18.08.2026
Campagne Iles de Paix du 15 au 17 janvier 2027

Madame Estievenart,

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 18.08.2026 concernant l'organisation de votre Campagne Iles de Paix du 15 au 17 janvier 2027 et portons à votre connaissance que le Collège communal a décidé en sa séance du 01.09.2026, de vous accorder l'autorisation votre Campagne Iles de Paix sur le territoire de la commune de Lontzen.

Pour soutenir votre opération nous publierons un article dans la prochaine édition de la brochure communale, sur nos réseaux sociaux et notre site internet. Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer le matériel nécessaire à la publication.

Veuillez agréer, Madame Estievenart, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège communal :

Le Directeur général,
M. Staner

Gemeinde - Commune de - LONTZEN

Le Bourgmestre,
P.THEVISSEN

Province de Liège

Administration Communale
de MALMEDY

N/Réf. :20260827/29

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du : 27 août 2026

Objet : Campagne Ile de Paix 2027

Présents : ~~M. Jean-Paul BASTIN, Bourgmestre-Président~~;
MM. ~~Ersel KAYNAK~~, Jacques REMY-PAQUAY, Président, Mme Catherine SCHROEDER, M. Mathieu BRONLET, et Mme Aline PIERRE, Echevins;
M. Grégory SCHONS, Président du CPAS;

M. Bernard MEYS, Directeur général.

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Considérant le courriel de l'association Iles de Paix sollicitant le soutien de la Commune dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que cette campagne se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027, avec une mobilisation particulière des volontaires les 15, 16 et 17 janvier 2027 pour la vente sur la voie publique et le porte-à-porte ;

Considérant la demande d'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte sur le territoire communal ;

Considérant également la demande de soutien en matière de visibilité, notamment via le site internet et les réseaux sociaux de la Commune, le bulletin communal, l'affichage dans les bâtiments communaux et, le cas échéant, la mise à disposition de surfaces d'affichage grand format ;

Considérant que cette campagne vise notamment à sensibiliser la population et à soutenir des projets en faveur du droit à l'alimentation, de systèmes alimentaires durables et de la dignité humaine ;

Le Collège communal décide :

1. D'accorder à Iles de Paix l'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte dans le cadre de sa campagne annuelle 2027, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
2. De soutenir la campagne par les moyens de communication communaux disponibles, notamment via les réseaux sociaux ;
3. D'autoriser l'affichage de supports de communication dans les bâtiments communaux, du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027, sous réserve des possibilités matérielles.

Par le collège communal:

Le Secrétaire — Le Président
(s) B. Meys — (s) J. REMY-PAQUAY

Pour extrait conforme :
Malmedy, le 28 août 2026

Le Directeur Général, — Le Bourgmestre,

Bernard MEYS — Jean-Paul BASTIN

Marche-en-Famenne
Province du Luxembourg
Administration communale
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tel: 084/32.70.00 Fax: 084/32.70.09

Extrait du procès-verbal de la séance du Collège Communal

Séance du 22 juillet 2026

Nicolas GREGOIRE, Bourgmestre
Christian NGONGANG,
~~Carine BONJEAN-PAQUAY,~~
Jean-François PIERARD,
Philippe-Michel PANZA,
Magali COPPE, Echevins
Gauthier WERY, Président du CPAS
Claude MERKER, Directrice générale

Objet 42 : PA - Campagne Iles de Paix - Placement d'affiches à l'Hôtel de Ville et publication sur le site internet

Activité : **Cabinet du Bourgmestre**

Référence : GOVBOUR/20260722-42

Le Collège communal marque son accord sur les deux propositions formulées par Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable Campagne Iles de Paix, dans son mail en date du 3 juillet 2026 pour le placement des affiches à l'Hôtel de Ville et la publication d'une annonce dans l'agenda du site internet de la Ville.
Le Collège communal marque également son accord sur la demande d'autorisation de pratiquer le dialogue direct lors d'actions de promotion et de récolte de fonds sur le territoire communal les 15, 16 et 17 janvier 2027.

(BG + COM + Planu)

Par le Collège :
La Directrice générale,
Claude MERKER

Le Bourgmestre,
Nicolas GREGOIRE

Pour extrait certifié conforme, le 19 août 2026

La Directrice générale f.f.,
Anne-Sylvie COLLARD

Le Bourgmestre,
Nicolas GREGOIRE

PROVINCE DE LIÈGE
ARRONDISSEMENT DE HUY

COMMUNE DE
MARCHIN

Iles de Paix
Laureline Estievenart
Rue du Marché 37
4500 Huy

Marchin, le 3 juillet 2026

AUTORISATION DU BOURGMESTRE

Concerne : Campagne Iles de Paix – Demande d'autorisation de vente d'objets sur le territoire de Marchin du 15 au 17 janvier 2027

Madame Estievenart,

Suite à l'examen de votre demande du 3 juillet 2026, nous vous informons que la Commune de Marchin a accordé une autorisation pour la vente d'objets sur son territoire du 15 au 17 janvier 2027 au profit de l'association « Iles de Paix », dans le cadre de la campagne qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame Estievenart, l'assurance de notre considération distinguée.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MARCHIN - LIÈGE -

Le Bourgmestre,

Adrien CARLOZZI

Po Anne Ferir

Agent traitant : Eve Colin
085 270 416
secrétariat général
eve.colin@marchin.be

Commune de MARCHIN
Rue Joseph Wauters, 1A 4570 MARCHIN

De : Cathy Perin
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Karl Goffinet
Objet : TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 15 juillet 2026 16:35:14
Pièces jointes : image003.png
image005.png

Bonjour,
Le Collège, en séance du 10 juillet 2026, a autorisé l'opération qui se déroulera les 15, 16 et 17 janvier 2027. Le Collège en prend acte et souhaite diffuser l'information sur tous les canaux de communication, à savoir le site internet communal et Facebook.
Bien à vous,

Cathy Périn

Commune de Meix-devant-Virton

Cathy Perin
Employée d'administration
5, rue de Gérouville – 6769 Meix-devant-Virton | 063/57.80.51
www.meix-devant-virton.be

Adoptez l'éco attitude... n'imprimez cet email que si nécessaire

« N.B.: Ce message reste informel et n'engage aucunement la Commune de Meix-devant-Virton. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre revêtue de la signature du Bourgmestre, contresignée par le Directeur général et recevoir en sus le sceau communal conformément à l'article L 1132-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. *Cet email et le ou les fichier(s) attaché(s) sont strictement confidentiels et adressés exclusivement au destinataire mentionné dans l'adresse électronique reprise en tête du message. Si vous avez reçu cet email par erreur, nous vous remercions d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de procéder à la destruction du message. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. En outre, nous attirons votre attention sur le fait qu'en tant que destinataire de données personnelles, vous êtes responsable de traitement au sens du RGPD dès lors que vous utilisez les données transmises. À ce titre, vous êtes donc soumis aux exigences imposées par les législations relatives à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Nous vous remercions donc de traiter les données reçues conformément aux finalités du traitement, de respecter leur caractère confidentiel et de garantir un niveau de sécurité adapté aux données que nous vous transmettons. »*

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou

plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE MERBES-LE-CHÂTEAU

SÉANCE DU 08 JUILLET 2026

Présents :
Monsieur Jean-Philippe GOFFIN, **Bourgmestre**
Monsieur Joachim VANDER JEUGT, Madame Véronique PREAUX, **Échevins**
Madame Valérie VUKCEVIC, **Présidente du CPAS**
Madame Estelle LOOSVELD, **Directrice Générale**

Campagne annuelle Iles de Paix — 2027 — Autorisation

Références : IG/20260708-30

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Vu le Règlement Général de Police arrêté en séance du Conseil communal du 9 avril 2026 en ses articles 10 et 45;

Attendu que l'ASBL Iles de Paix tiendra sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier au 15 février 2027, avec une mobilisation de volontaires sur la voie publique principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027;
Qu'elle formule une demande qui porte sur deux volets:

- D'une part, l'autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte pour leurs volontaires durant la période de campagne;
- D'autre part, un soutien en visibilité, demande quant à laquelle le Collège est invité à compléter un formulaire en ligne;

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité, DÉCIDE :

Article 1
D'autoriser l'ASBL Iles de Paix à procéder à des ventes sur la voie publique dans le cadre de son objet social et ce, sans préjudice des dispositions légales relatives au commerce ambulant, durant sa période de campagne s'étalant du 1er janvier au 15 février 2027.

Article 2
D'autoriser l'ASBL Iles de Paix, durant cette même période, à effectuer des collectes à domicile dans le même but charitable.

Article 3
De compléter le formulaire en ligne concernant la demande de visibilité.

Article 4
Copie de la présente autorisation sera adressée à l'ASBL Iles de Paix.

La Directrice Générale
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre
Jean-Philippe GOFFIN

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD

Administration Communale MERBES-LE-CHATEAU - HAINAUT -

Le Bourgmestre,
Jean-Philippe GOFFIN

Province de Namur
Arrondissement de Namur
COMMUNE DE METTET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DELIBERATIONS

DU COLLÈGE COMMUNAL

DU 20 JUILLET 2026

Présents :
Monsieur Yves DELFORGE, **Bourgmestre**;
Monsieur Aurélien LAFFINEUR, Madame Céline COBUT, **Échevins**;
Madame Karinne RECLOUX, **Présidente du CPAS f.f.**;
Madame Marie WARNANT, **Directrice Générale f.f.**;
Absents :
Madame Françoise LEGLISE, Monsieur Jean-Benoît RUTH, **Échevins**;
Excusé pour ce point :
Monsieur William MANIQUET, **Échevin**;

Objet : ILES DE PAIX - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds 2027.

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant le courriel de Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne, du 3 juillet 2026 ;

Considérant que comme chaque année depuis plus de 50 ans, Iles de Paix organisera en janvier sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que leur campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 ;

Considérant que leurs volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant qu'une autorisation doit être accordée par la Commune afin de permettre que leurs volontaires se mobilisent sur le territoire de la commune dans le but de récolter des fonds sur la voie publique durant la campagne ;

Considérant que soutenir leur action contribue :

- À l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux.
- En Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.

Considérant qu'Iles de Paix nous sollicite afin de les soutenir en faisant la promotion de leur action et que nous pouvons concrétiser cela en leur offrant de la visibilité :

- Communication digitale : en promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux.
- Bulletin communal : en promouvant notre action dans votre bulletin communal.
- Affichage : en plaçant des affiches sur vos panneaux communaux (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique. ;

Considérant que pour commander le ou les packs choisis, un formulaire doit être complété en ligne ;

Décide :

Article 1er : d'autoriser Iles de Paix à récolter des fonds sur le territoire de la commune lors de sa campagne

annuelle qui aura lieu du 1er janvier au 15 février 2027 par l'intermédiaire de ses bénévoles qui se mobiliseront sur la voie publique, principalement, les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Article 2 : de soutenir la campagne 2027 des Iles de Paix en promotionnant l'action sur notre site web, les réseaux sociaux, dans notre bulletin communal et sur les valves d'affichage en commandant gratuitement :

- Le pack « communication digitale » pour faire la promotion de leur action sur notre site web et les réseaux sociaux.
- Le pack « bulletin/mensuel communal » pour faire la promotion de leur action dans notre bulletin communal.
- Le pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2).

Article 3 : d'informer les Iles de Paix de la décision intervenue via le formulaire en ligne.

Par le Collège communal,

La Directrice Générale f.f., **Le Bourgmestre,**

(s) Marie WARNANT **(s) Yves DELFORGE**

Pour extrait conforme,
Mettet, le 22 juillet 2026

La Directrice Générale f.f, **Le Bourgmestre**

M. WARNANT **Y. DELFORGE**

Administration Communale de METTET - Namur -

Commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Gemeente SINT-JANS-MOLENBEEK
Rue du Comte de Flandre 20 / *Graaf van Vlaanderenstraat 20*
Bruxelles 1080 *Brussel*

Service : Evènements
Votre correspondant : Samir AMRI
Réf. : **2026/0228-SA**
T. 02/563 00 71
F. 02/563 00 73
festivites.1080@molenbeek.brussels
www.molenbeek.be

Iles de Paix
Madame Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché, 37
4500 Huy

Molenbeek-Saint-Jean, le 09 juillet 202

Madame,

*En réponse à votre demande du **03 juillet 2026**, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Collège des Bourgmestre et Échevins, en sa séance du **09 juillet 2026**, vous a accordé l'autorisation de réaliser votre campagne annuelle du **15 janvier 2027 au 17 janvier 2027** sur le territoire de notre Commune.*

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée

Par ordonnance :

La Secrétaire Faisant Fonction, *La Bourgmestre,*

Marijke AELBRECHT *Catherine MOUREAUX*

De : Ancelin Johan
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : zp.monsquevy.dirops@police.belgium.eu; Cabinet du Bourgmestre; Wattier Joëlle
Objet : TR: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : lundi 20 juillet 2026 10:25:40
Pièces jointes : image001.png
Outlook-3vkq52zo.png

Madame,

Bonjour,

Nous prenons bonne note de votre demande,

Nous sommes, cependant, au regret de ne pas pouvoir y donner suite favorable,

La distribution d'échantillons ou de flyers en centre-ville n'est, en effet, pas autorisée.

Les éléments qui appuient cette politique se basent :

- D'une part, sur des principes de propreté et de bonne gestion de l'espace public au regard des déchets supplémentaires qui peuvent être générés lors de ces distributions;
- D'autre part, sur des principes de concurrence envers le tissu économique local, au vu de la présence de nombreux établissements horeca sur l'espace public et principalement sur la Grand-Place;

Vous pouvez, néanmoins, opérer en dehors du centre-ville sous respect des conditions suivantes :

- Ne pas importuner les passants ni entraver, de quelque manière que ce soit, le bon déroulement de la circulation et ramasser les éventuels documents jetés sur le sol.
- Ne pas avoir de comportement inadapté, contraire à l'ordre public et à la sécurité publique, ainsi que l'absence de propos injurieux, diffamants et contraires à l'Ordre Public.

Outre les impositions citées ci-dessus, votre organisation et vos partenaires doivent respecter les diverses règlementations en vigueur liées à vos activités.

Vous devrez obtempérer immédiatement aux injonctions que pourraient vous donner les Services de Police et les Services de Prévention de la Zone de Secours Hainaut-Centre.

Il vous appartient en tant qu'organisateur de souscrire les assurances "Responsabilité civile et Organisation d'évènements" pour couvrir l'événement.

Nous vous souhaitons plein succès dans votre organisation,

Restant à votre disposition,

Belle journée,

Johan ANCELIN
S.P.O.C. (Single Point Of Contact)
Rue Chanoine Puissant, 2 (5ème étage)
7000 MONS
(+0032) 471 / 34.12.42
johan.ancelin@ville.mons.be
www.mons.be
Vous souhaitez organiser un événement ? Cliquez ICI

MONS

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:33
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de laureline.estievenart@ilesdepaix.org. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**
Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.** Ils sont en effet des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

Pourrions-nous obtenir cette autorisation pour ces 3 dates, s'il vous plaît ?

Soutenir notre action permet :
Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

A titre d'information, voici les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de

l’Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

*** Disclaimer ***

"L’émetteur du présent message n’a pas la capacité juridique pour engager l’administration communale de la Ville de Mons. Seul un courrier signé par M. le Bourgmestre ou son délégué ET contresigné par la Directrice Générale ou son délégué, conformément au CDLD, peut être considéré comme une position officielle de la Ville de Mons. "

De : Travaux
A : Laureline ESTIEVENART
Cc : Mathilde LIBOUTON; Nathalie Gathot; Olivier Claude
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mardi 18 août 2026 13:21:11
Pièces jointes : image002.png
image004.png
image003.png

Bonjour Madame,

Nous avons bien reçu votre demande.

Pour ce qui est de l'autorisation, notre règlement général de police n'en prévoit pas pour ce type d'évènement. Voici l'extrait concerné :

> « A moins qu'elles ne soient organisées par les pouvoirs publics ou des ASBL à but philanthropique, les collectes de fonds financiers ou d'objets ainsi que les ventes effectuées sur la voie publique par tous les autres établissements, institutions, associations ou groupements publics ou privés ainsi que par des personnes privées sont soumises à l'autorisation préalable et écrite du Bourgmestre. L'autorisation et un document officiel d'identification doivent être présentés d'office par le collecteur aux personnes qu'il sollicite.
>
> Les collectes et ventes organisées par les pouvoirs publics et ASBL à but philanthropique et/ou social subsidiées par les pouvoirs publics ne sont pas soumises à autorisation préalable. Les collecteurs dûment mandatés doivent présenter d'office leur mandat, ainsi qu'une pièce officielle d'identification, aux personnes qu'ils sollicitent. »

Concernant la communication, je vous invite à prendre contact avec ma collègue du service communication (Mathilde.LIBOUTON@mont-saint-guibert.be). Elle est actuellement en congé mais sera de retour à partir de ce lundi 24/08/2026.

Belle journée.

Cordialement,

Morgane Materne
Agent administratif - Service travaux
Commune de Mont-Saint-Guibert
39 Grand'Rue, 1435 Mont-Saint-Guibert
010/65.35.42
travaux@mont-saint-guibert.be

N.B : Ce message reste informel et ne peut être considéré comme une communication officielle de la Commune de Mont-Saint-Guibert. Toute correspondance, pour être officielle, doit être revêtue à la fois de la signature du bourgmestre ou du membre du collège qu'il délègue et de celle du directeur général ou de l'agent qu'il délègue, conformément aux articles L 1132-3, L 1132-4 et L 1132-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Ce message et toutes ses annexes sont confidentiels et destinés seulement à l'utilisation de l'individu ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, veuillez sans délai en informer son auteur et procéder à la suppression de ce message et de toutes ses annexes. La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ce message et de toutes ses annexes auprès de tiers sont formellement interdites. La Commune de Mont-Saint-Guibert ne peut être tenue responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

Faites un geste pour notre planète, n'imprimez que si c'est vraiment nécessaire.

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : mardi 18 août 2026 10:57
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant notre précédent courrier relatif à la campagne annuelle d'Iles de Paix, qui **se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027**.

Auriez-vous eu l'occasion d'en prendre connaissance ?

Nous vous sollicitions en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Pourriez-vous compléter notre formulaire en ligne ? Celui-ci est disponible ici. Il vous permettra de commander notre matériel de communication et, le cas échéant, d'y joindre les documents nécessaires (PV du collège communal, etc.).

Votre soutien est précieux **: en donnant de la visibilité à notre campagne et en nous accordant cette autorisation,** vous contribuez à mobiliser les citoyennes et citoyens autour de nos actions en faveur du droit à l'alimentation.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

De : Laureline ESTIEVENART
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:58
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** Celui-ci est disponible ici. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet

également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

MOUSCRON

Mouscron, le 14 juillet 2026

Mme Laureline ESTIEVENART
Responsable réseau et campagne
Iles de Paix

laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Madame Estievenart,

Nous accusons bonne réception de votre mail du 3 juillet courant par lequel vous sollicitiez l'autorisation du Collège communal dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds organisée par l'association Îles de Paix en janvier 2027.

Le Collège communal, réuni en séance du 13 juillet 2026, a marqué son accord de principe pour l'organisation de cette campagne sur le territoire communal, par le biais de la vente et du porte-à-porte, du **15 au 17 janvier 2027**, dans le respect des dispositions du **Règlement général de police**.

Nous vous invitons à veiller à ce que les volontaires participant à cette action soient clairement identifiables durant toute la durée de la campagne.

Madame Roxanne Duponchel, responsable du service Sécurité Intégrale et Intégrée, se tient à votre disposition au 056/860.417 pour tout renseignement complémentaire et pour les modalités pratiques de cette organisation.

Par ailleurs, le Collège communal a émis un avis défavorable à la promotion de la campagne d'Îles de Paix via les canaux de communication communaux, à savoir le site internet de la Commune, les réseaux sociaux ainsi que le bulletin communal.

En revanche, il a marqué son accord pour l'apposition d'affiches dans les bâtiments communaux durant la période allant du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.

Concernant votre demande de mise à disposition d'une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format de type planimètre JCDecaux, le Collège communal a également émis un avis défavorable, les emplacements concernés étant déjà réservés pour la période sollicitée.

Nous vous prions de croire, Madame Estievenart, en l'assurance de notre entière considération.

La Directrice générale ff,

K. LEMAIRE

VILLE DE MOUSCRON - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

La Bourgmestre,

A. CLOET

CONTACT
Administration communale de Mouscron
Secrétariat des Directions
Rue de Courtrai, 63
B-7700 MOUSCRON

VOTRE GESTIONNAIRE
Arnaud DEVOS
+32 56 860 300
arnaud.devos@mouscron.be

NOS RÉFÉRENCES
SdD/2026/KL/AD/975

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOUSCRON | RUE DE COURTRAI, 63 | B-7700 MOUSCRON

NAMUR
CAPITALE

Domaine public
et Sécurité

Asbl Amis des Îles de Paix
Mme Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché, 37
4500 HUY

Cellule Occupation
commerciale

N./Réf. : DVP/DPS/COC/DP/mll/25/304
Votre correspondant : M.-L. Lecomte
Téléphone : 081/247.226 - E-mail : dps@ville.namur.be
Adresse postale : Hôtel de Ville B – 5000 Namur

Namur, le 19 AOUT 2026

Objet: Amis des Îles de Paix asbl – campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds – vente déambulatoire et porte à porte – du 15 au 17 janvier 2027 – Autorisation

Madame,

Nous vous informons que le Collège communal, en sa séance du 18 août 2026 a décidé de vous autoriser, à effectuer la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds qui se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027 sur la voie publique et notamment aux lieux suivants dans le centre-ville :

- Place de l'Ange,
- Les 4 coins,
- Place du Palais de Justice,
- Rue de Bruxelles,
- Marché du Bord de l'Eau (samedi 16 janvier 2027 – maximum 3 personnes).

Il convient de veiller à ce que la vente déambulatoire se fasse à des endroits sécurisés : à ce titre, les volontaires ne peuvent s'établir à des carrefours routiers ou tout autre lieu dangereux.

De plus, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes et ses modifications ultérieures : à l'issue de l'opération, vous devrez nous fournir la preuve de l'affectation des fonds à la réalisation de l'objet déclaré. Cette obligation doit être satisfaite dans les trente jours suivant l'expiration de la validité de l'opération.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Directrice générale,
Par délégation,
La Cheffe de Service,

Priscilia DAXHELET

Pour le Bourgmestre empêché,
La Bourgmestre faisant fonction,

Charlotte BAZELAIRE

De : Sophie Degand
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mardi 14 juillet 2026 14:06:55
Pièces jointes : image001.png
image.png

Madame,

Le Collège communal, lors de sa séance du 13 juillet 2026, a marqué son accord pour

- la vente sur la voie publique et le porte-à-porte,
- la promotion de votre action via le site internet communal, les réseaux sociaux et via un article dans le prochain flash info
- l'affichage sur les panneaux communaux entre le 16 décembre 2026 et le 27 janvier 2027.

Bien à vous.

Commune de NASSOGNE

Sophie DEGAND
Secrétariat général - coordinatrice PLANU
Place communale, 2 - 6950 Nassogne
084/22.07.44 - 0470/60.01.71
sophie.degand@nassogne.be
www.nassogne.be - https://www.facebook.com/AC.Nassogne/

Ce message n'engage aucunement l'Administration communale de Nassogne et reste informel. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre et revêtu de la signature du Bourgmestre et du Directeur Général ou de leur délégué.
SVP, pensez à notre environnement avant d'imprimer cet e-mail.

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.

En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.

- Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

VILLE DE NIVELLES 013140000014717

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL
SEANCE DU 13 JUILLET 2026

==========

Présents :
M. B. DE RO, Bourgmestre - Président;
~~Mme A. VALEMBOIS~~, Mme V. SCOREY, ~~M. P. RIGOT~~, M. C. GOURDIN, Mme C. SCOKAERT, Échevins;
~~M. R. VERTENUEIL~~, Président du CPAS;
Mme V. COURTAIN, Directrice générale;

- - - - - - - - - -

BDR/VCO/SPO/iba -1.754.91 - 728975

OBJET : Autorisation de présence sur le territoire - Année 2027 - CAMPAGNE ÎLES DE PAIX - 15-16-17/01/2027

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le courrier du 03/07/2026 de Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable réseau et campagne, qui sollicite une autorisation de présence sur le territoire les 15, 16 et 17/01/2027 pour l'organisation de la campagne ÎLES DE PAIX visant à financer d'importants projets de développement d'agriculture durable et d'alimentation responsable en Amérique latine, en Afrique et en Europe ;

Considérant que la demande d'autorisation vise la présence de bénévoles pour une sensibilisation et une récolte de fonds ; que ceux-ci seront reconnaissables par des vêtements distinctifs et en possession d'un badge nominatif et de leur carte d'identité ;

Considérant que la décision des Autorités communales est à annexer au "formulaire en ligne" ;

Considérant que les responsables de cette action sollicitent une visibilité dans le bulletin communal, sur les réseaux et par affichage dans les bâtiments communaux ;

DÉCIDE

Article 1er :

La campagne ÎLES DE PAIX est autorisée sur le territoire de Nivelles les 15, 16 et 17/01/2027.

Article 2 :

Le secrétariat de la Direction générale est chargé de transmettre la présente délibération et de compléter le "formulaire en ligne" avec la commande d'un pack "communication digitale" et d'un pack "bulletin communal" pour la promotion de cette action, ainsi que 10 affiches (gratuit).

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,
(s) Valérie COURTAIN

Le Bourgmestre,
(s) Bernard DE RO

Pour extrait conforme,
Nivelles, le 14 juillet 2026

Par ordonnance,
La Directrice générale

Le Bourgmestre,

Valérie COURTAIN

Bernard DE RO

Province de	Arrondissement de	Commune d'
NAMUR	**NAMUR**	**OHEY**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL
SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Présents : **GILON Christophe - Président;**
~~LIXON Freddy~~, KALLEN Rosette, ~~HOUART Caroline~~, PAULET Arnaud - Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE COLLEGE COMMUNAL

ILES DE PAIX ASBL - CAMPAGNE 2027 - DU 01ER JANVIER AU 15 FÉVRIER 2027

Vu le mail de l'Asbl « Les Îles de Paix » daté du 18 août 2026, sollicitant l'autorisation d'organiser leur campagne annuelle de sensibilisation, du 1er janvier au 15 février 2027 ;
Attendu que cette Asbl permet de financer d'importants projets de développement d'agriculture familiale durable et d'alimentation responsable qui viennent directement en aide à plus de 300.000 personnes en Amérique latine et en Afrique ;
Attendu qu'elle souhaite renforcer l'impact de l'opération par voie d'affichage et qu'elle sollicite également l'appui de la Commune en cette matière ;
Attendu qu'elle nous sollicite de plusieurs manières :

- promouvoir leur action via notre site internet, nos réseaux sociaux et le bulletin communal
- placer des affiches sur les panneaux communaux entre le 16 décembre 2026 et le 27 janvier 2027

Attendu que cette campagne fait l'objet d'une autorisation délivrée par le Service public fédéral de l'Intérieur ;

Après en avoir délibéré ;
À l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE

Article 1 : d'**accorder** à l'Asbl « Îles de Paix », l'autorisation d'organiser une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de notre Commune.

Article 2 : de commander :
- 2 affiches format A3
Ces affiches pourront être placées du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.

Article 3 : de transmettre la présente décision à Madame Nathalie Grégoire – Service Manifestation pour expédition du courrier, à l'Asbl Iles de Paix, et à Hugue-Pierre pour la diffusion de l'information dans la publication destinée aux citoyens ainsi que sur le site internet de la commune.

PAR LE COLLÈGE

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le Président,
s) GILON Christophe

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

MIGEOTTE François

ADMINISTRATION COMMUNALE DE OHEY - NAMUR -

Le Bourgmestre,

GILON Christophe

Province de Liège
Arrondissement de Verviers
Commune d'Olne

Rue Village, 37
4877 OLNE
Tél. : 087/26.02.72
Fax : 087/26.02.73
Compte financier :
BE07 0910 0044 0266
N° d'entreprise : 0207372736

Votre correspondant(e) :
Joël Hodeige

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal du 09 juillet 2026

Présents :
M. Cédric HALIN, Bourgmestre-Président.
M. Marc BAGUETTE, Mme Marie-Paule DARIMONT, Mme Margaux REQUIER, Échevins.
Mme Sandrine DONNEAU, Présidente du CPAS.
Monsieur Joël HODEIGE, Directeur général f.f..

Objet : **Service communication - Iles de paix: demande d'autorisation de la campagne 2027 + diffusion**

Le Collège communal,

Attendu que l'association Iles de Paix organisera sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier au 15 février 2027 ;
Vu les demandes exprimées par l'association Iles de Paix dans son mail du 3 juillet 2027, à savoir :
a) d'autoriser Iles de Paix à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique sur la commune d'Olne, essentiellement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
b) de promouvoir l'action via **notre site internet et nos réseaux sociaux ;**
c) de publier une annonce dans le prochain bulletin communal ;
d) de placer des affiches dans les bureaux de l'Administration communale idéalement du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 ;
e) de compléter le formulaire en ligne sur leur site

Le Collège marque son accord sur les demande suivantes :
a) d'autoriser Iles de Paix à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique sur la commune d'Olne, essentiellement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
b) de promouvoir l'action via **notre site internet et nos réseaux sociaux ;**
c) de publier une annonce dans le prochain bulletin communal ;
d) de placer des affiches dans les bureaux de l'Administration communale idéalement du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 ;
e) de compléter le formulaire en ligne sur leur site

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,
Joël HODEIGE

Le Bourgmestre-Président,
Cédric HALIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général f.f.,
Joël HODEIGE

Le Bourgmestre,
Cédric HALIN

Extrait du registre aux délibérations du Collège Communal
Séance du 09 juillet 2026.

Présents :

M. Christophe BASTIN, Bourgmestre - Président;
M. Arnaud GERARD, Échevin;
M. Werner DE GIEY, Président du CPAS;
M. Luc GREGOIRE, Directeur Général;

Excusées :

Mme Nathalie LEKEUX, Mme Juliette BESOHE, Échevines;

Objet : Campagne Iles de Paix 2027

Le Collège communal marque son accord sur la demande introduite par Iles de Paix dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds, organisée du 1er janvier au 15 février 2027.

Il autorise l'organisation de la vente sur la voie publique ainsi que les activités de porte-à-porte sur le territoire communal, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Collège décide également d'apporter son soutien à la campagne en

- relayant l'information via les canaux de communication communaux (site internet, réseaux sociaux) ;
- autorisant l'affichage des visuels de la campagne sur les panneaux d'affichage communaux du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.

Par le Collège Communal :
Le Directeur Général,
sé) Luc GREGOIRE

Le Bourgmestre - Président,
sé) Christophe BASTIN

Pour extrait conforme :
Le Directeur Général,

ADMINISTRATION COMMUNALE ONHAYE — NAMUR

Le Député-Bourgmestre

GREGOIRE Luc

BASTIN Christophe

CAMPAGNE 2027
15, 16 et 17 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE
✓ Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Administration communale de : Ottignies Louvain-la-Neuve

Date : 06/07/2026

Nom, fonction et signature :

VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE - COMMUNAUTÉ FRANÇAISE -

Le Bourgmestre f.f.,

B. Jacob, Echevin

PROVINCE DE LIEGE ARRONDISSEMENT DE LIEGE COMMUNE D'OUPEYE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 20 juillet 2026

Présents :
Monsieur Serge FILLOT, Bourgmestre - Président;
Monsieur Paul ERNOUX, Monsieur Joseph SIMONE, Échevins;
Monsieur Pierre BLONDEAU, Directeur Général;
Madame Hélène LOMBARDO, Présidente du CPAS f.f.;
Excusés :
Monsieur Irwin GUCKEL, Madame Sophie NIVARD, Madame Cindy CAPS, Échevins;
Monsieur Christian BRAGARD, Président du CPAS;

OBJET : ILES DE PAIX - Demande d'autorisation de vente sur la voie publique - Accord de placement d'affiches - Communication

LE COLLÈGE,

Considérant le mail de l'ASBL Iles de Paix du 03 juillet 2027 sollicitant l'appui de la Commune d'Oupeye dans sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds qui aura lieu principalement les 15, 16 et 17 janvier 2026 ;

Considérant que la demande d'appui a été formulée comme suit :

- ***"Obtenir l'autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.***
- ***Offrir de la visibilité :***
  - *En promouvant l'action via **le site internet et les réseaux sociaux**.*
  - *En promouvant l'action dans **le bulletin communal**.*
  - *En plaçant **des affiches dans les bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27*".

Considérant qu'il n'y a pas de contre-indication ;

DECIDE :

- De marquer son accord sur l'appui de la Commune d'Oupeye à l'ASBL Iles de Paix dans sa campagne annuelle qui aura lieu principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 en :
  - Autorisant la vente sur la voie publique sur le territoire de la Commune d'Oupeye

pour les dates mentionnées ci-dessus ;

- Acceptant de publier une annonce relative à la campagne dans l'Echo d'Oupeye et sur nos réseaux sociaux (à charge du service Communication) ;
- Affichant les affiches de la campagne dans l'Administration (à charge du service Communication).

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur Général,
(s) Pierre BLONDEAU

Le Bourgmestre - Président,
(s) Serge FILLOT

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

P. BLONDEAU

Le Bourgmestre,

S. FILLOT

PROVINCE de LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT de NEUFCHATEAU

COMMUNE DE PALISEUL

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

SÉANCE DU 3 AOÛT 2026

Présents :
M. A. PONCELET, Bourgmestre - Président;
M. F. LAGNEAU, M. Freddy ARNOULD, M. Dominique PRIGNON, ~~Mme. Valérie LAFARQUE~~, Échevins;
Mme. Anne CARROZZA, Présidente du CPAS;
Mme E. HEGYI, Directrice générale;

Le Collège Communal,

Campagne 2027 de l'ASBL Iles de Paix : autorisation de collecte et relais de communication

Vu le courrier de l'ASBL Îles de Paix sollicitant l'autorisation de mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire communal, notamment par la vente d'objets réalisée par des bénévoles, ainsi que le relais de cette campagne via les canaux de communication de la commune ;
Considérant que la campagne sera organisée du 01/01/2027 au 15/02/2027, avec une présence de bénévoles sur la voie publique principalement les 15, 16 et 17/01/2027 ;
Considérant que les fonds récoltés permettront notamment de soutenir des programmes d'éducation à la citoyenneté en Belgique et de financer des projets de développement visant à promouvoir des systèmes alimentaires durables, le droit à l'alimentation et la dignité humaine en Afrique, en Amérique latine et en Europe ;
Considérant que l'ASBL mène depuis plus de cinquante ans des actions de sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire ;
Considérant que l'ASBL mettra à disposition des communes du matériel de communication permettant de relayer la campagne auprès de la population ;
DECIDE d'autoriser la collecte de l'ASBL Iles de Paix sur le territoire de la commune de Paliseul du 01/01/2027 au 15/02/2027, avec présence de bénévoles sur la voie publique principalement les 15, 16 et 17/01/2027.
DECIDE de relayer cette action sur les différents canaux de communication de l'Administration communale.

Par le Collège :

La Directrice générale,
(s) E. HEGYI.

Le Président,
(s) A. PONCELET.

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,

Eline HEGYI.

Le Bourgmestre,

Alain PONCELET.

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit

PROVINCE de HAINAUT
ARRONDISSEMENT de TOURNAI
COMMUNE de PECQ

Séance du 10 juillet 2026

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.
LEPOUTRE Julie, FONTAINE Luc, MARQUANT Tom, MASURE Audrey, Echevins.
VANMULLEM Xavier, Directeur général.
~~COUGNET Rémi~~, Président du CPAS

OBJET: Campagne 2027- Iles de Paix

LE Collège Communal, siégeant en séance à huis-clos,

Vu la demande du 03.07.2026 émanant de Madame Laureline Estievenart, représentant l'asbl « Iles de paix », tendant à obtenir l'autorisation de l'administration communale pour :

- Obtenir l'autorisation de vente sur la voir publique ainsi que pour le porte-à-porte ;
- Apposer des affiches annonçant la campagne ;
- Publier une annonce sur notre site internet, dans le bulletin communal ainsi que sur nos réseaux sociaux ;

lors de la campagne qui se déroulera du 01er janvier au 15 février 2027.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

Article unique : de marquer son accord pour les demandes 1, 2 et 3 ;

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,
Xavier VANMULLEM

Le Bourgmestre,
Aurélien BRABANT

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,

Xavier VANMULLEM

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PECQ
Communauté française

Le Bourgmestre,

Aurélien BRABANT

013486000006193

Province de Liège
Arrondissement de Verviers
COMMUNE DE PEPINSTER

Commune de
Pepinster

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DELIBERATIONS

DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 14 JUILLET 2026

Présents :
~~M. Philippe GODIN~~, Bourgmestre - Président;
~~M. Amaury EVRARD~~, M. Michel LEGRAND, Mme Ipek KESKIN, Mme Chantal SYBEN, Échevins;
M. Alex BAIVERLIN, Président du CPAS;
Mme Florence DOPPAGNE, Directrice Générale;
M. Michel LEGRAND, Bourgmestre f.f. - Président;

Objet : SECRETARIAT - CDN 585.2 - Iles de Paix - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds - Janvier 2027

LE COLLEGE COMMUNAL,

Considérant la demande de Madame Laureline Estievenart, agissant au nom des Iles de Paix, de pouvoir organiser en janvier 2027 sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er au 15 février 2027 ;

Considérant que les volontaires se mobiliseront sur la voie publique, principalement, les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant qu'en apportant notre soutien, nous contribuons à la sensibilisation et à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au financement d'importants projets de développement pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que la campagne Iles de Paix sollicite l'Administration Communale pour les soutenir en faisant la promotion de leur action (site internet, réseaux sociaux, affiches, bulletin communal)

DÉCIDE :

A l'unanimité ;

- D'autoriser les volontaires à vendre les objets Iles de Paix sur notre territoire ainsi que pour le porte-à-porte du 15 au 17 janvier 2027 ;
- De demander dès le début de la vente, la présentation impérative des volontaires à l'administration communale de Pepinster, munis de leur carte d'identification Iles de Paix ou d'une attestation, de notre courrier et de leur carte d'identité, afin de les enregistrer. Cette procédure, afin de rassurer les citoyens qui se poseraient des questions quant à la présence de ces agents sur notre territoire.

- De faire la promotion de leur action via facebook, site internet, affiche, bulletin communal.....

Par le Collège,

La Directrice Générale,

(s) Florence DOPPAGNE

Le Bourgmestre f.f. - Président,

(s) Michel LEGRAND

Pour extrait conforme,
Pepinster, le 15 juillet 2026

Le Directeur général,

Florence DOPPAGNE

Adm. Com. de PEPINSTER (Liège)

Le Bourgmestre,

Philippe GODIN

COMMUNE DE
PERWEZ

Du registre aux délibérations du COLLÈGE COMMUNAL de cette Commune a été extrait ce qui suit

Séance du jeudi 27 août 2026

PRÉSENTS : **GODFRIAUX J., Bourgmestre;**
DAMS J., D'HOOGE L., MARCHAND L., Echevins;
THIBEAUX S., Directrice générale;

EXCUSÉ(S) : **FLABAT A., Echevins;**

Objet : **Demande de soutien et autorisation de vente - Campagne "Iles de Paix" - Du 1er janvier au 15 février 2027 - / im**

Le Collège :

Le Collège prend connaissance du courriel du 18 août 2026 de Laureline ESTIEVENART, responsable réseau et campagne des Iles de Paix, par lequel elle sollicite de la Commune :
- l'autorisation de vente sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte (principalement les 15,16 et 17 janvier 2027) ;
- la promotion de la campagne via le Perwez Infos, le site internet et la page FB, affichages, etc.

La campagne annuelle des Iles de Paix se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027.
Son objectif ? En Belgique, c'est contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En Afrique, en Amérique latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.

DECIDE à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser la vente sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte (principalement les 15,16 et 17 janvier 2027) et d'assurer la promotion de la campagne Iles de Paix (du 1er janvier au 15 février 27) via le Perwez Infos, le site internet et la page FB, affichages, etc.

Par le Collège,

La Directrice générale
(s) S. THIBEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. GODFRIAUX

Pour extrait conforme,
délivré le 27 août 2026

La Directrice générale

Stéphanie THIBEAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PERWEZ
BRABANT WALLON

Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX

VILLE DE
PHILIPPEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Présents : **Séance du : 22 juillet 2026**

M. J. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.
MM. J. BAILEN-COBO, Ch. DROUET, Mme H. BONNIVER, M. E. BAUDOIN, Echevins ;

Mme M. WARNON-DECHAMPS, Présidente du CPAS ;

Mme C. CORMAN, Directrice Générale f.f.

Objet n°5 : EVENEMENTS - Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix - Laureline Estievenart - du 01/01/2027 au 15/02/2027.

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la Nouvelle Loi Communale ;
Vu le Règlement Général de Police Administrative du 26/06/2025 et plus particulièrement l'article IC.1.2.7-2 ;
Considérant la demande écrite du 03/07/2026 de Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne pour les Iles de Paix, laquelle sollicite l'autorisation pour ses nombreux volontaires de pouvoir se mobiliser sur la voie publique entre le 01/01/2027 et le 15/02/2027 mais principalement les 15, 16 et 17/01/2027;
Considérant que Madame Estievenart sollicite également une autorisation de vente sur la voie publique et pour le porte-à-porte ;
Considérant que les produits mis en vente seront les suivants : modules Iles de Paix, bracelets, modules à planter à l'aneth, films alimentaires, tote-bags et tours de cou, le tout proposé aux prix de 08, 10 et 15EUR ;
Considérant que l'association des Iles de Paix, c'est en Belgique contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60.000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux ; en Afrique, en Amérique Latine et en Europe, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;
Considérant que l'action des Iles de Paix fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur, laquelle pourra nous être communiquée sur demande de façon à ce que nos services puissent être en possession d'une copie avant le début de l'opération ;

DECIDE:

Art. 1 : D'autoriser les bénévoles de l'association des Iles de Paix représentée par Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne pour les Iles de Paix, à pouvoir se mobiliser sur la voie publique entre le 01/01/2027 et le 15/02/2027 mais principalement les 15, 16 et 17/01/2027, et autoriser les bénévoles à vendre sur la voie publique et en porte-à-porte les modules Iles de Paix, bracelets, modules à planter à l'aneth, films alimentaires, tote-bags et tours de cou, le tout proposé aux prix de 08, 10 et 15EUR, **pour autant que le service Evènements de la Ville soit en possession d'une copie de l'autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur avant le 01/01/2027**.
Art.2 : Copie de la présente décision sera transmise :
- A la demanderesse.
- A la Zone de Police Hermeton et Heure.

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,
(s) C. CORMAN

Le Président,
(s) J. DE MARTIN

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale f.f.

C. CORMAN

Administration Communale de Philippeville - Namur

Le Bourgmestre

J. DE MARTIN

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

COMMUNE DE PONT-A-CELLES

Réf doc : COL/20260717-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 17 JUILLET 2026

Présents :
M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER, ~~M. Philippe PIETERS~~, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M. Adrien GODART, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
Mme Mélodie BOBOT, Directrice générale f.f..

Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix les 15, 16 et 17 janvier 2027 sur la voie publique – Autorisation – Décision

---

Le Collège Communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 135 §2 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le règlement communal de police du 26 février 2007, revu le 14 juillet 2014, et notamment l'article 45 ;

Considérant la demande de l'Association "Iles de Paix" d'organiser du 1er janvier au 15 février 2027 sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds et de mobiliser des bénévoles sur la voie publique du territoire de Pont-à-Celles, les 15, 16 et 17 janvier 2027, pour y vendre des objets ;

Considérant que la campagne "Iles de Paix" contribue :
- en Belgique, à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de 60 000 élèves, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux ;
- en Afrique, Amérique latine et Europe, à participer au financement de projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine ;

Considérant que l'Association "Iles de Paix" sollicite, dès lors, le soutien de la Commune en leur offrant une visibilité, à savoir :
- La promotion de leur action via le site internet, les réseaux sociaux de la commune et le Mag communal ;
- La diffusion d'affiches du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 ;
- La pose de bâches grand format sur les structures existantes ;

Considérant que le Collège communal souhaite faire jouir ses habitants d'une bonne tranquillité publique tout en soutenant les mouvements et initiatives de solidarité sociale ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1
D'autoriser l'Association "Iles de Paix" à collecter sur la voie publique en vendant des objets sur le territoire de Pont-à-Celles, les 15, 16 et 17 janvier 2027, dans le cadre de la 57e campagne de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix.

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

COMMUNE DE PONT-A-CELLES

Réf doc : COL/20260717-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 17 JUILLET 2026

Présents :
M. Philippe KNAEPEN, Bourgmestre.
Mme Ingrid KAIRET-COLIGNON, Mme Amandine SAUTIER, ~~M. Philippe PIETERS~~, ~~M. Emmanuel VAN LANDEGHEM~~, M. Adrien GODART, Échevin(e)s.
M. Romuald BUCKENS, Président du CPAS.
Mme Mélodie BOBOT, Directrice générale f.f..

Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Iles de Paix les 15, 16 et 17 janvier 2027 sur la voie publique – Autorisation – Décision

---

Article 2
D'imposer les mesures suivantes aux bénévoles qui œuvrent pour Iles de Paix :

- être présentables,
- être d'une extrême courtoisie envers nos concitoyens,
- être porteurs d'une carte d'identification les habilitant à vendre les objets,
- respecter l'ordre et la tranquillité publics.

Article 3
De soutenir cette campagne en la relayant sur le site internet, la page Facebook, dans le Mag communal si possible et moyennant l'utilisation d'affiches.

Article 4
De ne pas autoriser l'installation de bâches grand format sur les structures déjà existantes car ces dernières seront déjà occupées par les bâches de nos associations locales.

Article 5
De transmettre la présente délibération à l'Association "Iles de Paix", à la Zone de police, aux Directions d'école, à la coordinatrice chargée de la communication, au service Enseignement et au service Affaires générales.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE

La Directrice générale f.f.,
(s) Mélodie BOBOT

Le Bourgmestre,
(s) Philippe KNAEPEN

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale f.f.,

Mélodie BOBOT

Administration communale de Pont-à-Celles - Hainaut -

Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN

QUAREGNON

ADMINISTRATION COMMUNALE

Extrait du REGISTRE aux DELIBERATIONS du COLLÈGE COMMUNAL

En séance du 14 juillet 2026

PRESENTS *: Messieurs, Mesdames,*

Damien Jenart, Bourgmestre - Président;
Calogero Fortunato, Blaise Hismans, ~~Christelle Demoustiez~~, Olivier Harmegnies, ~~Elena Millitari~~, Échevins;
~~François-Michel Vray~~, Président du CPAS;
Dorothée Menozzi, Présidente du CPAS f.f.;
Michela Mura, Directrice Générale - Secrétaire;

OBJET : ÎLES DE PAIX - DEMANDE DE SOUTIEN

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
Vu la loi du 4 juillet 2005 relative aux opérations de vente dans un but philanthropique, social, culturel ou éducatif;
Considérant la demande datée du 03 juillet 2026 de l'ASBL "Iles de Paix" nous demandant notre soutien pour leur campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de notre commune;
Considérant que la récolte se tiendra du 15 au 17 janvier 2026.
Considérant leur demande de sollicitation, Iles de Paix, nous demande d'apporter la publicité nécessaire via nos panneaux communaux, notre site web et notre page Facebook.

DECIDE :

D'autoriser l'ASBL *"Îles de Paix"* à organiser sa campagne annuelle de récolte de fonds sur le territoire de la commune de Quaregnon, ainsi que d'y apporter la publicité nécessaire via nos panneaux communaux, notre page Facebook et notre site internet.
De compléter en ligne le formulaire, pour commander le matériel de communication (affiches) et d'annexer la décision du Collège communal.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Secrétaire, Le Président,

(s)Michela Mura (s) Damien Jenart

Fait à Quaregnon, le 17/07/26
Pour expédition conforme :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Michela Mura Damien Jenart

Administration Communale - QUAREGNON (Hainaut) - L'UNION FAIT LA FORCE

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C008551

De : Fabian Pourtois
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : Autorisation - Campagne "Iles de Paix" - Janvier 2027
Date : lundi 20 juillet 2026 11:44:40

Madame Estievenart,

J'ai le plaisir de vous informer que le Collège communal, en séance du 13 juillet 2026, a émis un avis favorable quant à votre demande d'autorisation de vente en porte-à-porte sur le territoire de la commune de Quévy, à l'occasion de la "Campagne Iles de Paix 2027". Celle-ci est accordée pour la période du 15 au 17 janvier 2027, sous réserve de l'envoi préalable de l'autorisation de la campagne délivrée par le Ministère de l'Intérieur.

Bien à vous.





Fabian Pourtois
Service secrétariat
Administration communale de Quévy

065 58 64 40
fabian.pourtois@ac-quevy.be
www.quevy.be
Rue de pâturages 50, 7041 Quévy

Limite de responsabilité : les informations contenues dans ce courrier électronique (annexes incluses) sont confidentielles et réservées à l'usage exclusif des destinataires repris ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire, soyez informé par la présente que vous ne pouvez ni divulguer, ni reproduire, ni faire usage de ces informations pour vous-même ou toute tierce personne. Si vous avez reçu ce courrier électronique par erreur, vous êtes prié d'en avertir immédiatement l'expéditeur et d'effacer le message e-mail de votre ordinateur.

GEMEINDE RAEREN / COMMUNE DE RAEREN
GEMEINDEVERWALTUNG / ADMINISTRATION COMMUNALE
Hauptstraße 26 - B-4730 Raeren
Tel.: +32(0)87-86 69 40 - Fax: +32(0)87-85 11 69
E-mail: info@raeren.be - Internet: www.raeren.be

Ostbelgien

Iles de Paix
Frau Laureline Estievenart
rue du marché 37
4500 Huy

Raeren, 14. Juli 2026

Ihr Zeichen:
Unser Zeichen: PN/NV/2026/0714/005

Sekretariat
Ihre Ansprechpartnerin ist Nadine Vonhoff (nadine.vonhoff@raeren.be), Telefon +32 (0)87 85.89.65,

Kampagne Iles de Paix - Januar 2027

Sehr geehrte Frau Estievenart,

das Gemeindekollegium hat in seiner Sitzung vom 13. Juli 2026 den Verkauf auf der öffentlichen Straße, sowie die Tür-zu-Tür-Verkaufsaktion im Rahmen der jährlichen Sensibilisierungs- und Spendenaktion genehmigt.

Wir wünschen Ihnen für die Kampagne viel Erfolg!

Mit freundlichen Grüßen,

Für das Gemeindekollegium:

Pascal Neumann
Generaldirektor

Administration Communale RAEREN · Gemeindeverwaltung · L'UNION FAIT LA FORCE

Mario Pitz
Bürgermeister

013698700004830

Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE DE RENDEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 13 juillet 2026

Présents :

Cédric LERUSSE, Bourgmestre;
Louis-Philippe COLLIN, Frédéric ONSMONDE, Françoise MEUNIER, Échevins;
Lucienne DETHIER, Présidente du CPAS;
Marine BERTHOT, Directrice Générale f.f.;

Excusée :

Marylène NOEL, Directrice Générale;

OBJET : CAMPAGNE ILES DE PAIX - JANVIER 2027

Le Collège,

Vu la demande introduite par l'association Iles de Paix sollicitant l'autorisation d'organiser sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire communal ;

Considérant que cette campagne se déroulera du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 ;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires participeront à cette action en Wallonie et à Bruxelles, notamment par la vente d'objets solidaires sur la voie publique et par des actions de porte-à-porte ;

Considérant que les volontaires seront principalement présents sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant que cette campagne vise à sensibiliser la population aux enjeux liés au développement durable et à soutenir les projets menés par Iles de Paix en faveur de populations vulnérables ;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Art. 1er : D'accorder à l'association **Iles de Paix** l'autorisation d'organiser sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de la commune de **Rendeux**, du **1er janvier 2027 au 15 février 2027**.

Art. 2 : D’autoriser les volontaires mandatés par Iles de Paix à procéder à la vente d’objets solidaires sur la voie publique ainsi qu’à des actions de porte-à-porte durant cette période.

PAR LE COLLÈGE

La Directrice Générale f.f. (s) Marine BERTHOT	Le Président (s) Cédric LERUSSE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale	Le Bourgmestre
Marylène NOEL	Cédric LERUSSE

COMMUNE DE
RIXENSART
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

IMIO012133000009160

Secrétariat de la Direction générale
Votre correspondant : Stéphane LANOY
Tél : 02/634.21.27
@ : stephane.lanoy@rixensart.be
RÉF : S9595

Iles de Paix asbl
Madame Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché 37
4500 HUY

Mail : laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Rixensart, le 14 juillet 2026

Objet : Campagne "Iles de Paix" 2027.

Madame,

Nous accusons bonne réception de votre mail du 3 juillet 2026 relatif à l'action « Iles de Paix janvier 2027 » et qui a retenu toute notre attention.

Nous avons le plaisir de vous signaler, qu'à l'instar des années précédentes, nous marquons notre accord quant à la présence de bénévoles sur le territoire de Rixensart les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Nous demandons à notre service communal de la communication de diffuser l'information sur le site internet de la Commune.

Espérant que cette nouvelle campagne rencontre, à nouveau, un vif succès.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général,
Pierre VENDY.

Administration Communale de RIXENSART - BRABANT WALLON -

La Bourgmestre,
Patricia LEBON.

De :	Lina TOUSSAINT
A :	Laureline ESTIEVENART
Cc :	college.echevinal@la-roche-en-ardenne.be
Objet :	Re: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date :	lundi 6 juillet 2026 10:57:43

Madame Estievenart,

Nous vous confirmons notre accord pour la vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte sur le territoire de notre commune.

Nous vous souhaitons une belle réussite pour cette campagne.

Bien à vous,

Lina TOUSSAINT
Employée communale,
Ville de La Roche-en-Ardenne.
084/24.50.61

Le 2026-07-03T11:05:20.000+02:00, Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org> a écrit :

> Bonjour,
>
> Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**
>
> La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**
>
> **Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :**
>
> 1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.
>
> 2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
>   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
>   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
>   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
>   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?
>
> Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne. Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.
>
> Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté

mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

image001.png **Laureline Estievenart**

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05

ilesdepaix.org

Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de Luxembourg Arrondissement de VIRTON	Du registre aux délibérations du **Collège Communal** de cette commune, a été extrait ce qui suit :
COMMUNE DE *6767 ROUVROY*	**SÉANCE DU 13 JUILLET 2026**
Rue du 8 Septembre 41 6767 DAMPICOURT *Tél. 063/58.86.60* *6767 ROUVROY*	Présents : Mme Carmen RAMLOT, **Bourgmestre - Présidente**; M. Jérôme PETIT, ~~M. Stéphane HERBEUVAL~~, ~~M. Michel MARION~~, **Échevins**; Mme Tamara BEKAERT, **Présidente du CPAS**; M. Maxime DEHAUT, **Directeur général f.f.**;

013676700002200

Réf : COL/20260713-31

OBJET : Iles de Paix - Campagne de janvier 2027

Le Collège Communal,

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le courriel du 03 juillet 2026 de Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne pour *Iles de Paix*, sollicitant le soutien de la Commune de Rouvroy via la promotion et la participation à la campagne 2027 ;

DÉCIDE :

- de marquer son accord pour soutenir l'asbl *Iles de Paix* des manières suivantes :

- **Offrir une visibilité :**
  - **Communication digitale** : en promouvant l'action via notre site internet et nos réseaux sociaux.
  - **Bulletin communal** : en promouvant l'action dans le bulletin communal.
  - **Affichage** : en plaçant des affiches du 16 décembre au 27 janvier (fournies gratuitement par Iles de Paix)

Par le Collège Communal

Le Directeur général f.f.

(s) Maxime DEHAUT

La Bourgmestre - Présidente

(s) Carmen RAMLOT

Pour extrait conforme,
ROUVROY, le 13 juillet 2026

Le Directeur général f.f.

Maxime DEHAUT.

Administration Communale de ROUVROY - Luxembourg -

La Bourgmestre - Présidente

Carmen RAMLOT.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Capitale européenne de la chasse et de la nature
Capitale internationale de la trompe de chasse

Séance du 13 juillet 2026

OBJET : Campagne annuelle 2027 de l'association Iles de Paix – Autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte – Relais de communication

Présents :

Didier NEUVENS, Bourgmestre;

Laurent BREUSKIN, Laura DEVEL, ~~Pierre-Alexis ROLAND~~, ~~Séverine PIERRET~~ Echevins;

Philippe GILSON; Président du CPAS;

Frédéric LEROY, Directeur général

Le Collège Communal :

Vu le courrier de l'**association Iles de Paix** sollicitant l'autorisation d'organiser une vente sur la voie publique ainsi qu'une activité de porte-à-porte dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds, organisée du 1er janvier au 15 février 2027, ainsi qu'un soutien de la Ville par le biais d'un relais de communication ;

Considérant que la campagne annuelle d'Iles de Paix est organisée depuis plus de 50 ans et mobilise chaque année plusieurs milliers de volontaires en Wallonie et à Bruxelles ;

Considérant que les ventes sur la voie publique se dérouleront principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027 ;**

Considérant que l'association poursuit des missions d'intérêt général en sensibilisant la population aux enjeux de la citoyenneté mondiale et solidaire et en soutenant des projets de développement favorisant des systèmes alimentaires durables, le droit à l'alimentation et la dignité humaine ;

Considérant que l'association sollicite également un relais de communication via les canaux de communication de la Ville, notamment le site internet, les réseaux sociaux, le bulletin communal, ainsi que l'affichage dans les bâtiments communaux ;

Considérant que ces autorisations et ce relais de communication n'engendrent aucun coût pour la Ville de Saint-Hubert ;

Par ces motifs ;

Service traitant :
Service - Jeunesse / Extrascolaire
Agent traitant :
Léontine BENOIT

DECIDE :

Art. 1 : D'autoriser l'association Iles de Paix à organiser **une vente sur la voie publique sur le territoire de la Ville de Saint-Hubert** dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Art. 2 : D'autoriser l'association Iles de Paix à effectuer une **activité de porte-à-porte sur le territoire de la Ville de Saint-Hubert** durant la période de la campagne, du 1er janvier au 15 février 2027, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Art. 3 : D'accorder à l'association Iles de Paix **un relais de communication par l'intermédiaire des supports de communication de la Ville**, dans la mesure des disponibilités et conformément aux modalités habituelles de communication communale.

Art. 4 : De charger le service Communication de la mise en œuvre de la présente décision et de transmettre une copie de celle-ci à l'association Iles de Paix.

Par le Collège :

Le Directeur Général ,

(s) F. LEROY

Le Président ,

(s) D. NEUVENS

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

F. LEROY

Le Bourgmestre,

D. NEUVENS

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Emir Kir, *Président* ;
Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Kadir Özkonakci, Dorah Ilunga Kabulu, Marie-José Byl, *Échevin(e)s* ;
Sergio Vallier, *remplace la Secrétaire communale.*

Excusés Safa Akyol, *Échevin(e)* ;
Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale.*

Séance du 08.09.26

#Objet : ASBL Îles de Paix; demande d'autorisation pour la récolte de fonds.# #

Le Collège,

Vu la demande de l'ASBL Îles de Paix, rue du Marché 37 à 4500 Huy, en vue de lancer sa compagne de sensibilisation et de récolte de fonds, du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 ;
Vu que la campagne permet de financier projets d'envergure pour des systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine en Afrique, en Amérique Latine et en Europe ;
Étant donné que les bénévoles se mobiliseront sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte, pour vendre les modules Îles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou ;
Vu que les objets sont proposé aux prix de 8€, 10€ et 15€ en Wallonie et à Bruxelles, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
Vu que l'ASBL dispose d'une autorisation délivrée par le Service Public Fédéral de l'Intérieur (C - 2026/006136)

Décide :

- d'autoriser l'ASBL Îles de Paix à mener sa campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode du 15 janvier 2027 au 17 janvier 2027;
- d'autoriser la vente de modules, bracelets Îles de Paix, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou au prix de 8€, 10€ et 15€.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Sergio Vallier

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 08 septembre 2026

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal f.f.,

Sergio Vallier

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ST-JOOSE-TEN-NOODE
ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF DE BRUXELLES-CAPITALE

Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour

Province de

Namur

Administration Communale de SAMBREVILLE

Service :

Secrétariat communal

Correspondant :

Secrétariat Général

Références : -

Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 09 juillet 2026

Etaient présents :

Olivier BORDON, Bourgmestre;
~~Damien MARLET~~, Elodie HERBIET, Flavio CIOFFI, Pierre FALISSE, Échevins;
~~Clotilde LEAL-LOPEZ~~, Présidente du CPAS;
Xavier GOBBO, Directeur Général;
Fabian MARTIN, Directeur Général Adjoint;

Objet n° **58 Campagne Iles de Paix du 15 au 17 janvier 2027**

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1123-23;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux tel que confirmé par le décret du 27 mai 2004 du Conseil Régional Wallon et plus particulièrement son article 1123-23,1°;

Vu l'Arrêté Royal du 22 septembre 1823 contenant des dispositions à l'égard des collectes dans les églises ou à domicile et plus particulièrement son article 2;

Vu les circulaires du Ministre de l'Intérieur des 9 août 1955, 30 avril 1975 et 30 juin 1991 concernant les collectes à domicile;

Considérant que, comme chaque année depuis plus de 50 ans, les "Iles de Paix" organiseront en janvier leur campagne annuelle de sensibilisation de récolte de fonds;

Considérant que la campagne se tiendra du 1er janvier au 15 février 2027;

Considérant que les bénévoles, quant à eux, se mobiliseront sur la voie publique, principalement du 15 au 17 janvier 2027;

Considérant que plusieurs milliers de volontaires s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent les objets en Wallonie et à Bruxelles;

Considérant que la collecte a un but d'utilité publique en ce qu'elle consiste à financer leurs projets de développement dans l'agriculture familiale durable et l'alimentation responsable en Afrique et en Amérique latine, mais également à la sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire de 50.000 élèves en Belgique;

Considérant que la demande est limitée au territoire communal;

Considérant qu'ils sollicitent Sambreville pour soutenir Iles de Paix et ce, de plusieurs manières:

- Offrir une visibilité:
  - Communication digitale: en promouvant leur action via le site internet communal et les réseaux sociaux
  - Bulletin Communal: en promouvant leur action dans le bulletin communal
  - Affichage: en plaçant des affiches sur les panneaux communaux du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027;

Considérant que comme chaque année, leur action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur; Que celle-ci est disponible sur simple demande;

Décide,

Article 1.
D'autoriser l'organisation d'une collecte sur le territoire communal à l'auteur de la demande et pour les buts susvisés.

Article 2.
Les collecteurs devront être porteurs de leur carte d'identité et d'une copie de la présente autorisation. Celle-ci devra être présentée à toute personne qui le sollicite.

Article 3.
Les collecteurs ne pourront se présenter au domicile des particuliers qu'en semaine, de 10h00 à 17h00 et le weekend uniquement le samedi de 14h00 à 16h00.

Article 4.
Aucune commission ou pourcentage sur les sommes recueillies ou le bénéfice ne pourra être accordé aux collecteurs.

Article 5.
La présente autorisation n'est valable que sur le territoire de la Commune, elle ne peut être cédée.

Article 6.
De ne pas publier d'annonce dans le bulletin communal, ni sur les panneaux communaux dont le but est de véhiculer, à l'attention des citoyens, des informations d'intérêt communal.

Article 7.
De publier sur le site Internet de la Commune, l'annonce qui sera disponible sur le site des Îles de Paix.

Article 8.
De charger le Secrétariat Communal de transmettre la présente délibération aux personnes et services que l'objet concerne.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

Le Directeur Général,	**Le Bourgmestre,**
(s) Xavier GOBBO	**(s) Olivier BORDON**

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,	**Le Bourgmestre,**
Xavier GOBBO	**Olivier BORDON**

Seneffe, le 29 juillet 2026

LES ILES DE PAIX
Madame Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché, 37
4500 Huy

IMIO012718000019370

Notre référence : S30987

Objet : Campagne iles de Paix 2027

Madame,

Nous accusons réception de votre courriel relatif à la prochaine campagne Iles de Paix qui se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027.

Le Collège communal, en sa séance du 27 juillet 2026, a marqué son accord sur cette campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur notre territoire du 15 au 17 janvier 2027.

Nous vous informons que nous procéderons à l'annonce de votre campagne sur notre site internet ainsi que dans notre journal local.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice générale ff,

Virginie KULAWIK

La Bourgmestre,

Bénédicte POLL

Administration générale
Rue Lintermans, 21 – 7180 Seneffe
Tél : 064/52.17.00 – Fax : 064/52.17.05
E-mail : commune@seneffe.be
http://www.seneffe.be

Secrétariat Général
Margot CERAULO
Rue Lintermans, 21 – 7180 Seneffe
Tél : 064/52.17.55 – Fax : 064/52.17.05
E-mail : m.ceraulo@seneffe.be

PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE THUIN

COMMUNE DE SIVRY-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SEANCE DU 08/07/2026

PRESENTS :
M. J-F. GATELIER, **Bourgmestre - Président**
Mme M. SCHEPERS, M. A. LALMANT, M. Q. POUCET, **Échevins**
Mme V. PUTMAN, **Présidente du CPAS**
M. R. PESTIAUX, **Directeur Général f.f.**

-1.841.73 Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Considérant le courriel du 03-07-2026 des Iles de paix pour la campagne 2027 ;
Considérant leur demande de soutien en visibilité sur le web, les réseaux sociaux et le bulletin communal ;
Considérant la demande d'autorisation de vente sur la voie publique en porte-à-porte pour les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
DÉCIDE, à l'unanimité :
Art. 1 - D'autoriser la vente en porte-à-porte pour les 15, 16 et 17 janvier 2027.
Art. 2 - De marquer son accord sur une visibilité de l'action 2027 sur le site Internet communal et les réseaux sociaux.
Art. 3 - De marquer son accord sur une visibilité dans le bulletin communal, sous réserve de place disponible.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.
(S)R. PESTIAUX

Le Bourgmestre - Président
(S)J-F. GATELIER

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général ff,

R. PESTIAUX

Le Bourgmestre,

J-F. GATELIER

Administration Communale de SIVRY-RANCE - Communauté Française -

PROVINCE DE NAMUR
Arrondissement de NAMUR

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

Tél.: 071/11.70.00
Fax.: 071/82.74.40

Service : Service Cohésion sociale
V/correspondant : Rudy Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 15 septembre 2026

Présents **:**
Monsieur Jonathan Burtaux, Bourgmestre - Président;
Monsieur Pierre Mauyen, Madame Béatrice Plennevaux,
Madame J. Tessier, Madame D. Gilbert, Échevins;
Madame C. Allard, Présidente du CPAS;
Monsieur Thibaut Naniot, Directeur Général;

Le Collège Communal,

Objet : Cohésion sociale Iles de paix : démarchage et promotion - autorisation.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment L1123-23 ;
Vu le Règlement général de police administrative approuvé par le Conseil communal en sa séance du 21 décembre 2015 ;
Vu l'avis « Pris connaissance » du Receveur régional remis en date du 14 septembre 2026 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Considérant la demande de l'asbl "*Iles de Paix*", représentée par Madame Estievenart Laureline, Responsable "Réseau et campagne", afin d'obtenir l'autorisation pour la vente sur la voie publique ainsi que le porte-à-porte du 15 au 17 janvier 2027 ;
Considérant la demande de l'asbl "*Iles de Paix*", représentée par Madame Estievenart Laureline, Responsable "Réseau et campagne", afin d'obtenir l'autorisation pour la promotion via le site internet, réseaux sociaux communaux et le bulletin communal, le placement d'affiches dans les bureaux communaux et mise à disposition de surfaces d'affichage grand format ;
Considérant que l'accord du Collège communal est requis.

DECIDE :
Article 1er :
D'autoriser l'asbl "*Iles de Paix*", représentée par Madame Estievenart Laureline, Responsable "Réseau et campagne", la vente sur la voie publique ainsi que le porte-à-porte du 15 au 17 janvier 2027.
Article 2 :
D'autoriser l'asbl "*Iles de Paix*", représentée par Madame Estievenart Laureline, Responsable "Réseau et campagne", la promotion via le site internet, réseaux sociaux communaux et le bulletin communal, le placement d'affiches dans les bureaux communaux et mise à disposition de surfaces d'affichage grand format.
Article 3 :
De transmettre la présente délibération au demandeur, au Service 'Cohésion sociale, à Monsieur le Receveur régional et à la zone de police SAMSOM pour servir de preuve d'autorisation.

Par le Collège,

Le Secrétaire,
(s) Thibaut Naniot

Le Président,
(s) Jonathan Burtaux

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,
Thibaut NANIOT

Le Bourgmestre
Jonathan BURTAUX

Commune de SOMBREFFE - NAMUR

PROVINCE
DE
NAMUR

ARRONDISSEMENT
DE
DINANT

COMMUNE
DE
SOMME-LEUZE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

Présents :
Mme V. LECOMTE, Bourgmestre - Présidente;
M. A. BORSUS, ~~Mme J. CARPENTIER~~, M. T. VANDERWAEREN, Mme S. BLERET-DE CLEERMAECKER, Échevins;
Mme M. COLLIN-FOURNEAU, Présidente du CPAS;
Mme I. PICARD, Directrice générale;

Objet N°20 : Iles de paix - demande de soutien

LE COLLÈGE COMMUNAL,

VU le courriel du 3 juillet 2026 relatif à la campagne annuelle d'Îles de Paix, organisée du 1er janvier au 15 février 2027 ;
CONSIDÉRANT que les volontaires se mobiliseront principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
DÉCIDE :
Article unique : De prendre connaissance de la demande d'Îles de Paix portant sur :

- l'autorisation de vendre sur la voie publique et en porte-à-porte ;
- la promotion de la campagne sur le site internet, les réseaux sociaux et dans le bulletin communal ;
- le placement d'affiches dans les bâtiments communaux du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027 ;
- l'éventuelle mise à disposition de surfaces communales d'affichage de grand format.

Par le Collège :

La Directrice générale,
(s) I. PICARD

La Présidente,
(s) V. LECOMTE

Pour extrait certifié conforme :
Le 9 juillet 2026

Administration Communale de SOMME-LEUZE

La Directrice générale,

Isabelle PICARD

La Bourgmestre,

Valérie LECOMTE

Commune de Soumagne

Direction générale
V/Réf :
N/Réf : 115165
secretariat@soumagne.be

ILES DE PAIX asbl
Rue du Marché, 37
4500 HUY

laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Soumagne, le 15 juillet 2026

Objet : Campagne "Îles de Paix" - Janvier 2027

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a marqué son accord concernant votre demande relative à l'organisation de la campagne annuelle "Îles de Paix".

Par décision du Collège communal, votre ASBL est autorisée à organiser une vente sur la voie publique ainsi qu'en porte-à-porte sur le territoire communal du 1er janvier au 15 février 2027, avec une mobilisation particulière des volontaires les 15, 16 et 17 janvier 2027, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Un arrêté de police du Bourgmestre sera pris afin de fixer les modalités pratiques de cette autorisation et vous sera transmis dès sa signature.

La Commune soutiendra également votre campagne de communication, dans la mesure des moyens dont elle dispose, notamment par la diffusion de l'information sur le site internet communal, les réseaux sociaux et/ou le bulletin communal, ainsi que par l'affichage dans les bâtiments communaux et sur les panneaux publics communaux prévus à cet effet.

Comme demandé, le formulaire d'autorisation a été complété en ligne.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà plein succès pour cette édition 2027 de votre campagne et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

Le Directeur général,
Valentin JAMINET

Administration Communale de SOUMAGNE - Liège -

Le Bourgmestre f.f.,
Yves TRILLET

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

ADMINISTRATION COMMUNALE de SPA

Extrait du Registre aux Délibérations du
COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 04 août 2026

Présents : MM et Mmes
N. TEFNIN, Bourgmestre-Président;
A. GREOLI, W.M. KUO, B. GRIGNARD, J.-P. LITT, Echevins;
~~L. DESONAY~~, Présidente du Centre public d'action sociale;
Fr. TASQUIN, Directeur général.

29. Demande d'autorisation de présence sur la commune et de promotion sur les canaux de communication de la Ville. Asbl Iles de Paix. Campagne 2027 du 15 au 17 janvier 2027.

Le Collège communal,

Vu le courriel du 3 juillet 2026 de l'asbl Iles de Paix;
Attendu que l'asbl sollicite l'autorisation de mener sa campagne annuelle de sensibilisation, de récoltes de fonds et de porte à porte sur le territoire de la Ville de Spa du 15 au 17 janvier 2027;

À l'unanimité ; DECIDE :
- d'autoriser la présence de l'asbl Iles de Paix sur le territoire communal dans le cadre de sa campagne 2027 aux conditions habituelles ;
- de relayer la campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux de la Ville.

Par le Collège communal :

Le Secrétaire,
(s) Fr. TASQUIN

Le Président,
(s) N. TEFNIN

Pour extrait certifié conforme :

Par le Collège :

Le Directeur général,
Fr. TASQUIN

Le Bourgmestre,
N. TEFNIN

Sprimont

Sprimont, le 15 juillet 2026

Iles de paix
rue du marché, 37
4500 HUY

Agent traitant : BEMELMANS Alisson

☎ 04/382.43.22

✉ alisson.bemelmans@sprimont.be

IMIO0124140000004261

OBJET : Réponse : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre demande susmentionnée a reçu un accord de principe du collège communal.

Vous trouverez en annexe :

- Fiche 1 – Contacts et infos

Les règlements relatifs aux mises à dispositions, prestations communales et occupation du domaine communal sont disponibles sur notre site (Culture et Loisirs/Associations/Demandes de Manifestations).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice Générale f.f.

A-F. DELVILLE

LIEGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SPR

Pour le Bourgmestre Luc DELVAUX,
Par délégation

Pascale UMMELS
Echevine

De : Secrétariat
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : Iles de Paix. Campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027
Date : lundi 27 juillet 2026 15:40:27
Pièces jointes : image001.png
Importance : Haute

Madame la Responsable,
Chère Madame Estievenart,

Comme suite à votre courriel du 3 juillet dernier, nous avons le plaisir de vous informer que notre Collège communal, réuni en séance le 20 courant, a marqué son accord pour vous autoriser à organiser votre campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur l'ensemble du territoire de la Commune les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Responsable, Chère Madame Estievenart, l'expression de nos meilleures salutations.

PAR LE COLLEGE :
Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,
R. NÉLIS-MASSARD. F. LEGROS.

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de LIEGE | Arrondissement de VERVIERS | Commune de STOUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 28 août 2026

Présents :

M. D. GILKINET, Bourgmestre - Président
M. P. GOFFIN, Mme. V. LABRUYERE et M. Alexandre RENNOTTE, Echevins
Mme Y. VANNERUM, Présidente du C.P.A.S.
M. H. SNACKERS, Directeur général

11 Police - Demande d'autorisation pour la campagne Iles de Paix 2027 - Décision

Le Collège communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la demande introduite en date du 03 juillet 2026 par Iles de Paix relative à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

A l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser la vente sur la voie publique ainsi que le porte-à-porte sur le territoire de la commune de Stoumont les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Par le Collège Communal,

Le Directeur général,
(s) H. SNACKERS

Le Bourgmestre,
(s) D. GILKINET

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

H. SNACKERS

Le Bourgmestre,

D. GILKINET

Stadt St. Vith

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLLBUCH DES GEMEINDEKOLLEGIUMS

Sitzung vom 15. Juli 2026

Punkt Nr. 36 der Tagesordnung

Anwesend: ~~Herr HENKES Werner~~, Bürgermeister
Herr KREINS Leo, ~~Frau GILLESSEN Isabel~~, Frau SCHMITZ Margret, Frau SCHRÖDER Gaby, Schöffe(n).
Herr FAYMONVILLE Tom, Generaldirektor

Iles de Paix - Verkauf und Sammlung auf öffentlicher Straße.

Das Gemeindekollegium:

Aufgrund des vorliegenden Antrags der Iles de Paix asbl vom 3. Juli 2026;

Beschließt einstimmig:

Die Genehmigung auf nationaler Ebene durch Königlichem Erlass vom 06.09.2012 über den Verkauf von Modulen vom 1. Januar 2027 bis zum 15. Februar 2027 auf öffentlicher Straße zur Kenntnis zu nehmen und die Bekanntmachung durch Plakatieren auf dem Gemeindegebiet zu genehmigen.

Im Namen des Gemeindekollegiums:

Der Sekretär:
gez. Tom FAYMONVILLE

Der Vorsitzer:
gez. Leo KREINS

Für gleichlautenden Auszug:
St. Vith, den 17. Juli 2026

Der Generaldirektor

Tom FAYMONVILLE

Der stellv. Bürgerm.

Leo KREINS

Commune de TELLIN | Province de Luxembourg | Arrondissement de Neufchâteau

0:

IMI0011692700006048

Délibération du Collège Communal

Séance du 08 septembre 2026

Présents : M. CLARINVAL F., Bourgmestre,
~~M.LAURENT F.~~, Mme DEBATTY S. et ~~M. MOISSE R.~~, Echevin(e)s
MME. GEORGES A., Présidente de CPAS,
MME MARCHAL C., Directrice générale ff.

OBJET : MR-581.16 ILES DE PAIX - Campagne de sensibilisation du 15 au 17 janvier 2027.

LE COLLÈGE COMMUNAL,

- Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Considérant la demande de Madame Laureline ESTIEVENART, Responsable de la Récolte de Fonds et de la Communication de la Campagne Ile de Paix, reçue par mail en date du 03 juillet 2026 et relative à la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds qui se déroulera durant la période du 15 au 17 janvier 2027 ;
- Considérant que cette opération se déroule depuis plusieurs années ;
- Considérant que, dans le cadre de cette campagne, la responsable sollicite :

1. L'autorisation de vente sur la voie publique ainsi que la vente de porte-à-porte ;
2. La promotion de l'action via le site Internet et les réseaux sociaux ;
3. Le placement des affiches dans les bureaux de la Commune du 16/12/2026 au 27/01/2027.

DÉCIDE :

- D'autoriser la récolte de fonds sur le Territoire de la Commune de Tellin du 15 au 16 janvier 2027 ;
- De soutenir la campagne via l'affichage au sein de l'administration communale et au sein des écoles du 16/12/2026 au 27/01/2027 ;
- De publier une annonce dans le prochain bulletin communal et/ou sur le site internet et sur les réseaux sociaux ;

- D'informer la zone de police et les agents de quartier de la commune de Tellin en leur transmettant copie de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance date que dessus

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

(s) MARCHAL C.

Le Bourgmestre

(s) CLARINVAL F.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale f.f.,

MARCHAL C.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE TELLIN
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Le Bourgmestre,

CLARINVAL F.

Commune de 6970 TENNEVILLE
Province de Luxembourg

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du 15 septembre 2026

Présents :
MM. Nicolas CHARLIER, Bourgmestre
Ludovic COLLARD, Maximilien FRANCOIS, Wendy ORBAN, Echevins
Catherine CHARLIER-GAUTHIER, Présidente du CPAS
Pierre KOEUNE, Le Directeur général

Voirie - Autorisation de vente sur la voie publique et en porte-à-porte

Le collège réuni en séance à huis-clos ;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures ;
Considérant la demande introduite par l'ONG Iles de Paix sollicitant le parrainage et l'appui de l'administration communale pour sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;
Considérant la campagne annuelle d'Iles de Paix qui aura lieu du 1er janvier 2026 au 15 février 2026 et qui sera plus intensive les 15, 16 et 17 janvier 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les bénévoles à occuper le domaine public pour la vente traditionnelle d'objets promotionnels (modules, tote bags,...) durant la période officielle de la campagne;

Art. 1 Les dispositions du présent arrêté sont d'application du 1er janvier 2027 au 15 février 2027 ;
Art. 2 Autorise l'occupation du domaine public par les volontaires dûment mandatés par l'association afin de procéder à la vente des modules et objets de soutien, principalement durant les journées officielles de mobilisation ;
Art. 3 Autorise la promotion de l'action via les canaux de communication communaux (bulletin communal, site web, réseaux sociaux) et d'approuver l'affichage temporaire sur les structures communales prévues à cet effet ;
Art. 4 Copie de la présente sera transmise à l'organisateur et à la zone de Police Famenne-Ardenne ;

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,
(s) Pierre KOEUNE

Le Président,
(s) Nicolas CHARLIER

Pour Extrait conforme :

Le Directeur général,
Pierre KOEUNE

Le Bourgmestre,
Nicolas CHARLIER

VILLE DE
THUIN

Thuin, le 15 juillet 2026

Iles de Paix
Madame Laureline ESTIEVENART
Responsable réseau et campagne
Rue du Marché 37
4500 HUY

Contact : Marjorie Parée
071/55.94.09. – marjorie.paree@thuin.be
Nos réf. : MP/MP/0472/2026

Objet : Campagne 2027.

Madame,

Votre courriel annonçant le lancement de la Campagne Iles de Paix pour l'année 2027 a retenu toute l'attention du Collège communal en sa séance du 14 juillet 2026.

Suivant l'autorisation délivrée par le Ministère de l'Intérieur pour la vente d''objets, le Collège marque son accord pour la présence de bénévoles sur le territoire de Thuin les 15, 16 et 17 janvier 2027. L'information sera relayée sur le site de la Ville et dans le journal communal en fonction des disponibilités.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS

VILLE DE THUIN
Communauté Française

La Bourgmestre,

Rachel SOBRY

Commune de Tinlot

Extrait du registre des délibérations du Collège Communal
Séance du 31 août 2026

Présents :
Madame Christine GUYOT, Bourgmestre;
Monsieur Dominique ALBANESE, Monsieur Grégory RACELLE, échevins;
Monsieur Joachim REBIA, Directeur Général;
Madame Cécile VALGAERTS, Présidente du CPAS;
Excusé :
Monsieur Denis CRAISSE, échevin;

Séance à huis clos

Campagne annuelle d'Iles de Paix – janvier 2027 – Autorisation de vente sur la voie publique et de porte-à-porte

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu la demande introduite par l'association Iles de Paix, représentée par Madame Laureline Estievenart, Responsable réseau et campagne, sollicitant l'autorisation d'organiser une campagne de vente sur la voie publique ainsi que du porte-à-porte sur le territoire de la Commune de Tinlot dans le cadre de sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;
Considérant que la campagne annuelle d'Iles de Paix se déroulera du 1er janvier au 15 février 2027, avec une mobilisation particulière des volontaires les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;
Considérant qu'Iles de Paix sollicite également le soutien de la Commune par la diffusion de la campagne sur les supports de communication communaux, notamment le site internet, les réseaux sociaux et le bulletin communal, ainsi que par l'apposition d'affiches dans les bâtiments communaux ;
Considérant qu'Iles de Paix sollicite également, le cas échéant, la mise à disposition de surfaces d'affichage grand format dont disposerait la Commune ;
Considérant que cette campagne poursuit un objectif de sensibilisation du public et de récolte de fonds au profit des actions menées par Iles de Paix ;
Considérant qu'il y a lieu de soutenir, dans la mesure des possibilités de la Commune, les initiatives de sensibilisation et de solidarité portées par des associations reconnues ;

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1
D'autoriser, sur le territoire de la Commune de Tinlot, la campagne annuelle d'Iles de Paix organisée du 1er janvier au 15 février 2027, et notamment la vente sur la voie publique et le porte-à-porte, principalement les 15, 16 et 17 janvier 2027, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Article 2
D'autoriser la diffusion de la campagne d'Iles de Paix, dans la mesure des possibilités des supports communaux, notamment via le site internet et les réseaux sociaux de la Commune, ainsi que dans le bulletin communal, sous réserve des contraintes éditoriales et du calendrier de publication.

Article 3
D'autoriser l'apposition d'affiches relatives à la campagne dans les bâtiments communaux, sous réserve des possibilités matérielles et des emplacements disponibles.

Article 4
De marquer son accord de principe sur la mise à disposition éventuelle d'une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format appartenant ou mises à disposition de la Commune, pour autant que celles-ci soient disponibles et que cette mise à disposition soit compatible avec les règles applicables en la matière.

Article 5
De charger le Secrétariat communal de transmettre la présente décision à l'association Iles de Paix et d'assurer le suivi nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 6
La présente délibération sera communiquée aux services concernés pour information et exécution.

Par le Collège Communal

Le Directeur Général
(s) Joachim REBIA

La Bourgmestre
(s) Christine GUYOT

Pour extrait conforme

Le Directeur Général

Joachim REBIA.

Administration Communale de Tinlot - Liège -

La Bourgmestre

Christine GUYOT.

Province de Luxembourg Arrondissement de Virton

COMMUNE DE TINTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 13 JUILLET 2026

Présents : PIEDBOEUF Benoît, Bourgmestre-Président
MICHEL Isabelle, ~~DESTREE Benjamin~~, KLEPPER Reynald, Echevins
LOUIS Anaëlle, Présidente CPAS
~~BEHIN Carole~~, Directrice Générale
FLUZIN Dominique, Directrice Générale f.f.

CAMPAGNE ILES DE PAIX 2027 - PARTICIPATION

Vu le courriel du 3 juillet par lequel l'ONG« Iles de paix » sollicite un soutien de notre Commune dans leur campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds du 1er janvier au 15 février 2027 ainsi qu'une autorisation de vente sur la voie publique ainsi que le porte-à-porte 15, 16 et 17 janvier);

Attendu que de plus, pour soutenir cette action, plusieurs manières d'agir sont proposées par l'ONG :

- **Offrir une visibilité :**
  - **Communication digitale** : en promouvant l'action via notre site internet et nos réseaux sociaux.
  - **Bulletin communal** : en promouvant l'action dans notre bulletin communal.
  - **Affichage** : en plaçant des affiches sur nos panneaux communaux (idéalement) du 16 décembre au 27 janvier. Celles-ci seront fournies gratuitement par Iles de Paix et apporteront un soutien à nos volontaires présents sur la voie publique.

À l'unanimité, DECIDE

Art.1. d'autoriser la vente sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 pour la Campagne Iles de paix 2027

Art .2. de participer à cette action de la manière suivante : promotion de l'action via encart dans le bulletin communal, sur le site internet et sur la page Facebook de la Commune.

Par le Collège,

La Directrice Générale f.f.,
Dominique FLUZIN

Le Bourgmestre,
Benoît PIEDBOEUF

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale f.f.,

Dominique FLUZIN

Le Bourgmestre,

Benoît PIEDBOEUF

I. Michel
Echevine Déléguée

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Liège

COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 31 août 2026

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, NORI Enrico, DEGLIN Joëlle, Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Iles de paix - Campagne janvier 2027

Le Collège communal,

Vu le courrier du 18 aout 2026 de Madame Laureline ESTIEVENART, chargée du suivi administratif à la campagne de l'asbl Iles de Paix, par lequel elle sollicite l'autorisation d'organiser une récolte de fonds sur le territoire communal dans le cadre de la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que le soutien à cette action permet de financer d'importants projets de développement en Amérique latine, en Afrique et en Europe ;

Considérant que les bénévoles vendent des objets de campagne "Iles de Paix" ;

Qu'ils demandent l'autorisation d'afficher leur campagne de sensibilisation sur le territoire communal, ainsi que de publier une annonce dans le prochain bulletin communal ;

Considérant que cette campagne a eu lieu en 2026 ;

AUTORISE la campagne de sensibilisation "Iles de Paix 2027", la récolte de fonds sur le territoire de la Commune, ainsi que l'affichage de petits formats en plaçant des affiches "Iles de Paix" sur les panneaux communaux.

Par le Collège communal,

Le Secrétaire,
(s) Bernard FOURNY

Le Président,
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le 2 septembre 2026,

Le Directeur général,

Bernard FOURNY

sceau

Le Bourgmestre,

Fabien BELTRAN

Uccle, le 18 août 2026

COMMUNE D'UCCLE

Service Affaires générales
DEPARTEMENT AFFAIRES GENERALES
Christophe Wauters
☎ 02/605.11.32
@ cwauters@uccle.brussels
N/Réf. : **CW/2026/76**
V/Réf. : mail 18/8/2026

ILES DE PAIX
Madame Laureline ESTIEVENART
Rue du Marché 37
campagne@ilesdepaix.org
laureline.estievenart@ilesdepaix.org
4500 HUY

Chère Madame,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise, dans le cadre de votre 57ème campagne de sensibilisation et de récolte de fonds au profit de projets pour des systèmes alimentaires durables, de défense du droit à l'alimentation et de promotion de la dignité humaine en Afrique, en Amérique latine et en Europe, la présence de vos équipes de volontaires sur la voie publique afin de vendre des objets aux passants, et ce du 15 au 17/1/2027.

Toutefois, cette autorisation vous est accordée à condition que :

- L'ordre et la tranquillité publics ne soient pas troublés ;
- La circulation des piétons et des véhicules ne soit pas perturbée ;
- Les passants ne soient pas importunés ;
- Les distributeurs d'éventuels imprimés veillent au ramassage de ceux-ci lorsqu'ils sont jetés ou abandonnés dans un rayon de 120 mètres du point de distribution ;
- Les règles du Code de la route soient respectées ;
- Les intervenants se soumettent à toutes les injonctions de la Police.

Je porte à votre connaissance que je ne suis favorable aux démarchages à domicile qu'à condition qu'un rendez-vous ait été pris préalablement avec l'habitant, et ce en vue d'éviter tout malentendu et toute plainte. Il va de soi que l'habitant qui a accepté votre passage ne soit pas dérangé plus que nécessaire et que son éventuel souhait de mettre fin à l'entrevue soit respecté sans délai. S'il annule anticipativement le rendez-vous, vos équipes sont tenues de ne pas se présenter à son domicile.

En aucun cas l'Administration communale ne pourra être tenue pour responsable des éventuels accidents ou incidents qui pourraient survenir pendant et/ou à cause du déroulement de la campagne.

Je vous prie de croire, chère Madame, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Valentine Delwart
Bourgmestre f.f.

De :	Véronique MATROULLE
A :	Laureline ESTIEVENART
Cc :	Communication; GAO
Objet :	VILLE DE VERVIERS - SERVICE POLICE ADMINISTRATIVE - AUTORISATION - Campagne "Iles de Paix - Janvier 2027" - D001/2027
Date :	lundi 20 juillet 2026 14:55:33
Pièces jointes :	image002.png image003.png

Madame Estivenart,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que Monsieur le Bourgmestre a marqué son accord, sur votre action de sensibilisation et de récolte de fonds au profit d' « Iles de Paix », sur notre territoire, ces 15, 16 et 17 janvier 2027.
Les ambassadeurs veilleront à ne pas obstruer la circulation, importuner les passants, ni entraver l'accès aux commerces.
Afin d'éviter tout malentendu, veillez conserver sur vous une copie du présent courriel afin de pouvoir le cas échéant justifier de votre activité.
Concernant la promotion digitale de l'action, le service Communication de la Ville de Verviers prendra contact avec vous dans le but d'envisager les modalités de la campagne.
Je vous souhaite d'ores et déjà beaucoup de succès dans le cadre de cette action.

VERVIERS
Véronique MATROULLE
POLICE ADMINISTRATIVE
Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 371 - interne : 7129
www.verviers.be

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 10:33
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à l'administration. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas certain que le contenu est sûr. La Cellule Informatique.

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, **Iles de Paix** organisera en janvier sa **Campagne**

annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.

La Campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**
Nos **nombreux volontaires** se mobiliseront **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.** Ils sont en effet des milliers à s'impliquer activement dans la Campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**.

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'obtenir une **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

Pourrions-nous obtenir cette autorisation pour ces 3 dates, s'il vous plaît ?

Soutenir notre action permet :
Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

A titre d'information, voici les objets annoncés pour cette campagne : les modules Iles de Paix, les bracelets, les modules à planter à l'aneth, les films alimentaires, les tote-bags ainsi que les tours de cou. Ces objets sont proposés aux prix de 8€, 10€ et 15€.

Chaque année, notre action fait l'objet d'une autorisation émanant du Ministère de l'Intérieur. Celle-ci sera communiquée sur simple demande.

Avec nos sincères remerciements pour votre retour,

Cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

Province de Luxembourg **Arrondissement de Bastogne**

Commune de Vielsalm

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du 27 juillet 2026

Présents : M. DEBLIRE, *Bourgmestre-Président*
M. WILLEM, M. JEUSETTE, Mme KLEIN, M. LEJEUNE, *Echevins*
Mme LUXEN, *Présidente du Conseil de l'Action sociale*
Mme S. PIETTE, *Directrice générale f.f.*

OBJET : Collecte sur la voie publique – Asbl « Iles de Paix » - Demande d'autorisation

Le Collège communal,

Vu le courrier électronique reçu le 3 juillet 2026 par lequel Madame Laureline Estievenart, responsable réseau et campagne de l'asbl « Iles de Paix », dont le siège est établi rue du Marché, 37 à 4500 Huy, sollicite l'autorisation de pouvoir effectuer les démarches humanitaires suivantes :

- autorisation de collecter sur la voie publique du 15 au 17 janvier 2027 inclus sur le territoire communal de Vielsalm ;
- affichage dans les bâtiments et sur les panneaux communaux ;
- affichage le long des voiries communales ;
- annonce de la campagne 2027 dans le bulletin communal (Salm Info) ;

Attendu que l'autorisation de collecte accordée par le Collège communal viendrait en complément de l'Arrêté royal n° III/42/CD/585.21-63 qui donne l'autorisation de collecter à domicile ;

Considérant que les missions humanitaires de l'association « Iles de Paix » consistent à financer d'importants projets de développement qui viennent en aide directement à des personnes en Amérique latine et en Afrique ;

Vu la loi communale en son article 130bis ;

DECIDE

- D'autoriser les actions suivantes à l'asbl « Iles de Paix » :
  - l'autorisation de collecter sur la voie publique du 15 au 17 janvier 2027 inclus sur le territoire communal de Vielsalm ;
  - l'affichage dans les bâtiments et sur les panneaux communaux ;
  - l'affichage le long des voiries communales.

- D'annoncer la campagne 2027 dans le bulletin communal (Salm Info).

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,
S. PIETTE

Le Président,
E. DEBLIRE

Pour extrait conforme,

Pour la Directrice générale absente,

Le Bourgmestre,

Sabine PIETTE

Elie DEBLIRE

PROVINCE DE NAMUR – ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE – COMMUNE DE VIROINVAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 09 juillet 2026

Présents : J-M. DELIZEE, Bourgmestre;
J. MONTY, E. MALOSTO, M. LANGE, K. FATTAH, Échevins;
A. BOUKO, Président du CPAS;
E. ACKAERT, Directrice Générale;

OBJET : CAMPAGNE ILES DE PAIX 2027 - AUTORISATION DE VENTE EN PORTE A PORTE LES 15, 16 ET 17 JANVIER 2027 ET SOUTIEN A LA COMMUNICATION

Le Collège communal,

Vu l'article IC.1.2.7-2 du Règlement Général de Police Administrative portant sur les collectes sur la voie publique et à domicile ;

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser l'ASBL "Iles de Paix" à organiser, sur le territoire de l'entité, une collecte de fonds sur la voie publique et à domicile dans le cadre de la campagne 2027 qui se déroulera les 15, 16 et 17 janvier 2027.

L'opération sera diffusée via les canaux de communication communaux (site internet, Viroinval Infos, page Facebook, affichages dans les bâtiments communaux).

Charge l'administration de compléter le formulaire transmis par l'association et de lui communiquer la présente décision.

La Zone de Police sera informée de la présente.

Par le Collège communal,

La Directrice Générale,
(s) Eve ACKAERT

Le Bourgmestre,
(s) Jean-Marc DELIZEE

Pour extrait conforme le 10/07/2026,

La Directrice Générale
Eve ACKAERT

Le Bourgmestre f.f.,
Jacques MONTY

Administration communale de VIROINVAL - Namur

VILLE DE
VIRTON

Madame ESTIEVENART Laureline
Rue du Marché, 37
4500 HUY

Département des Affaires Internes
Agent traitant : Laura GUERLOT
Tel : 063/40.47.38
Courriel : laura.guerlot@virton.be

Virton, le 07 août 2026

Transmis par courriel à l'adresse : laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Concerne : Campagne Iles de Paix – Demande autorisation de vente sur la voie publique.

Chère Madame ESTIEVENART,

Nous revenons vers vous suite à votre courriel daté du 03 juillet 2026 par lequel vous sollicitez l'autorisation de vendre des objets sur la voie publique dans le cadre de la campagne de récolte de fonds et de sensibilisation de l'organisation Iles de Paix.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal, en sa séance du 30 juillet 2026, a autorisé les bénévoles d'Iles de Paix à collecter des fonds sur le territoire de la Ville de Virton les 15, 16 et 17 janvier 2027, sur la voie publique et en porte-à-porte, sans préjudice de l'obtention d'autorisation(s) requise(s) en application d'autre(s) réglementation(s).

Cette autorisation est délivrée sous réserve du respect de la condition suivante :
- Les vendeurs doivent disposer d'une carte de légitimation en rapport avec leur institution.

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Chère Madame ESTIEVENART, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège,

La Directrice générale,

M. MODAVE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIRTON · Luxembourg ·

Le Bourgmestre,

E. CHALON

Province de
LIEGE

COMMUNE de
4950 WAIMES
Place Baudouin, 1

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

013495000010904 **SEANCE DU 27 JUILLET 2026**

Présents :
M. Eugène WANSART, Bourgmestre - Président;
M. Sean NOEL, M. Olivier DEFECHEREUX, Mme Vinciane SONNET-SERVAIS, Échevins;
M. Stany NOEL, Président du CPAS;
M. Maxime PERREZ, Directeur général f.f.;
Excusée :
Mme Cindy GAZON, Échevine;

OBJET : Iles de Paix - Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures et plus particulièrement l'article L1123-23 ;

Vu le courriel du 3 juillet 2026 de "Iles de Paix", représenté par Mme Laureline ESTIEVENART, responsable réseau et campagne, concernant sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds ;

Considérant que la campagne se déroulera du 1er au 15 janvier 2027 ;

Considérant que les volontaires se mobiliseront sur la voie publique les 15, 16 et 17 janvier 2027 ;

Considérant la demande d'autorisation relative l'organisation de la vente sur la voie publique ainsi qu'à la réalisation d'une campagne de démarchage en porte-à-porte ;

Considérant la demande de soutien, émise par "Iles de Paix" demande, consistant à leur offrir de la visibilité :

- En promouvant notre action via votre site internet et vos réseaux sociaux ;
- En promouvant notre action dans votre bulletin communal ;
- En plaçant des affiches dans vos bureaux (idéalement) du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.
- Si la commune de Waimes en dispose sur son territoire, en leur mettant à disposition une ou plusieurs surfaces d'affichage grand format, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ;

Considérant que le matériel de communication est mis à disposition, gratuitement, sur demande, en complétant un formulaire en ligne ;

Considérant qu'il convient de demander la mise à disposition, du matériel de communication :

- Le pack "communication digitale" en vue de faire la promotion de cette campagne sur les réseaux sociaux de la commune ;
- Un pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1er :
D'autoriser Iles de Paix à organiser sa campagne de sensibilisation et de récolte de fonds sur le territoire de la commune de Waimes du 1er janvier au 15 février 2027, et plus particulièrement les 15, 16 et 17 janvier 2027 suite à la mobilisation des volontaires sur la voie publique.

Article 2 :
De participer à la campagne de sensibilisation et de récolte de fonds organisée par Iles de Paix.

Article 3 :
De charger le service du secrétariat communal de compléter le formulaire en ligne et de l'envoyer.

Article 4 :
D'afficher les affiches aux valves de la commune du 16 décembre 2026 au 27 janvier 2027.

Article 5 :
De charger le service communication de prévoir une publication sur la page Facebook de la commune de Waimes en vue de promouvoir ladite campagne.

Par le Collège Communal,

Le Directeur général f.f.,
(s) M. PERREZ

Le Président,
(s) E. WANSART

Pour extrait conforme,
le 28 juillet 2026

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WAIMES
L'UNION FAIT LA FORCE
PROVINCE DE LIEGE

Maxime PERREZ

Eugène WANSART

De : Animation
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : CAMPAGNE ÎLES DE PAIX 2027: confirmation
Date : lundi 24 août 2026 15:05:28
Pièces jointes : image001.png
image002.png

Bonjour Madame,

Suite à la séance du 10 août 2026, nous avons le plaisir de vous informer que le Collège communal a approuvé la demande de vente sur la voie publique et le porte-à-porte sur le territoire communal ainsi que la demande de visibilité à l'occasion de votre campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds des Îles de Paix.

Pour votre information, le formulaire renseigné a été complété en ligne.

Meilleures salutations,

Ingrid Cancian
Service Animation
010/65.32.16

Courrier : Place communale, 1 – 1457 Walhain
E-mail du service : animation@walhain.be

Subject: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
From: Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Date: 03-07-2026 11:05:10

> Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de laureline.estievenart@ilesdepaix.org. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte**. Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.
   - Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** Celui-ci est disponible ici. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

Laureline Estievenart
Responsable réseau et campagne
+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

PROVINCE DE LIEGE
ARRONDISSEMENT DE HUY
COMMUNE DE 4520 WANZE

Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit .

SEANCE DU 28 JUILLET 2026

Présents : M. L. LEROY Bourgmestre - Président f.f;
M.Bernard LHONNAY, M.Loïc LEROY, ~~Mme.Aurélie OCHELEN~~,
Mme.Charlotte ROUXHET, M.Thierry WANET, Échevins;
M. Xavier MERCIER Président du CPAS ;
M. Raphaël CESA Directeur général f.f.

Objet : Campagne Iles de Paix 2027

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la demande de sensibilisation de la campagne "îles de paix" envoyée par mail ce 3 juillet 2026 ;

Considérant leur besoin de soutien des communes dans le cadre de leur campagne ;

Considérant que la commune encourage toutes les initiatives visant à promouvoir les idéaux de paix ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

Article 1er : la campagne "Iles de Paix 2027" et la vente d'objets sur la voie public du **1er janvier 2027 au 15 février 2027.**

Article 2 : l'apposition d'affiches au sein de l'administration communale et des écoles ainsi que l'annonce sur le site internet de la commune du lancement de la campagne "Iles de Paix 2027 dès le 16 décembre 2026".

Par le Collège,

Le Directeur général f.f
Raphaël CESA.

Le Bourgmestre - Président f.f
Loïc LEROY.

Pour extrait conforme, le 17/08/2026
Le Directeur général
Philippe Radoux

ADMINISTRATION COMMUNALE WANZE - LIEGE -

Le Bourgmestre - Président f.f
Loic Leroy

Commune de Wasseiges

219, rue du Baron d'Obin
4219 Wasseiges
081/85 54 80
BE42 0910 0045 8454
www.wasseiges.be

Wasseiges, le 20 juillet 2026

Iles de Paix

Objet : autorisation de vente sur la voie publique et porte à porte
Agent traitant : Counaert Julien – 081/40.89.92
julien.counaert@wasseiges.be

Madame, Monsieur,

Le Bourgmestre a examiné votre demande et vous prie de prendre note qu'il vous autorisa votre campagne de vente sur le voie publique et en porte à porte du 1er janvier au 15 février 2027 sur le territoire de Wasseiges.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'utiliser la signalisation adéquate.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à toute notre considération.

Pour le Collège,

La Directrice générale f,f,

Monique Dupont

Administration Communale de Wasseiges - Liège

Le Bourgmestre,

Thomas Courtois

De : Bourgmestre
A : Laureline ESTIEVENART
Objet : RE: Campagne Iles de Paix - Janvier 2027
Date : mercredi 8 juillet 2026 14:59:46
Pièces jointes : image002.png
image003.png
image004.png
image005.png
image006.png
image007.png

Bonjour,

C'est avec plaisir, que Madame Reuter marque son accord sur votre demande relative à votre campagne annuelle de sensibilisation que vous organiserez en vue de récolter des fonds les 15, 16 et 17 janvier 2027.

Je transmets cette réponse en copie à notre Chef de Corps et vous informe qu'il est indispensable que les bénévoles aient en leur possession une copie de ce mail afin que celui-ci puisse être présenté s'il y a lieu.

Je vous invite également à ne pas aborder la population avec insistance et à veiller à ne pas entraver la commodité du passage et vous informe à cet égard, que l'opération que vous envisagez ne pourra porter atteinte à la sécurité et à la tranquillité publique.

La Bourgmestre accepte également de placer une affiche A3 dans le hall d'accueil de la Maison communale.

Bien cordialement,

Laurence GOMAND
Secrétaire de la Bourgmestre
+32 (0)2 352 98 23
laurence.gomand@waterloo.be
www.waterloo.be

COMMUNE DE
WATERLOO

De : Laureline ESTIEVENART <laureline.estievenart@ilesdepaix.org>
Envoyé : vendredi 3 juillet 2026 11:05
Objet : Campagne Iles de Paix - Janvier 2027

Bonjour,

Comme chaque année **depuis plus de 50 ans**, Iles de Paix organisera en janvier sa **campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds.**

La campagne se tiendra du **1er janvier 2027 au 15 février 2027. Plusieurs milliers de volontaires** s'impliquent activement dans la campagne Iles de Paix et vendent nos objets en **Wallonie et à Bruxelles**. Ils se mobiliseront quant à eux **sur la voie publique**, principalement les **15, 16 et 17 janvier 2027.**

Nous nous permettrons de vous solliciter en deux temps :

1. Afin d'obtenir **autorisation de vente sur la voie publique ainsi que pour le porte-à-porte.** Cette autorisation est très importante pour nos volontaires qui se mobilisent.

2. Pour nous soutenir en **nous offrant de la visibilité :**
   - En promouvant notre action via **votre site internet et vos réseaux sociaux**.
   - En promouvant notre action dans **votre bulletin communal**.
   - En plaçant **des affiches dans vos bureaux** (idéalement) du 16/12/26 au 27/01/27.

Si vous en disposez au sein de votre commune, en nous mettant à disposition une ou **plusieurs surfaces d'affichage grand format**, de type planimètre JCDecaux ou Clear Channel (format 125 x 175 cm) ?

Merci de bien vouloir **compléter notre formulaire en ligne.** **Celui-ci est disponible ici**. Ce formulaire simplifié vous permettra de commander notre matériel de communication. Il permet également d'annexer des documents tels que le PV du collège communal, etc.

Soutenir notre action, c'est, en **Belgique**, contribuer à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire de plus de **60 000 élèves**, tout en sensibilisant des milliers de citoyennes et citoyens aux enjeux globaux. En **Afrique**, en **Amérique latine** et en **Europe**, c'est participer au financement de projets d'envergure pour des **systèmes alimentaires durables, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir la dignité humaine.**

Soutenir notre action en nous accordant cette autorisation et en la rendant plus visible lui donnera certainement un formidable élan !

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération et nous nous tenons à votre disposition pour toute question relative à ce courrier.

Bien cordialement,

iles de paix

Laureline Estievenart

Responsable réseau et campagne

+32 456 64 26 05
ilesdepaix.org
Rue du marché 37 – 4500 Huy

VILLE DE
WAVRE

ILES DE PAIX Asbl

A l'attention de Madame Laureline Estievenart

Laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Service Secrétariat général

N/Réf. : PR/KKY/20260820-44
(à rappeler dans la réponse)

V/Réf. :

Votre correspondant : Karen Khoury
Tél. : 010/23.03.10 - **Fax :** 010/23.03.13
E-mail : secretariat@wavre.be

Wavre, le 31 août 2026

Objet : Iles de Paix 2027 - Campagne de sensibilisation et collecte de fonds

Madame,

Le Collège communal, réuni en sa séance du 20 août 2026, a pris connaissance de votre courriel daté du 03 juillet 2026 relatif à l'objet repris sous rubrique.

En vue d'informer le public des actions de sensibilisation de faveur des Iles de Paix, nous vous informons marquer notre accord de principe sur la présence d'une de vos équipes dans le centre-ville pour l'année 2027.

A cet égard, nous souhaitons porter à votre connaissance que les modalités spécifiques aux actions d'information, de sensibilisation et de collecte de fonds par les ONG sur la voie publique reprises dans l'article 33bis du Règlement Général de Police de la Ville de Wavre comme suit :

1. La demande introduite par une ONG aux fins de mener sur la voie publique des actions de sensibilisation et de recrutement des membres contributaires et/ou de collecte doit être soumise à l'agrément du Bourgmestre par l'ONG elle-même et non par les sociétés commerciales organisant des actions pour leur compte.
2. Il ne peut y avoir que deux préposés au maximum par ONG présents sur le terrain pour procéder à la collecte et au recrutement des membres contributaires,
3. L'action sera limitée à deux jours par semaine, le mercredi et le jeudi,
4. L'action se déroulera uniquement sur le pont du Christ du côté du Quai aux Huîtres,
5. Le nombre d'action sera limitée à un maximum de cinq par an pour chaque ONG considérée,
6. Un calendrier de répartition des dates attribuées aux divers ONG de procéder aux actions sera joint à l'autorisation,
7. Les préposés seront attentifs à ne pas importuner les passants et adopteront un comportement responsable et respectueux dans leur démarche. Aucune entrave à la circulation, à l'entrée dans les commerces et au passage des piétons ne sera tolérée.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, nous vous remercions de nous communiquer les cinq dates retenues pour mener vos actions sur Wavre. En effet, les dates proposées sont du vendredi au dimanche.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance,

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

p/o Le Bourgmestre,

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction

~~Benoît THOREAU~~
Benoît RAUCENT

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE CETTE COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 21 AOÛT 2026

Présents :
M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre - Président;
M. Thierry DENONCIN, Mme Annick MAHIN, M. Bernard ANDRE, Échevins;
Mme Thérèse MAHY, Présidente du CPAS;
Mme Katty ROBILLARD, Directrice Générale f.f..

581. AUTORISATION VENTE ET COLLECTE DE DONS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET EN PORTE À PORTE ÎLE DE PAIX

Le Collège Communal,

Vu l'article 38 du Règlement général de la Zone de police Semois et Lesse ;

Considérant la demande introduite en date du 03/07/2026 par l'ASBL Île de Paix, relative à la campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique et en porte à porte ;

Article 1 : L'ASBL **Île de Paix** est autorisée à effectuer des opérations de vente d'objets promotionnels et de collecte de dons :

- **Sur la voie publique**
- **En porte-à-porte** auprès des habitants de la commune.

Article 2 : La présente autorisation est valable du **15** au **17/01/2027**, entre **09h00** et **18h00**.

Article 3

- Les bénévoles et volontaires agiront sous la responsabilité de l'ASBL Île de Paix.
- Chaque bénévole doit être muni d'un badge ou d'un élément d'identification officiel délivré par l'association (chasuble, carte d'accréditation).
- La vente et le démarchage doivent s'effectuer dans le respect de la tranquillité publique, sans insistance abusive ni entrave à la circulation des personnes et des véhicules.
- Les espaces publics utilisés devront être maintenus en parfait état de propreté.

Article 4 – Une copie de la présente autorisation doit être en possession des responsables de groupe ou présentable à tout moment par les volontaires.

Par le Collège Communal
En séance date que dessus,

La Directrice Générale f.f. **Le Bourgmestre - Président**

sé) Katty ROBILLARD **sé) Benoît CLOSSON**

Pour extrait conforme le 21 août 2026

La Directrice Générale f.f. **Le Bourgmestre - Président**

Katty ROBILLARD. **Benoît CLOSSON.**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WELLIN · LUXEMBOURG ·

CAMPAGNE 2027
15, 16 et 17 janvier

MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE DOCUMENT AVANT LE 2 NOVEMBRE

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Huy
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

AUTORISATION VOIE PUBLIQUE
☒ Oui, nous soutenons Iles de Paix et l'autorisons à mener sa campagne annuelle de sensibilisation et de récolte de fonds sur la voie publique.

Commentaires :

Un tout grand merci à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur énergie et leur détermination au service de cette belle campagne.

Administration communale de : Wezembeek-Oppem

Date : 13/07/2026

Nom, fonction et signature : Nicolas Celis, Bourgmestre

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WEZEMBEEK-OPPEM
Prov. de Brabant-Flamand

De burgemeester,
Nicolas CELIS

CAMPAGNE 2027
15, 16 en 17 januari

GELIEVE DIT DOCUMENT VÓÓR 2 NOVEMBER TERUG TE STUREN

Iles de Paix - Rue du Marché 37 - 4500 Hoei
085 23 02 54
campagne@ilesdepaix.org

TOELATING OPENBARE WEG
☒ Ja, wij steunen Iles de Paix en geven toestemming om haar jaarlijkse sensibiliserings- en fondsenwervingscampagne op de openbare weg te organiseren.

Opmerkingen:

Een welgemeende dank aan alle vrijwilligers voor hun inzet, hun energie en hun vastberadenheid ten dienste van deze mooie campagne.

Gemeentebestuur van: Wezembeek-Oppem

Datum: 13/07/2026

Naam, functie en handtekening: Nicolas Celis, burgemeester

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WEZEMBEEK-OPPEM
Prov. de Brabant-Flamand

De burgemeester,
Nicolas CELIS

COMMUNE DE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

CABINET DU
BOURGMESTRE

Iles de Paix
Madame Vincianne GILARD

vincianne.gilard@ilesdepaix.org

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant :	Nos réf.	Tél : 02/774 35 15
11/07/2026	Autorisation	Isabelle GILBERT	FE189/IG	evenement@woluwe1200.be

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la campagne de sensibilisation des « Iles de Paix », qui se déroulera sur le territoire de la commune.

Je vous autorise à organiser cette activité aux conditions suivantes :

- Vous respecterez les dispositions du règlement général de police ;
  Celui-ci peut être consulté en ligne via le lien suivant :
  https://fr.calameo.com/read/004374794d9474cf86046
- Vous serez tenue de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter tout incident ou accident ;
- Vous serez tenue de respecter les dates et heures, à savoir :

Mois	Square de Meudon –Georges Henri	Heure
Janvier	15/01/27	De 18h à 22h
	16/01/27	8h à 13h

- Le bruit produit ne pourra en aucun cas être de nature à troubler la tranquillité et le repos des habitants ;
- Vous serez tenue de respecter l'environnement et de veiller à la propreté des lieux en fin d'activité.

Cette autorisation vous est délivrée à titre précaire. Elle pourra être modifiée, voire annulée, en fonction des nécessités (travaux, aménagement de voirie) ou en cas de non-respect des conditions.

Je vous prie d'agréer, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier MAINGAIN,
Bourgmestre.

Woluwe-Saint-Pierre
Sint-Pieters-Woluwe

Le Bourgmestre

Madame Vincianne Gilard et Madame Laureline Estievenart
Iles de Paix
Organisateur responsable et personne de contact
0456/41.66.04 - 0456.64.26.05
Par e-mail : vincianne.gilard@ilesdepaix.org - laureline.estievenart@ilesdepaix.org

Nos ref. : BC/SEC/2026-205

Concerne : **Demande d'autorisation pour une campagne de sensibilisation et de récolte de fonds de l'organisation Iles de Paix du 15 au 17 janvier sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre**

Bruxelles, le

Madame Gilard, Madame Estievenart,

Par la présente et sur avis favorable des services de Police, je vous informe que j'autorise bien volontiers votre campagne de sensibilisation et de récolte de fonds de l'organisation Iles de Paix, du 15 au 17 janvier 2026, entre 08h00 et 13h00 dans les rues de notre commune, telle que présentée dans votre demande et aux conditions émises par la Police et reprises ci-dessous :

- Respect en tout temps des dispositions du Code de la Route et du Règlement Général de Police, (disponible sur le site internet de la commune : www.woluwe1150.be) ;
- **Si les campagnes devaient être tenues dans les stations de métro, une autorisation préalable de la STIB est requise ;**
- **Respect strict des dates et horaires prévus ;**
- L'organisation devra prendre les mesures de sécurité nécessaire afin d'éviter tout incident ou accident ;
- Le bruit produit ne pourra en aucun cas être de nature à troubler la tranquillité et le repos des habitants ;
- Respect de l'environnement et de la propreté des lieux (sur place et aux alentours) avec remise en état si nécessaire ;
  Si des leaflets étaient jetés à terre, les distributeurs devront les ramasser ;
- Les usagers de la voie publique ne doivent en aucun cas être incommodés ;
- Ne pas entraver l'accès aux commerces.

Je vous informe par ailleurs que les patrouilles en activité sont avisées de l'évènement.

Restant à votre disposition et vous souhaitant des actions fructueuses sur notre commune, je vous prie d'agréer, Madame Gilard, Madame Estievenart, l'expression de mes salutations les meilleures.

Benoît Cerexhe

COMMUNE d'YVOIR
Rue de l'Hôtel de Ville 1
5530 YVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 15 juillet 2026 (08:00) - n° 39

Présents :
M. Alexandre VISEE, Bourgmestre - Président;
M. Bertrand CUSTINNE, Mme Nathalie BLAUWBLOEME, M. Thierry LANNOY, Mme Delphine CAUCHIE, Échevins;
Mme Géraldine BIOT-QUEVRIN, Présidente du CPAS;
Mme Joëlle LECOCQ, Directrice Générale;

Arrêté du Collège communal du 15 juillet 2026 relatif à l'appui apporté à la campagne Îles de Paix 2027

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures;
Considérant la demande de l'organisateur Îles de Paix dans le cadre de sa campagne de sensibilisation 2027 telle que reprise en annexe;
Décide

Article unique :
D'autoriser les modalités de collaboration suivantes :

- Nous souhaitons recevoir votre pack « communication digitale » pour faire la promotion de votre action sur notre site web et les réseaux sociaux.
- Nous commandons gratuitement un pack d'affiches (10 affiches A3 et 5 A2)
- Nous proposerons à nos écoles de participer à la campagne et les informerons des formations et outils pédagogiques disponibles gratuitement.

Ainsi délibéré en séance,
Par le Collège,

La Directrice Générale,
J. LECOCQ

Le Bourgmestre,
A. VISEE

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2026

La Directrice Générale

J. LECOCQ

ADMINISTRATION COMMUNALE YVOIR - Namur -

Le Bourgmestre,

A. VISEE